

Dr Gilles A. Léchet – Compas/Neuchâtel
Prof. Nils Soguel – Idheap/Lausanne

**Fusion – collaboration intercommunale
entre les communes de Terre Sainte**
Rapport stratégique - Document de travail

Rapport à l'intention de l'Assemblée des
Syndics de Terre Sainte

Rapport VD-TST-DT, Mars 2009

Version : 20 mars 2009

Table des matières

<i>1 CONTENU</i>	<i>2</i>
<i>2 DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT</i>	<i>3</i>
<i>3 FINANCES</i>	<i>11</i>
<i>4 OPINION PUBLIQUE ET IDENTITE LOCALE</i>	<i>21</i>
<i>5 PRESTATIONS</i>	<i>29</i>
5.1 Aménagement et urbanisme	29
5.2 Conduite administrative	33
5.3 Conduite politique	36
5.4 Contrôle des habitants, information, accueil, réception	41
5.5 Culture, sport et jeunesse	45
5.6 Ecoles et petite enfance	49
5.7 Espaces verts, voirie et routes, forêts et agriculture, ports et rives	54
5.8 Finances, ressources humaines, informatique	62
5.9 Immeubles et domaines (patrimoine financier)	66
5.10 Intendance des bâtiments (patrimoine administratif)	69
5.11 Médico-social (santé, homes, affaires sociales)	71
5.12 Sécurité (police, service du feu, protection civile)	75
5.13 Services industriels (eau, électricité, téléseu) et déchets	78

|

|

1

Contenu

Le présent rapport contient une présentation des critères d'analyse ainsi que les états de situation utilisés comme base de travail et de décision dans le cadre de l'étude stratégique en vue d'un rapprochement des communes de Terre Sainte. Ces états de situation ont été réalisés entre le 29 octobre 2008 et le 14 novembre 2008 en collaboration avec les représentants administratifs et politiques des neuf communes sous revue. Lesdits états ont ensuite été soumis à ces mêmes représentants administratifs et politiques pour correction et validation en janvier 2009. Ils ont enfin servis de documents de base aux séances de notation qui se sont déroulées du 21 janvier 2009 au 4 février 2009.

2

Développement et rayonnement

Objectif. Présenter l'état de situation des communes sous revue pour l'axe d'analyse Développement et rayonnement → base d'information permettant de déterminer si un rapprochement entre les communes sous revue est susceptible d'améliorer leurs perspectives de développement et de rayonnement.

Communauté de destin. La situation /évolution récente des communes sous revue peut être résumée au travers des éléments suivants :

- **Très fort dynamisme démographique.** Depuis 1980, le dynamisme démographique de la région est impressionnant. Le tableau 2-1 montre que la Terre Sainte compte 7'277 hab. en 1980... et 14'707 hab. en 2007, soit une augmentation de +102.1% ! Pour la même période, la population du district de Nyon est passée de 44'423 hab. à 81'892 hab. (+84.3%)... et celle du canton de Vaud de 521'658 hab. à 668'581 hab. (+28.2%). La population des communes de Bogis-Bossey et de Chavannes-de-Bogis a plus que triplé ! Elle a doublé pour Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex et Tannay... et augmenté de plus de 50% pour Mies et Crans-près-Céligny ;

Tableau 2-1 : Evolution démographique des neuf communes (1980 – 2007)

Com- mune	Evolution démographique				
	Pop. résid. des com. 1980-2007				Evol. 80/07
	1980	1990	2000	2007	
Bogis-Bossey	242	669	740	800	230.6%
Chavannes-de-Bogis	285	862	962	946	231.9%
Chavannes-des-Bois	210	289	406	409	94.8%
Commugny	1'252	1'846	2'262	2'429	94.0%
Coppet	1'374	1'672	2'181	2'670	94.3%
Crans-près-Céligny	1'181	1'555	1'855	1'826	54.6%
Founex	1'223	1'619	2'277	2'776	127.0%
Mies	850	1'098	1'363	1'509	77.5%
Tannay	660	954	1'113	1'342	103.3%
TST	7'277	10'564	13'159	14'707	102.1%
District	44'423	58'360	71'125	81'892	84.3%
Canton	521'658	574'661	615'978	668'581	28.2%

Cette population comprend : (1) Les Suisses établis dans le canton et (2) les étrangers détenteurs d'un permis d'établissement ou d'une autorisation de séjour pour une durée d'un an au moins.

Source : Service cantonal de recherche et d'informations statistiques (SCRIS)

- **Communes résidentielles orientées sur le tertiaire.** Le tableau 2-2 montre un rapport emploi/population résidente partout largement inférieur à la moyenne cantonale de 48.0% (→ donc des communes essentiellement résidentielles)... sauf à Chavannes-de-Bogis avec un rapport emploi/population de 98.9% ! Relevons toutefois que ledit rapport emploi/population est en totale inadéquation avec les qualifications professionnelles des citoyens de Chavannes-de-Bogis. Partout, le tertiaire domine très largement avec une proportion du total des emplois située entre 69.7% et 92.1%. Le secteur primaire représente un cinquième des emplois à Commugny et Founex... proportion représentés par le secteur secondaire à Coppet ;

Tableau 2-2 : Structure du tissu économique des communes sous revue (2005)

Com- mune	Tissu économique								
	Emplois par secteur économique (2005)						Emplois (2005)/Population résidente (2005)		
	prim.	%	sec.	%	tert.	%	Emploi tot.	Pop. Rés.	Rapport (%)
Bogis-Bossey	15	15.5%	6	6.2%	76	78.4%	97	783	12.4%
Chavannes-de-Bogis	16	1.8%	55	6.1%	833	92.1%	904	914	98.9%
Chavannes-des-Bois	3	12.0%	-	0.0%	22	88.0%	25	392	6.4%
Commugny	42	21.0%	18	9.0%	140	70.0%	200	2'365	8.5%
Coppet	14	2.6%	111	20.3%	423	77.2%	548	2'466	22.2%
Crans-près-Céligny	17	4.5%	36	9.6%	321	85.8%	374	1'822	20.5%
Founex	110	21.0%	49	9.4%	365	69.7%	524	2'636	19.9%
Mies	8	1.9%	42	9.8%	378	88.3%	428	1'482	28.9%
Tannay	9	9.2%	9	9.2%	80	81.6%	98	1'248	7.9%
Canton	17'349	5.6%	61'561	19.7%	233'295	74.7%	312'205	650'791	48.0%

Source : OFS, Recensement fédéral des entreprises

- **Aire métropolitaine, zone suburbaine.** Les communes sous revue appartiennent à une zone suburbaine située dans la métropole lémanique mais rattachée politiquement à l'agglomération franco-valdo-genevois. Leurs « positionnements » sont très proches, comme le montre leur classement dans une typologie des communes suisses regroupant 22 catégories¹ : « Communes à revenu élevé² » (Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies, Tannay), « Communes périurbaines de régions métropolitaines » (Bogis-Bossey, Chavannes-des-Bois), « Communes d'emploi de régions métropolitaines » (Chavannes-de-Bogis).

Tableau 2-3 : Typologie des communes sous revue, classification OFS (9 types, 22 types)

Com-mune	Typologie de communes	
	Typologie selon l'OFS - Communes - 9 types, Communes - 22 types, Régions MS-14 classes	
Bogis-Bossey	Type 4 - Communes périurbaines (PERI)	Type 11 - Communes périurbaines de régions métropolitaines (MP)
Chavannes-de-Bogis	Type 2 - Communes suburbaines (SUB)	Type 9 - Communes d'emploi de régions métropolitaines (ME)
Chavannes-des-Bois	Type 4 - Communes périurbaines (PERI)	Type 11 - Communes périurbaines de régions métropolitaines (MP)
Commugny	Type 3 - Communes à revenu élevé (RE)	Type 5 - Communes à revenu élevé
Coppet	Type 3 - Communes à revenu élevé (RE)	Type 5 - Communes à revenu élevé
Crans-près-Céligny	Type 3 - Communes à revenu élevé (RE)	Type 5 - Communes à revenu élevé
Founex	Type 3 - Communes à revenu élevé (RE)	Type 5 - Communes à revenu élevé
Mies	Type 3 - Communes à revenu élevé (RE)	Type 5 - Communes à revenu élevé
Tannay	Type 3 - Communes à revenu élevé (RE)	Type 5 - Communes à revenu élevé
Région MS	Classe 2 - Aire métropolitaine, zone suburbaine (MZS)	

Source : OFS

¹ Pour plus de détails quant à ces typologies, le lecteur intéressé est invité à se reporter à l'ouvrage suivant : Le système des communes suisses, approche typologique du modèle centre-périphérie, OFS, 1988, Berne.

² Selon l'ouvrage « Le Système des communes suisses – Approche typologique du modèle centre-périphérie » publié par l'Office fédéral de la statistique et l'Institut de recherche sur l'environnement construit (IREC), les catégories sous revue se définissent de la manière suivante :

- **Communes à revenu élevé.** « Leurs habitants sont des contribuables aisés. L'impôt pour la défense nationale par tête (aujourd'hui impôt fédéral direct) dépasse CHF 1'000.-. Ce seuil est fixé à un niveau plus élevé dans deux cas : dans une petite commune d'une part, pour éviter qu'un seul contribuable puisse faire changer la commune de catégorie et dans les régions métropolitaines d'autre part, afin d'atténuer les effets des revenus et des coûts, qui y sont nettement supérieurs » ;
- **Communes périurbaines de régions métropolitaines.** « Ce sont des communes de résidence à bilan pendulaire fortement négatif, mais où la proportion de logements individuels est supérieurs à 35-40%. Là encore, l'importance de la population détermine les seuils : un taux élevé d'émigrants pendulaires est plus facilement atteint par une petite commune que par une grande, qui offre nécessairement certains emplois » ;
- **Communes d'emploi s de régions métropolitaines.** « Dans ces communes, le rapport entre les emplois et les actifs doit être proche de l'unité, même si la proportion d'émigrants pendulaires est forte. Les valeurs limites dépendent fortement du nombre de la population active occupée habitant dans la commune. Là encore, l'attribution ne doit pas dépendre de la présence d'une seule entreprise : le bilan pendulaire doit être d'autant plus positif que la commune est petite ».

La situation des communes sous revue se caractérise par les **forces-atouts**, respectivement les **faiblesses-handicaps** suivants :

- **Forces-atouts principaux.** Les neuf communes de Terre Sainte peuvent s'appuyer sur les forces suivantes : proximité de grandes villes (Genève, Nyon), axes et infrastructures de communication performants (autoroute, gare de Coppet, aéroport de Genève), qualité de vie (cadre campagnard « entre Jura et Lac », environnement préservé) et des infrastructures culturelles, sportives..., richesse de la vie locale (plage, nombreuses sociétés locales et culturelles) ainsi qu'une excellente capacité financière. La volonté d'élaborer et de mettre en œuvre une vision de développement au niveau de la région dans son ensemble constitue également une force indéniable ;
- **Faiblesses-handicaps principaux.** Les principales faiblesses auxquelles les communes doivent être attentives sont les suivantes : important trafic de transit (-> nuisances sonores), transports publics insuffisants, manque de logement à loyer « raisonnable », activités économiques peu présentes sur le territoire des communes, rareté des surfaces constructibles (-> contrainte pour le développement des communes, mais potentiels de développement à Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois et Commugny notamment) et enfin affaiblissement de l'esprit de village, respectivement dépersonnalisation des rapports sociaux (pendulaire, cité dortoir, « cocooning »).

De plus, l'environnement dans lequel les communes de Terre Sainte évoluent amène les **chances-opportunités**, respectivement les **risques-menaces** suivants :

- **Chances-opportunités principales.** Les communes de Terre Sainte peuvent tirer parti des opportunités suivantes: disponibilité d'emplois et des infrastructures à proximité (Genève, Nyon), croissance démographique et dynamisme économique de la région... couplé avec la volonté d'une frange de la population d'avoir une résidence « à la campagne », mais à proximité de la ville ;
- **Risques-menaces principaux.** Les communes sous revue doivent en revanche faire face aux menaces principales suivantes : développement « démesuré » imposé par les instances supérieures ou des circonstances extérieures à la volonté des communes sous revue (-> diminution de la qualité de vie), engorgement du réseau routier résultant de l'accroissement important du trafic pendulaire / frontalier.

Dans ce contexte, les **défis stratégiques** auxquels sont confrontés les communes de Terre Sainte, ainsi que les **stratégies de développement** y relatives s'articulent autour des éléments suivants :

- **« Digérer » la croissance démographique.** Après de nombreuses années marquées par une très forte croissance démographique, les communes sous revue doivent maintenant s'appliquer à maintenir et développer un cadre de vie et des services de base adéquats. Ceci semble plus facile au travers d'une vision régionale permettant de

penser la Terre Sainte comme un territoire intégré (« penser le territoire en commun »), par exemple en termes d'aménagement du territoire et de mobilité. Notons la situation spécifique de Chavannes-des-Bois qui compte voir sa population passée de 470 à 850 d'ici à fin 2010 ;

- **Créer une dynamique économique.** Les communes sous revue ont connu une très forte croissance des zones d'habitat... mais plutôt une stagnation, voire une régression en termes d'activités économiques (artisanat, commerces de proximité, agriculture). Elles doivent donc coupler cette dynamique démographique à une dynamique économique permettant de créer un emploi à proximité de l'habitat (« vivre et travailler en Terre Sainte ») et d'augmenter le rapport emploi/population. Ceci passe notamment par l'implantation d'entreprises en Terre Sainte;
- **Développer des logements à loyer « accessible ».** Les communes de Terre Sainte sont confrontées à l'exode de leurs jeunes, résultant de la difficulté qu'ils ont à trouver un habitat en ligne avec leurs possibilités financières. Pour maintenir une dynamique locale et avoir une pyramide démographique équilibrée, il semble donc opportun de développer des zones d'habitations avec des loyers « accessibles » permettant aux « enfants de la région » de rester vivre dans la région³ ;
- **Solutionner les problèmes de trafic et améliorer la mobilité.** La forte croissance du nombre de pendulaires (vers Genève...) génère pour la région de Terre Sainte un volume de trafic très important⁴. Pour solutionner les problèmes y relatifs, les communes doivent à nouveau penser au niveau régional (« conception régionale de la mobilité et des transports)... pour notamment favoriser la mobilité douce et améliorer l'offre de transports publics.

Capacité de conduite. La Municipalité des communes sous revue est composée de cinq membres. Pour le législatif, Chavannes-des-Bois possède un Conseil général alors que les autres communes s'appuient sur un Conseil communal dont le nombre de membres varie de 39 membres pour Chavannes-de-Bogis à 55 membres pour Coppet. Les membres des Municipalités et des Conseils communaux sont élus par le peuple pour une durée de cinq ans. Actuellement, seule la commune de Chavannes-de-Bois recense des postes vacants. Pour le législatif, le nombre de candidats est en règle générale légèrement supérieur au nombre de postes à pourvoir. Il est proche dudit nombre pour l'exécutif (six candidats à Chavannes-de-Bogis, Crans-près-Céligny et Coppet, sept candidats à Commugny). Le taux de rotation des conseillers est faible, voire nul pour l'exécutif... et en moyenne de 10% au

³ Au cours des dernières années, le prix des terrains a fortement augmenté (« en 20 ans le prix des terrains à presque quintuplé »). Aujourd'hui, seules les personnes aisées peuvent facilement se loger en Terre Sainte.

⁴ Parallèlement à la forte augmentation du trafic routier, les gares CFF de Crans-près-Céligny et Founex ont été fermées.

niveau du législatif. En termes de recrutement du personnel politique, les communes sous revue peuvent se reposer sur les **forces** suivantes : absence de partis politiques, bonne entente au sein des autorités, volonté de s'intégrer et de s'impliquer dans la vie communale (finances, aménagement du territoire, etc.). En revanche, elles font face aux **difficultés** suivantes: faible intérêt pour la chose publique, manque de temps à disposition des citoyens (volume et charge de travail importants), complexité des tâches, compétences communales limitées.

Capacité à défendre ses intérêts. Afin d'être capables de mettre en œuvre leur stratégie de développement, les communes sous revue doivent notamment disposer d'une capacité à promouvoir et à défendre leurs intérêts face à d'autres communes et face à l'Etat. Dans cette perspective, les communes de Terre Sainte peuvent s'appuyer sur les **forces** suivantes: bonne cohésion des autorités politiques de chaque commune (exécutif, législatif), associations intercommunales permettant une défense commune des intérêts régionaux (Conseil régional du District / Assemblée des Syndics de Terre Sainte), compétence et dynamisme des autorités (→ intercommunalité). A cela s'ajoute le rayonnement de certains établissements (Auberge communale de Bogis-Bossey, Hôtel et centre commercial à Chavannes-de-Bogis, centre historique et culturelle de Coppet, etc.)... qui permet d'incarner la région. En matière de leadership et de capacité à défendre ses intérêts, les communes sous revue font cependant face aux **faiblesses** suivantes : communes de petite taille, « spécificité » des communes sous revue (communes « hors normes », « communes du bout du lac, riches, excentrées...), manque de puissance politique (pas de personnalité politique active au niveau national / cantonal)... en face de Lausanne notamment

Mouvements stratégiques. La concrétisation d'une stratégie passe très souvent par la réalisation de mouvements stratégiques (« grands projets », investissements indivisibles, programmes stratégiques, etc.). La capacité à réaliser lesdits projets est donc primordiale. Dans cette perspective, plusieurs mouvements stratégiques en cours de réalisation méritent d'être signalés :

- **Ecole Bogis-Chavannes.** Les communes de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis projettent de construire une nouvelle école intercommunale ;
- **STEP et déchetterie intercommunales.** Les communes sous revue envisagent la construction d'une STEP et d'une déchetterie intercommunales ;
- **Développement de zones d'habitat.** Plusieurs communes vont prochainement développer des zones d'habitation afin de créer de nouveaux logements de « moyen standing ». Il s'agit des communes de Chavannes-de-Bogis, Crans-près-Céligny, Mies, Tannay, Commugny et Founex ;
- **Réaménagement des alentours de la gare à Coppet.** La commune de Coppet travaille actuellement sur une stratégie de développement autour de la gare (mobilité, etc.) et à un réaménagement de la place du Four (parking, espaces publics) ;

- **Réaménagement du centre du village à Chavannes-des-Bois**
Ladite commune étudie actuellement les possibilités de développer un espace de rencontre au centre du village ;

Citons de plus d'autres « grands projets » tels que : aménagement des rives du lac et sécurisation du trafic à Mies, réalisation d'un port avec restaurant à Tannay (Port du Torry), construction d'une salle de gymnastique à Coppet et Tannay, révision du plan de circulation et rénovation de certaines routes à Commugny ainsi que construction de l'école primaire à Founex. Les communes de Terre Sainte possèdent donc une capacité certaine à réaliser des mouvements stratégiques. Chacune d'entre elles possède de « grands projets » en cours de réalisation. De plus, certains projets concernent plusieurs, voire l'ensemble des communes sous revue (Ecole intercommunale, STEP et déchetterie intercommunales). Ceci illustre le fait que l'accomplissement de projets d'importance régionale passe aujourd'hui par la mise en commun des forces de plusieurs communes.

Aménagement du territoire. Enfin, dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement, les réserves de terrains constituent souvent un élément central. En termes d'aménagement du territoire, les neuf communes sous revue disposent des réserves de terrains indiquées dans le tableau 2-4 (zones résidentielles, zones industrielles, zone d'utilité publique, autres zones - agriculture, forêts, mixte etc.).

Tableau 2-4 : Profil des communes sous revue en termes d'aménagement du territoire

Com- mune	Aménagement du territoire - surfaces libres et surfaces utilisées (en '000 m2)							Total
	Zone résidentielle...*		Zone industrielle...		Zone utilité publique...		Autres**	
	utilisée	libre	utilisée	libre	utilisée	libre		
Bogis-Bossey	30	167	2	5	-	-	2'236	2'440
Chavannes-de-Bogis	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
Chavannes-des-Bois	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
Commugny	954	51	-	-	-	-	5'515	6'520
Coppet	910	330	-	-	-	-	690	1'930
Crans-près-Céligny	695	139	-	-	-	-	3'456	4'290
Founex	1'222	138	16	-	111	25	3'277	4'790
Mies	733	239	33	5	60	-	2'399	3'470
Tannay	572	40	-	-	-	-	1'188	1'800

* Zone résidentielle comprend les zones mixtes et les zones d'utilité publique

** Autre zone comprend les zones intermédiaires

Source : Administrations communales des communes de Terre Sainte ; www.communal.ch

Le tableau 2-4 montre les réserves des neuf communes sous revue en terrains situés en zone résidentielle respectivement industrielle et d'utilité publique. Globalement celles-ci s'élèvent à 17.8% du total des terrains en zone résidentielle, à 17.0% du total des terrains en zone industrielle et à 12.9% du total des terrains en zone d'utilité publique. Notons toutefois qu'une partie de ces terrains appartient à des privés. D'une manière générale, les communes de Terre Sainte se caractérisent par une rareté des terrains constructibles... traduite dans les prix fort élevés pratiqués dans la région (cf. évolution

démographique). Il convient cependant d'affiner le constat. Certaines communes sont « totalement construites et fortement contraintes par leur limites communales (ex : Coppet), d'autres disposant d'une marge de manœuvre plus importante (ex : Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis). L'ensemble des communes se caractérisent par ailleurs par un « manque de centralité » (absence de « centre du village ») et la faiblesse des zones dédiées à l'activité économique. Enfin, en termes d'aménagement du territoire il apparaît clairement que les enjeux principaux se situent au niveau de la Terre Sainte dans son ensemble, à l'image de l'organisation de la mobilité et des transports.

3

Finances

Objectif. Présenter l'état de situation des communes sous revue pour l'axe d'analyse Finances → base d'information permettant de déterminer le degré de compatibilité des situations financières des communes sous revue.

Note technique. Les indicateurs financiers utilisés dans la présente analyse sont susceptibles, pour certains d'entre eux, de varier sensiblement d'une année à l'autre. C'est pour cette raison que nous présentons, sauf exception, les données des cinq dernières années et une moyenne pluriannuelle. Afin de mettre lesdites données en perspective, nous ajoutons la valeur la plus faible et la plus élevée des communes du Canton ainsi que la valeur cantonale moyenne. L'ensemble des données proviennent du Service des communes et des relations institutionnelles et du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (Canton de Vaud).

Force fiscale par habitant. Le tableau 3-1 montre que toutes les communes sous revue disposent d'une force fiscale supérieure, voire très largement supérieure à la moyenne cantonale de CHF 3'085.-/hab. Coppet, Crans-près-Céligny, Mies et Tannay se situent au-dessus de CHF 5'000.-/hab., Founex aux alentours de CHF 4'500.-/hab., les autres étant proches de CHF 4'000.- /hab. (Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny) ou en-dessous avec CHF 3'498.-/hab. pour Bogis-Bossey. Sur la période 2003-2007, la différence entre la force fiscale la plus élevée (Mies) et la plus faible (Bogis-Bossey) est de CHF 2'025.-/hab.

Tableau 3-1 : Force fiscale par habitant, en CHF

Com-mune	Indicateurs financiers					
	Force fiscale (Rendement fiscal harmonisé) par habitant (CHF)					
	2003	2004	2005	2006	2007	Moy. 03-07
Bogis-Bossey	3'390	3'014	3'475	3'778	3'835	3'498
Chavannes-de-Bogis	3'674	4'139	4'445	4'596	4'571	4'285
Chavannes-des-Bois	3'844	3'436	3'290	4'312	3'782	3'733
Commugny	3'677	3'030	3'672	5'010	5'424	4'163
Coppet	4'167	4'483	5'562	4'960	6'169	5'068
Crans-près-Céligny	4'120	3'856	5'079	5'668	6'922	5'129
Founex	3'961	3'713	4'703	5'298	5'967	4'728
Mies	4'654	5'752	5'273	5'755	6'179	5'523
Tannay	4'335	3'916	4'629	5'986	6'568	5'087
Max. canton	9'949	8'648	12'718	19'968	17'124	13'681
Min. canton	1'065	626	904	980	855	886
Moy. pond. TST	4'015	3'961	4'658	5'193	5'842	4'734
Moy. pond. canton	3'160	2'880	2'956	3'123	3'308	3'085
Note:						
Max. canton	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	-
Min. canton	Vaugondry	Vaugondry	Vaugondry	Molodin	Champtauraz	-

Source : Service des communes et des relations institutionnelles, Service cantonal de recherche et d'information statistiques, Canton de Vaud

Coefficient d'impôt communal. Le tableau 3-2 montre que les coefficients des communes sous revue sont en-dessous, voire très en-dessous d'une moyenne cantonale située à 73.1 pour la période 2005-2008. Les coefficients moyens de Mies, Crans-près-Céligny et Coppet sont inférieurs à 60.0. Toutes les autres communes se situent aux alentours de 65.0... avec des variations d'une année à l'autre parfois importantes (ex. +19.0 pour Commugny entre 2005 et 2006 !). Sur la période 2005-2008, le coefficient d'impôt communal varie entre 54.0 à Mies et 68.8 à Founex... la différence entre lesdites communes s'élève donc à 14.8.

Quant à l'impôt foncier et à l'impôt sur les donations et les successions, les tableaux 3-3 et 3-4 montrent une stabilité sur la période considérée. Les communes de Mies, Founex et Bogis-Bossey sont les plus avantageuses pour l'impôt foncier portant sur les immeubles inscrits au RF. Pour les constructions non inscrites audit registre, seules trois communes perçoivent un impôt (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis et Coppet). Quant à l'impôt sur les donations et les successions en ligne directe, seule Bogis-Bossey le perçoit... uniquement en ligne directe ascendante.

Tableau 3-2 : Coefficient d'impôt communal

Com- mune	Indicateurs financiers				
	Coefficient d'impôt communal (en % imp. cantonal de base)				
	2005	2006	2007	2008	Moy. 05-08
Bogis-Bossey	61.0	69.0	65.0	60.0	63.8
Chavannes-de-Bogis	70.5	66.5	66.5	66.5	67.5
Chavannes-des-Bois	61.6	65.0	65.0	65.0	64.2
Commugny	54.0	73.0	73.0	69.0	67.3
Coppet	55.0	60.0	60.0	60.0	58.8
Crans-près-Céligny	50.0	60.0	60.0	58.0	57.0
Founex	64.0	71.0	71.0	69.0	68.8
Mies	53.0	60.0	48.0	55.0	54.0
Tannay	60.0	70.0	65.0	65.0	65.0
Max. canton	90.0	90.0	87.0	85.0	88.0
Min. canton	39.0	39.0	39.0	39.0	39.0
Moy. simple TST	58.8	66.1	63.7	63.1	62.9
Moy. simple canton	72.6	73.0	73.1	73.7	73.1
Note:					
Max. canton	Chav.-le-Veyron Gollion, Gressy	Gollion	Chav.-le-Veyron	"plusieurs communes"	-
Min. canton	Coinsins	Coinsins	Coinsins	Coinsins	-

Source : Service des communes et des relations institutionnelles, Service cantonal de recherche et d'information statistiques, Canton de Vaud

Tableau 3-3 : Impôt foncier

Com- mune	Indicateurs financiers									
	Impôt foncier (en % de l'estimation fiscale)									
	2005		2006		2007		2008		Moy. 05-08	
Imm. au RF	Const. pas au RF	Imm. au RF	Const. pas au RF	Imm. au RF	Const. pas au RF	Imm. au RF	Const. pas au RF	Imm. au RF	Const. pas au RF	
Bogis-Bossey	1.00	0.50	1.00	0.50	1.00	0.50	1.00	0.50	1.00	0.50
Chavannes-de-Bogis	1.50	0.50	1.50	0.50	1.50	0.50	1.50	0.50	1.50	0.50
Chavannes-des-Bois	1.50	0.00	1.50	0.00	1.50	0.00	1.50	0.00	1.50	0.00
Commugny	1.30	0.00	1.30	0.00	1.30	0.00	1.30	0.00	1.30	0.00
Coppet	1.50	0.50	1.50	0.50	1.50	0.50	1.50	0.50	1.50	0.50
Crans-près-Céligny	1.50	0.00	1.50	0.00	1.50	0.00	1.50	0.00	1.50	0.00
Founex	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00
Mies	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00
Tannay	1.50	0.00	1.50	0.00	1.50	0.00	1.50	0.00	1.50	0.00
Max. canton	1.50	0.50	1.50	0.50	1.50	0.50	1.50	0.50	1.50	0.50
Min. canton	0.30	0.00	0.30	0.00	0.30	0.00	0.30	0.00	0.30	0.00
Moy. simple TST	1.31	0.17	1.31	0.17	1.31	0.17	1.31	0.17	1.31	0.17
Moy. canton	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	-	-

Source : Service des communes et des relations institutionnelles, Service cantonal de recherche et d'information statistiques, Canton de Vaud

Tableau 3-4 : Impôt sur les successions et donations

Com- mune	Indicateurs financiers																			
	Impôt sur les successions et donations (en ct. par franc d'impôt ordinaire perçu par l'Etat)																			
	2005				2006				2007				2008				Moy. 05-08			
	L. directe ascen.	L. directe descen.	Ligne collaté.	Entre non-parent	L. directe ascen.	L. directe descen.	Ligne collaté.	Entre non-parent	L. directe ascen.	L. directe descen.	Ligne collaté.	Entre non-parent	L. directe ascen.	L. directe descen.	Ligne collaté.	Entre non-parent	L. directe ascen.	L. directe descen.	Ligne collaté.	Entre non-parent
Bogis-Bossey	50	0	50	100	50	0	50	100	50	0	50	100	50	0	50	100	50	0	50	100
Chavannes-de-Bogis	0	0	100	100	0	0	100	100	0	0	100	100	0	0	100	100	0	0	100	100
Chavannes-des-Bois	0	0	100	100	0	0	100	100	0	0	100	100	0	0	100	100	0	0	100	100
Commugny	0	0	100	100	0	0	100	100	0	0	100	100	0	0	100	100	0	0	100	100
Coppet	0	0	100	100	0	0	100	100	0	0	100	100	0	0	100	100	0	0	100	100
Crans-près-Céligny	0	0	70	100	0	0	70	100	0	0	70	100	0	0	70	100	0	0	70	100
Founex	0	0	100	100	0	0	100	100	0	0	100	100	0	0	100	100	0	0	100	100
Mies	0	0	75	75	0	0	75	75	0	0	75	75	0	0	75	75	0	0	75	75
Tannay	0	0	0	100	0	0	0	100	0	0	0	100	0	0	0	100	0	0	0	100
Max. canton	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Min. canton	0	0	0	50	0	0	0	50	0	0	0	50	0	0	0	0	0	0	0	38
Moy. simple TST	6	0	77	97	6	0	77	97	6	0	77	97	6	0	77	97	6	0	77	97
Moy. canton	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c

Source : Service des communes et des relations institutionnelles, Service cantonal de recherche et d'information statistiques, Canton de Vaud

Péréquation financière (directe, indirecte). Le tableau 3-5 montre que, pour les années 2006 et 2007, toutes les communes sous revue sont contributrices nettes en termes de péréquation. Leur contribution globale tourne autour de CHF 45'000'000.-/an ! Le tableau 3-6 illustre un effort de solidarité par habitant différencié. Coppet, Crans-près-Céligny et Mies contribuent à raison de CHF 4'000.-/hab. Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois et Commugny paient environ CHF 2'000.-/hab., Tannay et Founex occupant une position intermédiaire. La différence entre la contribution la moins élevée (CHF 1'893.-/hab. à Bogis-Bossey) et la plus élevée (CHF 4'132.-/hab. à Mies) s'élève à CHF 2'239.-/hab. La moyenne pondérée pour l'ensemble des communes de Terre Sainte se monte à CHF 3'107.-/hab.

Tableau 3-5 : Péréquation financière, en CHF

Com- mune	Indicateurs financiers		
	Péréquation financière (1), (2), en CHF		
	2006	2007	Moy. 06-07
Bogis-Bossey	1'425'498	1'551'589	1'488'544
Chavannes-de-Bogis	2'241'282	2'053'047	2'147'165
Chavannes-des-Bois	949'990	833'151	891'571
Commugny	5'429'077	5'296'241	5'362'659
Coppet	9'411'347	11'167'264	10'289'306
Crans-près-Céligny	6'886'502	7'947'248	7'416'875
Founex	6'731'342	7'342'962	7'037'152
Mies	5'713'902	6'668'464	6'191'183
Tannay	3'987'253	4'553'925	4'270'589
Max. canton	37'749'319	28'923'303	33'336'311
Min. canton	-5'942'673	-7'118'839	-6'530'756
Somme TST	42'776'193	47'413'891	45'095'042
Note:			
Max. canton	Pully	Pully	-
Min. canton	Yverdon-les-Bains	Yverdon-les-Bains	-

(1) Un chiffre positif signifie que la commune est contributrice à la péréquation et un chiffre négatif, que la commune est bénéficiaire de la péréquation

(2) Facture sociale + péréquation directe nette + dépenses thématiques + plafonnement de l'effort + plafonnement du taux

Source : Service des communes et des relations institutionnelles, Service cantonal de recherche et d'information statistiques, Canton de Vaud

Tableau 3-6 : Péréquation financière intercommunale par habitant, en CHF⁵

Com- mune	Indicateurs financiers		
	Péréquation financière intercommunale par hab, en CHF		
	2006	2007	Moy. 06-07
Bogis-Bossey	1'847	1'939	1'893
Chavannes-de-Bogis	2'418	2'170	2'294
Chavannes-des-Bois	2'547	2'037	2'292
Commugny	2'277	2'180	2'229
Coppet	3'702	4'182	3'942
Crans-près-Céligny	3'817	4'352	4'085
Founex	2'474	2'645	2'560
Mies	3'845	4'419	4'132
Tannay	3'074	3'393	3'234
Moy. pond. TST	2'990	3'224	3'107
Note:			
Max. canton	n.c.	n.c.	-
Min. canton	n.c.	n.c.	-

Source : Service des communes et des relations institutionnelles, Service cantonal de recherche et d'information statistiques, Canton de Vaud

Les tableaux 3-7 et 3-8 montrent que la somme de contribution à la péréquation financière des neuf communes de Terre Sainte s'élève, pour l'année 2009, à CHF 58'737'316.-. En cas de fusion, (car seule une fusion aurait un impact sur la péréquation financière !), la contribution des neuf communes passerait, avec un coefficient d'imposition de 55.0⁶, à CHF 57'762'274.-... soit une diminution de CHF 975'043.- ou une diminution d'environ CHF 66.- par habitant.

⁵ Les années antérieures à 2006 ne peuvent pas être comparés puisque le système péréquatif du canton de Vaud a été modifié. La nouvelle péréquation financière intercommunale est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006.

⁶ Il s'agit du coefficient d'impôt communal 2009 le plus bas (Mies). Le tableau 3-8 illustre l'impact d'une fusion sur la péréquation avec d'autres coefficients d'impôt.

Tableau 3-7 : Conséquence financière sur la péréquation intercommunale et la facture sociale → Situation des neuf communes de Terre Sainte prises individuellement

Communes	Taux 09	Facture sociale	Alimentation fonds de péréquation	Retour fonds de péréquation	Dépenses thématiques	Plafonnement de l'effort	Plafonnement du taux	Solde net des péréquations	Population 2007
Bogis-Bossey	60.0	1'556'689	563'102	-161'580	0	0	0	1'958'211	800
Chavannes-de-Bogis	66.5	1'949'558	801'044	-178'148	0	0	0	2'572'454	946
Chavannes-des-Bois	65.0	857'912	290'860	-73'666	-21'156	0	0	1'053'950	409
Commugny	67.0	4'892'715	2'210'536	-477'345	0	0	0	6'625'907	2'429
Coppet	65.0	10'539'652	3'245'547	0	0	0	0	13'785'199	2'670
Crans-près-Céligny	58.0	7'255'710	2'529'624	0	0	0	0	9'785'334	1'826
Founex	69.0	6'695'326	2'829'828	-401'576	0	0	0	9'123'578	2'776
Mies	55.0	6'011'615	2'191'359	0	0	0	0	8'202'974	1'509
Tannay	65.0	4'192'548	1'528'733	-91'571	0	0	0	5'629'710	1'342
Total des 9 communes sans fusion		43'951'727	16'190'633	-1'383'887	-21'156	0	0	58'737'316	14'707

Source : Service des communes et des relations institutionnelles

Tableau 3-8 : Conséquence financière sur la péréquation intercommunale et la facture sociale → Situation des neuf communes de Terre Sainte en cas de fusion

Communes	Taux simulé	Taux technique 09	Facture sociale	Alimentation fonds de péréquation	Retour fonds de péréquation	Dépenses thématiques	Plafonnement de l'effort	Plafonnement du taux	Solde net des péréquations
Fusion à 48%	48	63.14	43'024'534	16'188'264	-1'321'148	0	0	0	57'891'650
Fusion à 50%	50	63.14	42'998'562	16'188'264	-1'321'460	0	0	0	57'865'366
Fusion à 52%	52	63.14	42'954'870	16'188'264	-1'322'083	0	0	0	57'821'051
Fusion à 55%	55	63.14	42'896'896	16'188'264	-1'322'886	0	0	0	57'762'274
Fusion à 58%	58	63.14	42'193'150	16'188'264	-1'283'841	0	0	0	57'097'573
Fusion à 60%	60	63.14	41'399'867	16'188'264	-1'483'635	0	0	0	56'104'496
Fusion à 55% avec 62.89	55	62.89	43'267'606	16'252'615	-1'283'299	0	0	0	58'236'922

Source : Service des communes et des relations institutionnelles

Fortune/dette nette par habitant. Le tableau 3-7 montre qu'en moyenne et sur la période 2003-2007, la dette nette par hab. des communes de Terre Sainte se situe à CHF 652.-/hab., soit nettement en-dessous d'une moyenne cantonale située à CHF 3'887.-/hab. Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis et Mies disposent d'une fortune nette par hab. La différence entre les deux communes les plus éloignées en termes de fortune/dette nette par hab. (Tannay et Mies) s'élève à CHF 7'438.-/hab.

Tableau 3-7 : Fortune/dette nette par habitant, en CHF

Com-mune	Indicateurs financiers					
	Fortune/dette nette par habitant, en CHF					
	2003	2004	2005	2006	2007	Moy. 03-07
Bogis-Bossey	2'413	2'502	2'863	3'637	4'207	3'124
Chavannes-de-Bogis	-416	275	977	1'703	2'448	997
Chavannes-des-Bois	-712	-350	-602	-774	-1'012	-690
Commugny	434	-1'132	-1'513	-916	1'882	-249
Coppet	-5'029	-4'666	-3'519	-2'714	-1'965	-3'579
Crans-près-Céligny	-2'458	-2'620	14	454	1'298	-663
Founex	-2'578	-2'310	-1'085	-184	1'383	-955
Mies	1'102	3'228	4'233	4'969	4'920	3'690
Tannay	-5'349	-5'223	-3'734	-2'692	-1'742	-3'748
Max. canton	53'302	56'239	47'066	61'062	57'349	55'004
Min. canton	-15'165	-15'349	-14'416	-15'204	-15'255	-15'078
Moy. pond. TST	-1'822	-1'712	-750	-54	1'080	-652
Moy. pond. canton	-4'448	-4'227	-3'835	-3'584	-3'339	-3'887
Note:						
Max. canton	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	Vaux-sur-Morges	-
Min. canton	Lausanne	Lausanne	Lausanne	Lausanne	Lausanne	-

Source : Service des communes et des relations institutionnelles, Service cantonal de recherche et d'information statistiques, Canton de Vaud

Marge d'autofinancement par habitant. Le tableau 3-8 montre que, sur la période 2003-2007, la marge d'autofinancement moyenne des communes de Terre Sainte se situe à CHF 813.-/hab. ...soit légèrement en-dessus de la moyenne cantonale (CHF 725.-/hab.). Les communes de Mies, Founex, Coppet et Crans-près-Céligny disposent des marges d'autofinancement les plus confortables avec des montants aux alentours de CHF 1'000.-/hab. La différence entre les deux communes les plus éloignées en termes de marge d'autofinancement par habitant (Crans-près-Céligny et Chavannes-des-Bois) est de CHF 844.-/hab.

Tableau 3-8 : Marge d'autofinancement par habitant, en CHF

Com- mune	Indicateurs financiers					
	Marge d'autofinancement par habitant, en CHF					
	2003	2004	2005	2006	2007	Moy. 03-07
Bogis-Bossey	-67	149	313	796	791	396
Chavannes-de-Bogis	-166	730	708	1'336	871	696
Chavannes-des-Bois	20	536	-161	766	538	340
Commugny	-323	-798	-292	591	2'837	403
Coppet	329	726	1'301	1'174	1'153	937
Crans-près-Céligny	-80	13	2'898	890	2'200	1'184
Founex	94	354	1'216	889	2'150	941
Mies	-60	2'200	1'035	1'097	521	959
Tannay	-121	211	1'880	1'123	1'299	878
Max. canton	8'654	3'384	3'875	12'265	5'220	6'680
Min. canton	-4'394	-2'279	-2'892	-5'092	-1'213	-3'174
Moy. pond. TST	-26	379	1'114	954	1'643	813
Moy. pond. canton	314	701	907	811	890	725

Note:

Max. canton	Grens	Sévery	Valeyres-sous-Rances	Vaux-sur-Morges	Roche	-
Min. canton	Rivaz	Bonvillars	Vaugondry	Chanéaz	Grens	-

Source : Service des communes et des relations institutionnelles, Service cantonal de recherche et d'information statistiques, Canton de Vaud

Retard d'infrastructure et d'équipement. Les infrastructures (réseaux, routes, bâtiments) et les équipements (véhicules, systèmes informatiques) d'une commune peuvent être d'une qualité plus ou moins bonne (retards en termes d'investissements, obsolescence technique, mauvais entretien). Le tableau 3-9 montre que, sur une échelle de 1 (très mauvais) à 5 (très bonne), la qualité desdits équipements et infrastructures est évaluée entre 4.4 (Commugny et Crans-près-Céligny) et 3.6 (Chavannes-des-Bois)... soit une différence de 0.8. Dans le détail, la qualité des infrastructures et équipements est évaluée comme suit par les personnes responsables (groupe Finances) :

- **Réseau (eau potable, eaux usées et claires, électricité, télé-réseau).** A l'exception de Chavannes-de-Bogis (note de 3.0), la qualité des réseaux est jugée bonne à très bonne. Notons que la grande partie desdits réseaux n'appartient pas aux communes : eau potable au SITSE⁷ ou SI de Nyon, télé-réseau à l'entreprise TRN SA et réseaux électriques à Romande Energie. ;
- **Routes.** Les communes de Bogis-Bossey et Chavannes-des-Bois jugent la qualité de leurs routes moyenne (note de 3.0). Dans les autres communes, la qualité des routes semble bonne, voire très bonne ;
- **Bâtiments scolaires.** Les bâtiments scolaires appartiennent à la société ARSCO SA dont les communes sous revue sont actionnaires. Les bâtiments scolaires primaires appartiennent à chacune des communes. Les infrastructures scolaires sont à l'unanimité de bonne, voire de très

⁷ Le SITSE appartient aux communes de Terre Sainte.

bonne qualité. Notons que Chavannes-des-Bois ne possède pas de bâtiments scolaires ;

- **Bâtiments administratifs et techniques.** La qualité des bâtiments administratifs et techniques semble varier fortement d'une commune à l'autre. A Bogis-Bossey et Chavannes-des-Bois, leur qualité semble sujette à caution (note de 2.0). Elle est moyenne à Coppet et Tannay (note de 3.0, respectivement 3.5)... et bonne à très bonne dans les autres communes ;
- **Autres infrastructures communales.** Les autres infrastructures communales regroupent les infrastructures destinées aux différentes sociétés et aux citoyens (complexe communal, salle communale, salle polyvalente, cinéma, plage, etc.). La note de 2.0 pour Mies s'explique par une STEP (Mies/Tannay) jugée vétuste. A Tannay, la qualité du camping et de la déchetterie est jugée mauvaise. Pour cette rubrique la qualité est globalement moyenne ;
- **Véhicules « lourds » (véhicules techniques).** Les communes de Chavannes-des-Bois, Mies et Tannay ne possèdent aucun véhicule « lourd ». Dans les autres communes, la qualité desdits équipements est moyenne à bonne (note moyenne de 3.9). Relevons qu'à Chavannes-de-Bogis et Crans-près-Céligny, la qualité des véhicules est jugée très bonne ;
- **Systèmes informatiques.** La qualité des systèmes informatiques paraît globalement bonne à très bonne (note moyenne de 4.3). Seule Chavannes-de-Bogis juge la qualité desdites infrastructures moyenne.

Tableau 3-9: Retard d'infrastructure et d'équipement

Com-mune	Indicateurs de qualité de 5 (très bonne) à 1 (très mauvaise)							
	Retard d'infrastructure et d'équipement							
	Réseaux	Routes	Bâtiments scolaires	Bât. Admin / Techniques	Autres infrastructures	Véhicules lourds	Systèmes informatiques	Moyenne communale
Bogis-Bossey	4.0	3.0	5.0	2.0	-	3.0	5.0	3.7
Chavannes-de-Bogis	3.0	4.0	5.0	4.0	4.0	5.0	3.0	4.0
Chavannes-des-Bois	5.0	3.0	-	2.0	3.0	-	5.0	3.6
Commugny	4.5	4.0	4.0	5.0	4.5	4.5	4.0	4.4
Coppet	4.0	4.0	4.0	3.0	4.0	3.0	4.0	3.7
Crans-près-Céligny	5.0	4.0	5.0	4.0	4.0	5.0	4.0	4.4
Founex	4.0	4.0	4.0	4.0	3.0	3.0	4.0	3.7
Mies	4.0	4.0	5.0	5.0	2.0	-	5.0	4.2
Tannay	4.0	5.0	4.0	3.5	3.0	-	5.0	4.1
Moy. TST	4.2	3.9	4.5	3.6	3.4	3.9	4.3	4.0

Source : Evaluation des membres du groupe de travail Finances

D'une manière générale, les infrastructures et équipements sont jugés de bonne qualité dans l'ensemble des communes sous revue, avec une note moyenne de 4.0. Des investissements sont régulièrement consentis afin de garantir ce niveau de qualité. Aucun gros retard d'infrastructure et d'équipement n'est semble-t-il à signaler.

4

Opinion publique et identité locale

Objectif. Présenter l'état de situation des communes sous revue pour l'axe d'analyse Opinion publique et identité locale → base d'information permettant de déterminer si les neuf communes sous revue sont suffisamment compatibles eu égard à leur identité et aux enjeux sociétaux actuels pour permettre un rapprochement intercommunal.

Résultats des votations fédérales. Le tableau 4-1 montre que, lors des 20 dernières votations fédérales, le taux d'acceptation des neuf communes se situe entre 54.6% (Bogis-Bossey) et 56.8% (Commugny)... soit un écart absolu de 2.2%! Coppet et Mies ont dit oui à 14 reprises, les autres communes à 13 reprises. L'issue du vote – positive ou négative – a été identique pour l'ensemble des communes de Terre Sainte dans 18 votations, sur un total de 20 !

Tableau 4-1 : Synthèse des résultats des votations populaires (20 derniers scrutins fédéraux)

Com- mune	Critères		Votations fédérales (20 dernières votations)...											
	Par commune		9 communes		Nombre d'issues similaire avec...									
	%oui	Nb. oui	%oui	Nb. oui	BOG	CH-BOG	CH-BOI	COM	COP	CRA	FOU	MIE	TAN	TST
BOG	54.6%	13	55.5%	13	18	18	18	18	19	18	18	19	18	18
CH-BOG	54.8%	13	55.5%	13	18	20	20	20	19	20	20	19	20	18
CH-BOI	56.7%	13	55.5%	13	18	20	20	19	20	20	20	19	20	18
COM	56.8%	13	55.5%	13	18	20	20	19	20	20	20	19	20	18
COP	55.4%	14	55.5%	13	19	19	19	19	19	19	19	20	19	18
CRA	55.5%	13	55.5%	13	18	20	20	20	19	20	20	19	20	18
FOU	54.8%	13	55.5%	13	18	20	20	20	19	20	19	19	20	18
MIE	54.9%	14	55.5%	13	19	19	19	19	20	19	19	19	19	18
TAN	55.9%	13	55.5%	13	18	20	20	20	19	20	20	19	19	18

Les objets qui unissent...

Initiative populaire "Pour des naturalisations démocratiques"
 Initiative populaire "Pour la souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale"
 Modification de la Constitution "Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie"
 Initiative populaire du 3 novembre 2005 «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques»
 Loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II).
 Modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (5e révision de l'AI)
 Initiative populaire du 09.12.2004 'Pour une caisse maladie unique et sociale'
 Loi fédérale du 24.03.2006 sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est
 Loi fédérale du 24.03.2006 sur les allocations familiales (loi sur les allocations familiales, LAFam)
 Initiative populaire du 09.10.2002 'Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS'
 Modification du 16.12.2005 de la loi sur l'asile (LAsi)
 Arrêté fédéral du 16 décembre 2005 modifiant les articles de la Constitution sur la formation
 Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail)
 Arrêté fédéral portant approbation et mise en oeuvre du protocole relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de la Communauté européenne
 Arrêté fédéral du 17.12.2004 portant approbation et mise en oeuvre des accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin
 Loi fédérale du 18.06.2004 sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (loi sur le partenariat, Lpart)
 Arrêté fédéral du 03.10.2003 concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)
 Arrêté fédéral du 19.03.2004 sur un nouveau régime financier

Les objets qui divisent...

Loi fédérale du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr)
 Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «pour des aliments produits sans manipulations génétiques»

Source : Chancellerie du canton de Vaud

Résultats des votations cantonales. Le tableau 4-2 indique que, lors des 10 dernières votations cantonales, le taux d'acceptation des neuf communes se situe entre 58.5% (Bogis-Bossey) et 62.5% (Chavannes-des-Bois)... soit un écart absolu de 4.0%. Les communes de Chavannes-des-Bois, Mies et Tannay ont dit oui à 7 reprises, les autres communes à 6 reprises. L'issue du vote – positive ou négative – a été identique pour les neuf communes dans 9 votations, sur un total de 10 !

Tableau 4-2 : Synthèse des résultats des votations populaires (10 derniers scrutins cantonaux)

Com- mune	Par commune		9 communes		Nombre d'issues similaire avec...									
	%oui	Nb. oui	%oui	Nb. oui	BOG	CH-BOG	CH-BOI	COM	COP	CRA	FOU	MIE	TAN	TST
	Votations cantonales (10 dernières votations)...													
BOG	58.5%	6	59.6%	6		10	9	10	10	10	10	9	9	9
CH-BOG	60.1%	6	59.6%	6	10		9	10	10	10	10	9	9	9
CH-BOI	62.5%	7	59.6%	6	9	9		9	9	9	9	10	10	9
COM	60.7%	6	59.6%	6	10	10	9		10	10	10	9	9	9
COP	59.1%	6	59.6%	6	10	10	9	10		10	10	9	9	9
CRA	59.5%	6	59.6%	6	10	10	9	10	10		10	9	9	9
FOU	59.1%	6	59.6%	6	10	10	9	10	10	10		9	9	9
MIE	58.8%	7	59.6%	6	9	9	10	9	9	9	9		10	9
TAN	60.1%	7	59.6%	6	9	9	10	9	9	9	9	10		9

Les objets qui unissent...

Introduction de la loi du 17 avril 2007 sur l'Etablissement cantonal des véhicules et des conducteurs (autonomisation du Service des automobiles et de la navigation)

Modification de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (report de la mise en œuvre de la double instance en matière civile et pénale)

Initiative populaire "2 janvier et lundi de Pentecôte : jours fériés pour toutes et tous"

Initiative populaire "La parole aux communes!"

Initiative populaire "Sauver Lavaux"

Modification de l'article 108 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (participations de l'Etat)

Modification des articles 131 et 178 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (élections judiciaires)

Décret du 21 décembre 2004 modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (barème de l'impôt sur les gains immobiliers) pour l'année 2005

Décret du 21 décembre 2004 relatif à un impôt extraordinaire sur la fortune pour l'année 2005

Les objets qui divisent...

Décret du 26 avril 2005 accordant un crédit d'ouvrage destiné à financer le réaménagement du Centre intégratif de génomique par la construction d'une

Source : Chancellerie du canton de Vaud

Centre de gravité politique – élections fédérales. Les résultats des élections fédérales, synthétisés au travers de l'indicateur « Centre de gravité politique – élections fédérales », indiquent les sensibilités partisans des populations des communes sous revue, ceci au niveau fédéral. Concrètement, l'analyse porte sur les résultats des élections au Conseil national du 21 octobre 2007. Sur une échelle de 0% (extrême gauche) à 100% (extrême droite), le centre de gravité des communes sous revue se situe entre 60.3% (Chavannes-des-Bois et Coppet) et 63.5% (Chavannes-de-Bogis et Founex)... soit une différence de 3.2%. On constate que l'ensemble des communes de Terre Sainte se situent à droite de l'échiquier politique. Comme l'indique le tableau 4-3, le centre de gravité fédéral pour l'ensemble des neuf communes sous revue s'élève en effet à 62.4%.

Tableau 4-3 : Synthèse des résultats des élections fédérales et cantonales
Centres de gravité fédéral et cantonal

Com- mune	Critères			
	Centre de gravité politique			
	Elections fédérales...		Elections cantonales...	
	par commune	9 communes	par commune	9 communes
BOG	60.7%	62.4%	59.7%	61.5%
CH-BOG	63.5%	62.4%	61.8%	61.5%
CH-BOI	60.3%	62.4%	62.5%	61.5%
COM	60.4%	62.4%	61.0%	61.5%
COP	60.3%	62.4%	61.1%	61.5%
CRA	63.1%	62.4%	60.7%	61.5%
FOU	63.5%	62.4%	62.4%	61.5%
MIE	61.5%	62.4%	60.0%	61.5%
TAN	61.2%	62.4%	63.9%	61.5%

Source : Chancellerie du Canton de Vaud + IDHEAP

Centre de gravité politique – élections cantonales. Au niveau cantonal, l'analyse porte sur les résultats des élections au Grand conseil du 9 avril 2006. Les résultats synthétiques sont également présentés dans le tableau 4-3. Celui-ci montre que, sur une échelle de 0% (extrême gauche) à 100% (extrême droite), le centre de gravité des communes sous revue pour les dernières élections cantonales se situe entre 59.7% à Bogis-Bossey et 63.9% à Tannay. La différence entre ces deux communes est de 4.2%... soit un écart légèrement supérieur à celui constaté au niveau des élections fédérales. Notons que les communes se situent à nouveau à droite de l'échiquier politique et que si elles avaient voté ensemble, leur centre de gravité cantonal aurait été de 61.5%.

Communauté de vie. Les interactions qui existent actuellement entre les populations des neuf communes sous revue peuvent être appréhendées au travers des éléments suivants :

- **Intensité de la vie associative.** Les caractéristiques de la vie associative des communes sous revue permettent d'apprécier le sentiment d'identité locale. Les membres du groupe de travail Opinion publique ont évalué chaque société locale en termes de bassin de recrutement : local, régional, cantonal ou national. Le tableau 4-4 montre qu'une grande partie des sociétés des communes sous revue sont des sociétés régionales (60 sur un total de 91 sociétés... soit 65.9%). La vie associative s'organise donc essentiellement au niveau de la région... et non de chacune des communes sous revue. Deux sociétés sont considérées comme des sociétés cantonales/nationales : le tennis club de Founex et le Polo-Club de Veytay à Mies ;

Tableau 4-4 : Liste des sociétés

Com- mune	Critères Sociétés locales	Nb de sté locale	Nb de sté régionale	Nb de sté cant/nat	Nb de sté total
BOG	Amicale de Bogis-Bossey, Les Petites Mains habiles de Bogis-Bossey, Réseau familles d'Accueil.	2	1	0	3
CH-BOG	Amicale de Chavannes-de-Bogis, Badminton-club, Ecole de musique du cercle de Coppet, Gym et fit club, Gym volley féminine, Gym volley-ball, Société de développement, Société de jeunesse, Société de laiterie.	0	9	0	9
CH-BOI	Tennis club de Chavannes-des-Bois.	1	0	0	1
COM	Amicale des Pompiers de Commugny, Hornuss, Société de développement de Commugny, La Villanelle.	4	0	0	4
COP	Amicale des sapeurs-pompiers, Amicale des Vétérans de Football, Chœur du Léman, Section Samaritains, SISL Section de Coppet, Sociétés de boules, Société de développement "Pour Coppet", Société féminine de gymnastique, Troc de Coppet, Amis du Parc du Château, Jeunesse, Vide Grenier, Forum Européen, Château en scène (théâtre).	5	9	0	14
CRAN	Association des parents d'élèves, Amicale du Train Modulaire, Bibliothèque de Crans, Chorale Echo du Léman, Club de pétanque, Club nautique de Crans, FC Crans, Gymnastique des aînés, Gymnastique des hommes, Gym Mères et enfants, Patchwork Club, Paysannes Vaudoises, Potes-au-Feu, SDC, Société féminine de Gym, Tennis club de Crans, Théâtre du 1er avril, Théâtre Tsci & Tsac, Troc de jouets, Union sociétés locales, Volley-ball Dames, Gymn mixte.	1	21	0	22
FOU	AFX 31 Amicale Founex, Badminton club, Cercle d'escrime, Founex-Loisirs - Société de développement, Gym-Dames, Gym-Hommes, Gym mère-enfant, Helvétique, chœur d'hommes, Société de jeunesse, Tennis club, Club	5	5	1	11
MIE	L'Amicale de Mies, Les ROP (Retraités Ou Presque), Le Club, Société de sauvetage de Coppet, Club de Jeux de sociétés, Polo-club de Veytay, Club de pétanque de Mies, Gym dames, Gym aînés, Basket Au Sorbier, Badminton, Danse classique.	8	3	1	12
TAN	Amicale de Tannay, Société de Jeunesse de Tannay, Gymn des aînés.	2	1	0	3
intercom- munales	Stés Conservatoire Musique TS et environs (CMTSE), Ludothèque de Terre Sainte, Société de tir de Terre Sainte, Théâtre de Terre Sainte, Union sportive de Terre Sainte (USTS), Union sportive de Terre Sainte (badminton et Tennis de table)Union Instrumentale du Cercle de Coppet (UICC), Ecole de Voile de Terre Sainte, Ensemble vocal de Terre Sainte, Société de jeunesse Bogis-Chavannes, Tennis-club de Mies-Tannay, Centre sportif des Rojalets (Com. - Coppet).	1	11	0	12
Total		29	60	2	91

Source : Evaluation des membres du groupe de travail Opinion publique et identité locale

- **Manifestations publiques.** Le « bassin de recrutement » des manifestations organisées ou soutenues logistiquement par les communes de Terre Sainte indique le rayonnement des dites manifestations. Le tableau 4-5 recense les différentes manifestations communales ainsi que leur importance. Sur un total de 75 manifestations, 44 d'entre elles sont plutôt locales (58.7%) et 30 plutôt régionales (40.0%). Relevons qu'une seule manifestation est jugée d'importance cantonale/nationale : Les Caisses à Savon à Commugny. Même si la plupart des manifestations s'organisent au niveau des communes, une partie significative des manifestations drainent un public régional. Notons par ailleurs que plusieurs manifestations locales pourraient sans dommage être organisées au niveau régional.

Tableau 4-5 : Liste des manifestations

Com- mune	Critères				
	Manifestations locales	Nb de manif. locale	Nb de manif. régionale	Nb de sté cant/nat	Nb de sté total
	Noms des sociétés				
BOG	Fête au village, Brûlé de sapin, St-Nicolas, 1er août intercommunal.	3	1	0	4
CH-BOG	L'Avant Bogis-Bossey / Chav.-Bogis, Fête village Bogis-Bossey / Chav.-Bogis, St-Nicolas, Fête nationale, Accueil des nouveaux habitants, Accueil majoritaires.	4	2	0	6
CH-BOI	Noël.	1	0	0	1
COM	Fête du village, 1er août, Brûler de sapin, Saucisson, Fête des enfants, Caisse à savon, Tir des glaçons, Rallye, Fête d'automne, Tir des municipalités des communes de Terre Sainte, Accueil des nouveaux citoyens et des nouveaux habitants, Noël des enfants, Noël des aînés, Sortie annuelle des aînés.	7	6	1	14
COP	Fete national, Accueil des nouveaux citoyens pour majorité, Accueil des nouveaux habitants, Sortie et le repas des aînés, Fete du bourg tous les 10 ans, Girons (tous les 10 ans), Concert annuel Union Instrumentale, Concert annuel Chœur du Léman, Marché brocante (tous les mois), Vide-Greniers, Fête du Lac, Lotos, Compétitions sportives, Nocturnes des commerçants.	4	10	0	14
CRAN	Caribana, 1er août, Expositions SDC, Compétitions sportives, Ecole Voile.	3	2	0	5
FOU	Thé Dansant, Accueil des nouveaux citoyens, Elimination des sapins de Noël, Soirée Saint-Valentin, Troc, Kitsch Power, Marché aux fleurs, Sortie des aînés, Fête nationale, Fête du port, Noël des enfants et des aînés, Réveillon, Soirée Châtaignes, Soirée Disco, Loto, Gala danse.	15	0	0	15
MIE	Marché de printemps, Fête nationale, Tournois de polo, Tour de la commune, Concours de soupes, Sortie et repas de Noël des aînés, Vin de l'aven, Noël des enfants, Fête Lacustre.	5	4	0	9
TAN	Indépendance vaudoise, Fête du village, Fête de Noël, Accueil new citoyens, 1er août avec Mies et Chav-Bois, Jazz, Activités de la commission culturelle.	2	5	0	7
Total		44	30	1	75

Source : Evaluation des membres du groupe de travail Opinion publique et identité locale

- **Loisirs et détente.** Les principaux pôles drainant les habitants des neuf communes sous revue en termes de loisirs et de détente sont Versoix, Genève et Nyon. Relevons toutefois que lesdits habitants s'adonnent très souvent à leurs activités de loisirs dans la Terre Sainte : patinoire et théâtre à Coppet, centres sportifs à Coppet, Founex et Mies, bord du lac, etc. ;
- **Paroisses et scolarisation.** L'appartenance à une même paroisse et la fréquentation d'un même établissement scolaire sont autant d'éléments qui permettent aux populations des communes sous revue de se connaître et de se « mélanger ». Les neuf communes sous revue font partie de la même communauté scolaire... au niveau primaire (Association intercommunale pour l'instruction primaire) comme au niveau secondaire (Arrondissement scolaire secondaire de Terre Sainte). En ce qui concerne les paroisses, à l'exception de Crans-près-Céligny qui fait partie des paroisses catholique et protestante de Nyon, les huit autres communes de Terre Sainte font partie de la paroisse réformée de Commugny/Coppet et de la paroisse catholique de Terre Sainte (St-Robert) ;
- **Activités professionnelles.** Le tableau 4-6 montre que seuls 21.7% des personnes actives habitant en Terre Sainte y travaillent... les 78.3% restant ayant leur activité professionnelle hors du périmètre (Genève,

etc.). Le pourcentage de résidents actifs travaillant dans leur commune de résidence varie en 22.3% (Coppet) et 7.2% (Chavannes-des-Bois).

Tableau 4-6 : Lieu de travail des actifs résidents dans les communes sous revue (2000)

Com-mune travaillant à → personne de ↓	Activités professionnelles											
	Lieu de travail des actifs résidents dans les communes (2000)											
	Bogis-Bossey		Chav.-de-Bogis		Chav.-des-Bois		Commugny		Coppet		Crans-près-Cé.	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Bogis-Bossey	51	12.4%	6	1.5%	0	0.0%	0	0.0%	5	1.2%	1	0.2%
Chav.-de-Bogis	0	0.0%	100	18.5%	0	0.0%	1	0.2%	3	0.6%	1	0.2%
Chav.-des-Bois	0	0.0%	4	1.7%	17	7.2%	1	0.4%	0	0.0%	0	0.0%
Commugny	0	0.0%	15	1.2%	4	0.3%	199	15.3%	28	2.2%	1	0.1%
Coppet	1	0.1%	7	0.6%	1	0.1%	15	1.3%	264	22.3%	1	0.1%
Crans-près-Cé.	1	0.1%	4	0.4%	0	0.0%	2	0.2%	11	1.1%	174	18.1%
Founex	2	0.2%	8	0.6%	1	0.1%	8	0.6%	24	1.9%	3	0.2%
Mies	0	0.0%	6	0.8%	1	0.1%	2	0.3%	5	0.7%	0	0.0%
Tannay	1	0.2%	7	1.1%	0	0.0%	1	0.2%	5	0.8%	0	0.0%
TST	56	0.8%	157	2.2%	24	0.3%	229	3.1%	345	4.7%	181	2.5%

Com-mune travaillant à → personne de ↓	Activités professionnelles									
	Lieu de travail des actifs résidents dans les communes (2000)									
	Founex		Mies		Tannay		Autres		Tot. actifs occ	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Bogis-Bossey	9	2.2%	1	0.2%	0	0.0%	338	82.2%	411	100%
Chav.-de-Bogis	9	1.7%	6	1.1%	0	0.0%	420	77.8%	540	100%
Chav.-des-Bois	3	1.3%	3	1.3%	1	0.4%	208	87.8%	237	100%
Commugny	12	0.9%	20	1.5%	3	0.2%	1'019	78.3%	1'301	100%
Coppet	9	0.8%	22	1.9%	4	0.3%	859	72.6%	1'183	100%
Crans-près-Cé.	6	0.6%	11	1.1%	1	0.1%	751	78.1%	961	100%
Founex	229	18.1%	8	0.6%	1	0.1%	984	77.6%	1'268	100%
Mies	2	0.3%	147	19.4%	0	0.0%	593	78.4%	756	100%
Tannay	7	1.1%	9	1.5%	65	10.6%	521	84.6%	616	100%
TST	286	3.9%	227	3.1%	75	1.0%	5'693	78.3%	7'273	100%

Source : Office de la statistique (OFS)

- Collaborations intercommunales.** Le tableau 4-7 recense les collaborations intercommunales auxquelles les communes de Terre Sainte sont partie prenantes. Il constitue un bon indicateur de la disposition des populations à considérer un espace local ne s'arrêtant pas aux frontières communales. Le périmètre Terre Sainte constitue l'espace privilégié par une majorité des collaborations recensées. En effet, 21 collaborations sur un total de 40 regroupent l'ensemble des communes de Terre Sainte (52.5%)... dont 11 sont formées uniquement par le cercle des neuf communes de Terre Sainte (27.5%). Notons que Crans-près-Céligny ne fait pas partie de cinq collaborations regroupant l'ensemble des autres communes de Terre Sainte (le schéma directeur, le Conseil régional du district de Nyon, les sapeurs-pompiers et les paroisses catholique et protestante). Chavannes-des-Bois ne fait quant à elle pas partie des trois collaborations touchant au domaine Ecole et petite enfance (AIIP, Arrondissement scolaire secondaire de Terre Sainte et ARSCO SA).

Tableau 4-7 : Collaborations intercommunales auxquelles les communes de Terre Sainte participent

Critères											
Collaborations intercommunales Nom de la collaboration	Implication										
	BOG	CBOG	CBOI	COM	COP	CRA	FOU	MIE	TAN	Autre	
Schéma directeur											
Service technique intercommunale											
Conseil régional du district de Nyon											
Association des secrétaires communaux											
Association des Syndics de Terre Sainte											
Association des Syndics du District de Nyon											
Association des communes vaudoises (ADCV)											
Pot commun											
Commission intercommunale des sports											
Théâtre de Terre Sainte des Rojalets											
Patinoire intercommunale											
Bibliothèque intercommunale "Les Rojalets"											
Ludothèque de Terre Sainte											
Association intercommunale pour l'instruction primaire (AIIP)											
Arrondissement scolaire secondaire de Terre Sainte											
ARSCO SA											
Accueil de jour des enfants en Terre Sainte (AJET)											
Exploitation des forêts par le canton de Vaud											
Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique (GHOL)											
Association régionale de l'action sociale (ARAS), une agence d'assurance sociale (AAS) à Coppet											
Office régional de placement (ORP) à Nyon											
Etablissement médico-social de Mies											
Police intercommunale											
Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon											
Centre de défense incendie et secours de Terre Saintes (CDISTS)											
Service défense incendie et secours de Nyon (SDIS)											
Services industriels de Terre Sainte et environs (SITSE)											
Services industriels de Nyon											
STEP intercommunale Bogis-Bossey / Chavannes-de-Bogis											
STEP intercommunale Mies / Tannay											
STEP intercommunale Coppet / Commungy											
STEP intercommunale Founex / Céligny											
Déchetterie intercommunale Bogis-Bossey / Chavannes-de-Bogis											
Déchetterie intercommunale Coppet / Founex											
Entente intercommunale de compostage											
SADEC, convention avec les communes des districts de Nyon, Rolle et Aubonne											
Paroisse protestante de Terre Sainte											
Paroisse catholique de St-Robert											
Paroisse protestante de Nyon											
Paroisse catholique de Nyon											

Source : Etats de situation

5

Prestations

Objectif. Présenter l'état de situation des communes sous revue pour les axes d'analyse Prestation-Décision et Prestation-Production → base d'information permettant de déterminer si un rapprochement entre les communes sous revue est susceptible d'améliorer la satisfaction des bénéficiaires et la productivité des administrations communales.

5.1 Aménagement et urbanisme

Contenu du groupe de prestations. Le domaine Aménagement et urbanisme recouvre les prestations suivantes :

TRANSPORTS

- **Transports publics gérés.** Cette prestation recouvre tout d'abord de la participation financière des communes au déficit des transports. Dans le canton de Vaud le prélèvement s'effectue par le biais d'une facture émise par le Service de la mobilité⁸ (répartition des charges en fonction des bassins de transports). Les communes de Terre Sainte sont desservies par les trains (CFF) via les gares de Coppet, Mies et Tannay et par les TPN (transports publics nyonnais) pour les communes qui ne disposent pas de gare. Relevons que Coppet est également desservie par les bateaux et que le week-end, le service de Noctambus genevois s'arrête dans les communes de Terre Sainte puisqu'il se dirige en direction de Céligny. Enfin, les communes de Crans-près-Céligny, Founex, Tannay, et dès 2009 Commugny et Mies, mettent à disposition des citoyens deux cartes journalières à prix préférentiel pour les CFF. Coppet met également à disposition de ses habitants quatre billets de bateau gratuits. Les transports scolaires sont

⁸ Cette pratique empêche les communes vaudoises d'avoir une influence sur les transports publics tels que les CFF. En effet, elles ne peuvent pas payer davantage pour avoir être mieux desservies comme c'est le cas dans le Canton de Genève.

quant à eux organisés par les écoles et donc pris en compte dans la prestation Ecoles ;

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Aménagement du territoire géré.** Il s'agit de l'ensemble des plans (directeur, aménagement, quartier, etc.) et règlements (urbanisme, construction, etc.) relatifs à l'aménagement du territoire. La maîtrise et la coordination du développement territorial en Terre Sainte sont dictées par différents plans à des échelons différents : le plan directeur cantonal au niveau du Canton de Vaud, le plan directeur régional au niveau du district de Nyon (PDR) et le Schéma directeur de Terre Sainte (sans Crans-près-Céligny) qui va être mis en œuvre prochainement. Ensuite, à l'interne chaque commune dispose d'un plan directeur communal (PDCoM), d'un plan général d'affectation (PGA)⁹ et de plans partiels d'affectation (PPA). En général, les communes mandatent un urbaniste au cas par cas pour la réalisation des plans ainsi qu'une personne pour l'entretien du SIT (Service d'information du territoire). Relevons que les communes de Chavannes-de-Bogis, Commugny, Crans-près-Céligny, Founex et Mies travaillent avec le même urbaniste : Urbaplan. Au niveau du SIT, Bogis-Bossey et Mies mandatent l'entreprise Bovard & Nickl et Chavannes-des-Bois et Coppet travaillent avec le bureau Peitrequin ;
- **Projets de construction gérés.** Cette prestation comprend le dépôt de la demande de permis, l'examen préalable, la publication et la demande de rapports officiels, la décision, le contrôle lors de la construction, ceci aussi bien pour les nouvelles constructions que pour les rénovations-réhabilitations. Pour les projets de petite taille (au-dessous de six à

⁹ L'aménagement du territoire des communes sous revue se résume ainsi :

Bogis-Bossey. Le PGA et le règlement d'aménagement du territoire datent de 1984. Il comprend les zones suivantes : village, agricole, verdure et utilité publique, de non construction, forêts et artisanale ; **Chavannes-de-Bogis.** Le PGA est composé des zones suivantes : village, villa, utilité publique, artisanale, intermédiaire, agricole, verdure, à développer par PPA ; **Chavannes-des-Bois.** Le PGA et le règlement d'aménagement du territoire de ladite commune datent de 2002... et comprend les zones suivantes : village, d'extension du village, d'utilité publique, équestre, verdure, intermédiaire, agricole et protégée et aire forestière ; **Commugny.** Le règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions doit entrer en vigueur en 2009. Le PGA date de 2001 et contient les zones suivantes : agricole, villas, village, intermédiaire, d'utilité publique, forêts et protégée ; **Coppet.** Le PGA et le règlement d'aménagement du territoire datent de 2001. Le PGA recense plusieurs zones : agricole, verte, villas, intermédiaire, d'utilité publique, forêts, protégée (Château), village et littoral) ; **Crans-près-Céligny.** Le PGA est actuellement en révision... il date de 1989 et comprend les zones suivantes : du Bourg, mixte, à faible densité, artisanale et d'habitation ; **Founex.** Le PGA de la commune de Founex date de 1979 et le règlement de 1994. Ils sont tous les deux en cours de révision. Les principales zones constituant le PGA sont des zones agricole et viticole, villas, village, intermédiaire et d'utilité publique ; **Mies.** Le PGA de Mies a été adopté en 2007. Il est constitué de zones village, villas, résidentielles, d'activités, mixte d'habitat et d'activités, agricole, de bâtiments et d'aménagement d'intérêt public ; **Tannay.** Le PGA date de 1983 et est actuellement en révision. Il possède les zones suivantes : de l'ancien village, d'extension du village, de villas, résidentielle, camping, d'utilité publique, de forêts, de verdure, intermédiaire et agricole.

douze m² selon les communes) la décision est prise par la municipalité et il n'y a pas de permis de construire mais une autorisation municipale. Pour les projets intermédiaires (une quarantaine de m²), une mise en consultation publique de 10 jours¹⁰ est effectuée et un permis de construire est délivré. Enfin pour les grands projets, le dossier est envoyé au STI (Service technique intercommunal) situé à Gland (pour un cercle de communes plus large que celui de Terre Sainte). Ledit STI supervise et contrôle les dossiers afin qu'ils correspondent aux normes communales et cantonales. Il s'agit de l'interface entre le canton et les communes. La commune publie ensuite un avis d'enquête dans la presse, sur le pilier public et sur internet (30 jours pour faire opposition). Enfin, le dossier est retourné au STI en vue de la délivrance du permis de construire et, par la suite, de la surveillance du chantier (sécurité) ;

- **Surveillance générale effectuée – police des constructions.** Il s'agit d'une surveillance générale de tout ce qui se construit dans la commune, en particulier l'identification des constructions effectuées sans permis, les menaces au domaine public (évacuation des eaux, tuiles en mauvais état, etc.) ainsi que la gestion des procédures subséquentes. La surveillance est effectuée par le STI, le service technique communal (pour les communes qui en ont un !) et les municipaux des constructions ;

PROMOTION ECONOMIQUE

- **Promotion économique effectuée.** Cette prestation regroupe les domaines de la politique régionale, de la promotion économique et de la promotion touristique. Ces activités sont regroupées au travers de plusieurs regroupements régionaux tels que le Conseil régional et l'Office du tourisme. Relevons que Crans-près-Céligny ne fait pas partie du Conseil régional. De plus, les communes sous revue collaborent avec celles du district de Nyon au travers de l'association Région Nyon (les communes paient CHF 24.- par habitants pour subventionner les projets et reversent les taxes de séjour). Notons encore qu'un office du tourisme va prochainement ouvrir à Coppet ;
- **Autres prestations – Aménagement et urbanisme.** Il s'agit du classement et de l'archivage des plans, de la gestion de certaines statistiques, du traitement des questions d'équipement des terrains en collaboration avec les mandataires, etc. Dans le domaine de l'animation, chaque commune décore les rues du village pour Noël, Pâques, etc. Les décorations sont financées par les communes mais parfois réalisées et installées par les sociétés de développement ou des bénévoles.

Similarité des besoins. Les besoins satisfaits par ces prestations recouvrent un besoin de mobilité, d'organisation du territoire, de développement et de promotion de la commune. Ils relèvent également d'un développement

¹⁰ A Coppet, les constructions intermédiaires figurent pendant 20 jours au pilier public.

harmonieux de la commune et d'un conseil aux personnes désireuses de bâtir (éviter les problèmes de non-conformité).

Effets de débordement. Les bénéficiaires de la prestation sont toutes les personnes ou entreprises (habitant ou non la commune) intéressées à construire sur le territoire communal ainsi que les visiteurs (touristes, etc.).

Besoin de coordination. Les possibilités de coordination sont attestées par la nécessité de penser l'aménagement du territoire au niveau régional (Schéma directeur de Terre Sainte) et par l'utilisation d'un même bureau technique (STI) ou de sous-traitances communes (ex : Urbaplan). D'autres possibilités de coordination pourraient être envisagées en collaborant de manière plus étroite pour réaliser de grands projets (ex : logements à loyer accessibles). Ces coordinations apportent une ligne de conduite commune et permettent d'avoir une vision globale en termes d'aménagement du territoire. Elles permettent également d'avoir plus de poids face au Canton (ex : déclassement des terrains en zone agricole) et face au District (ex : créer un équilibre avec la ville de Nyon en termes de promotion économique). Les avantages se matérialisent par un gain de temps au niveau du traitement des dossiers, une meilleure efficacité et donc une professionnalisation de la prestation.

Activités, processus et structure liés à la fourniture du groupe de prestations. Les principales activités relatives au domaine Aménagement et urbanisme sont :

- Effectuer le travail administratif et les paiements liés aux transports publics ;
- Réaliser, en collaboration avec un aménagiste et le canton, les divers plans et règlements relatifs à l'aménagement du territoire ;
- Gérer les projets de construction (informations, séances, dépôt de plan, mise à l'enquête du dossier, suivi de chantier, visites de conformité et certificat) en collaboration avec le STI ;
- Effectuer la surveillance générale de ce qui se construit dans la commune ;
- Classer et archiver les plans, gérer le cadastre, fournir diverses informations, traiter les questions d'équipement des terrains, etc ;
- Effectuer les activités de promotion économique, de promotion touristique et d'animation du village.

Economies d'échelle – RH. En termes d'économies d'échelle – ressources humaines, les activités liées à la fourniture de la prestation engendrent beaucoup de temps fixes au niveau de l'application des lois et des règlements (domaine de spécialiste). Les compétences spécifiques nécessaires à la fourniture de la prestation sont importantes : compétences techniques et juridiques liées à l'aménagement du territoire. Un grand nombre de ces compétences sont donc sous-traitées à des spécialistes (bureau technique, urbaniste) tout comme les activités liées aux transports et à la promotion économique et touristique de la région. La taille de l'équipe permet une spécialisation des compétences et favorise les échanges d'expériences. Un rapprochement permettrait d'améliorer la qualité de cette prestation, de

disposer de davantage de compétence à l'interne (« possibilité d'internaliser le service technique ») et d'éliminer les tâches effectuées à double.

Economies d'échelle – BSM. En termes d'économies d'échelle – BSM (biens, services et marchandises) et autres charges (hors RH et équipements), les quelques achats liés à la fourniture desdites prestations concernent un peu de matériel d'économat et les honoraires pour l'entretien et les mises à jour du SIT. La plupart des prestations sont sous-traitées au bureau technique (STI) et à des urbanistes pour l'aménagement du territoire ainsi qu'à des associations régionales (Conseil régional, Région Nyon, Office du tourisme) pour les activités de promotion du territoire. Au vue du nombre de sous-traitances, un certain nombre d'économies semblent réalisables... en mettant en concurrence les sous-traitants ou en internalisant certaines activités (« possibilité d'internaliser la prestation et d'avoir un seul règlement qui permettrait de diminuer les coûts d'étude des dossiers », etc.). Une autre possibilité évoquée concerne le regroupement du système de gestion de l'aménagement du territoire au sein du SITSE qui projette d'acquérir un système de gestion.

Economies d'échelle – équipements. En termes d'économies d'échelle – équipements mobiliers et immobiliers, les principaux équipements sont constitués de places de travail équipées (yc. logiciel) et des locaux d'archivage. Relevons que, à l'exception des communes de Chavannes-de-Bogis et Chavannes-des-Bois, l'ensemble des communes disposent d'un logiciel de gestion pour l'aménagement du territoire (SIT)... il s'agit, par exemple, de Geoconcept à Bogis-Bossey, Founex, Mies et Tannay, SIT/Star à Commugny et Star Wiever à Crans-près-Céligny. Dans l'ensemble des communes les infrastructures sont bien utilisées et conviennent à l'utilisation. Relevons que certaines communes trouveraient pratique d'avoir une photocopieuse pour les plans.

Besoin de proximité. Enfin, en termes de proximité, les prestations sous revue sont mises à disposition du bénéficiaire en partie dans les locaux des administrations communales (dépôt de plans, séances, etc.), en partie à son domicile et en partie sur le site (visite et contrôle des chantiers). Pour l'aménagement du territoire et sa promotion, la proximité ne joue pas un rôle important. Au niveau des transports publics, les réseaux à disposition permettent à tous les citoyens de se déplacer et la proximité est la plus proche possible (arrêt de bus, gare, etc.).

5.2 Conduite administrative

Contenu du groupe de prestations. Le domaine Conduite administrative englobe les prestations suivantes :

- **Autorités politiques (législatif et exécutif) soutenues du point de vue administratif.** Ces prestations englobent la préparation et le suivi de dossiers, la gestion administrative de projets, l'organisation de séances (ordres du jour, prise de procès-verbaux, suivi des décisions, etc.). Le travail est effectué par le greffe communal et il peut varier en fonction du degré d'implication des responsables politiques ;

- **Autres prestations – Conduite administrative.** Il s'agit du soutien administratif aux collaborateurs et aux citoyens de la commune ainsi que la gestion de la correspondance. Le greffe fait le lien entre la municipalité et les collaborateurs. A ce titre, il réceptionne, distribue et signe le courrier et transmet les directives aux collaborateurs de l'administration ;
- **Autorités politiques et administrations communales soutenues d'un point de vue juridique.** Il s'agit notamment de l'élaboration, de la rédaction, de la révision d'actes législatifs (règlements communaux) et de la résolution de litiges. Les communes de Terre Sainte mandatent un avocat-conseil au cas par cas selon les dossiers. Les préavis communaux sont rédigés par les employés administratifs pour ensuite être soumis au Conseil et au Canton. En amont, ce sont toutefois les municipaux qui cherchent des exemples et transmettent les lignes directrices. A Tannay, lesdits préavis sont rédigés par les municipaux et les commissions concernés ;
- **Archives communales gérées.** Il s'agit de la récolte, de la conservation et de l'exploitation des archives communales. Toutes les communes possèdent des locaux d'archivage. Les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis et Crans-près-Céligny sous-traitent le travail à un archiviste rémunéré à l'heure. Les communes de Chavannes-des-Bois, Mies, Tannay vont prochainement avoir recours à un archiviste. A Founex et Commugny, les archives courantes sont gérées à l'interne mais une réorganisation est en cours avec la collaboration d'un archiviste. Enfin, à Coppet, les archives sont tenues par un étudiant réalisant une thèse ;
- **Publications administratives photocopiées.** Il s'agit de la reproduction à grande échelle de documents administratifs (budget, tout ménage, facturation, etc.). En principe, cette activité est réalisée à l'interne, les communes disposant toutes de photocopieuses performantes ;
- **Economat géré.** Cette prestation englobe la gestion du petit matériel de bureau. Selon les communes, cette activité est effectuée par la bourse communale, le greffe ou le contrôle des habitants.

Similarité des besoins. D'une manière générale, les besoins satisfaits par ladite prestation concernent la conduite de l'administration communale ainsi que le soutien au fonctionnement de la commune (soutiens administratifs, juridiques et logistiques).

Effets de débordement. Le bénéficiaire de la prestation est en premier lieu la municipalité. Viennent ensuite d'autres bénéficiaires : le législatif, les collaborateurs de la commune ainsi que les citoyens et entreprises de la commune, voire de la région. Les partenaires externes sont également bénéficiaires de la prestation sous revue (canton ou associations intercommunales et régionales).

Besoin de coordination. L'Association des secrétaires communaux attestent de l'existence de besoins et de possibilités de coordination dans la prise de décision. Les greffes des communes sous revue collaborent de manière non officielle en partageant des expériences (par téléphone, email, etc.). Ces coordinations révèlent une volonté d'uniformiser les procédures dont l'impact est d'augmenter l'efficacité et de professionnaliser la conduite des communes. Les communes sous revue pourraient également collaborer avec un même avocat pour leurs problèmes juridiques (parfois même litige d'une commune à l'autre).

Activités, processus et structure liés à la fourniture du groupe de prestations. Les principales activités concourant à la fourniture de la prestation sont les suivantes :

- Préparer et participer aux séances (inclus prise de procès-verbaux) ;
- Traiter les affaires courantes et suivre/gérer les projets en cours ;
- Gérer la correspondance entrante et sortante (prise de connaissance, transmission, rédaction des réponses, etc.) ;
- Répartir les tâches à effectuer entre les services/collaborateurs, les informer des décisions prises lors des séances ;
- Assister à la gestion des cas juridiques ;
- Codifier, trier et classer les archives ;
- Polycopier les documents ;
- Gérer l'économat (achat, contrôle du matériel, distribution).

Economies d'échelle – RH. En termes d'économies d'échelle – ressources humaines, les principaux temps fixes concernent l'établissement des règlements ou leur adaptation aux modifications législatives cantonales/fédérales. On dénombre également quelques temps fixes de cours de formation proposés par l'Association des secrétaires communaux et les communes. La taille de l'équipe permet une meilleure gestion des suppléances. Elle permet également d'organiser le travail de manière différente par une répartition des tâches et une spécialisation. Ceci afin de fournir une prestation professionnelle et de manière continue. En plus de compétences administratives, des compétences spécifiques comme des connaissances juridiques et la connaissance des caractéristiques et des besoins de la commune sont nécessaires. Les processus et activités de cette prestation réclament également de la flexibilité, de la polyvalence et de la précision ainsi qu'une capacité à faire preuve de diplomatie.

Economies d'échelle – BSM. En termes d'économies d'échelle – BSM (biens, services et marchandises) et autres charges (hors RH et équipements), les achats concernent essentiellement le matériel d'économat et les quelques sous-traitances (soutien juridique et soutien pour l'archivage). Peu d'économies semblent envisageables étant donné le faible volume d'achat.

Economies d'échelle – équipement. En termes d'économies d'échelle – équipements mobiliers et immobiliers, les équipements utilisés pour fournir cette prestation sont des places de travail équipées et des locaux (bureaux,

locaux d'archivage, salles de séances). Lesdits équipements sont dans l'ensemble très bien utilisés. Relevons que les communes de Bogis-Bossey, Commugny, Crans-près-Céligny et Tannay manquent de place... les salles sont saturées ou manquantes.

Besoin de proximité. Enfin, en termes de proximité, la prestation est mise à disposition dans les locaux de l'administration communale ou sur le site des différentes séances. Lorsque le bénéficiaire (souvent interne à l'administration communale) se déplace, sa mobilité est généralement bonne. Toutefois, le fait que la maison de commune soit située sur le territoire de la commune peut revêtir d'une importance symbolique.

5.3 Conduite politique

Contenu du groupe de prestations. Le domaine Conduite politique comporte les prestations suivantes :

- **Conduite politique de la commune – Conseil général / Conseil communal.** Il s'agit de la conduite de la commune au niveau législatif. La commune de Chavannes-des-Bois est conduite par un Conseil général qui se réunit au minimum trois fois par année (comptes, budget, arrêté d'imposition). Les autres communes disposent quand à elles d'un Conseil communal élu qui se composent de 39 membres à Chavannes-de-Bogis, de 40 membres à Bogis-Bossey et Tannay, de 45 membres à Mies et Crans-près-Céligny, de 50 membres à Founex et Commugny et de 55 membres à Coppet. Les Conseils communaux se réunissent entre quatre et huit fois par année selon l'avancement des objets. L'ensemble des communes disposent également d'un bureau du Conseil qui gère les votations et les séances du législatif. Relevons que les législatifs des communes sous revue délèguent leur pouvoir à quelques représentants pour les associations intercommunales (SITSE, AIIP, etc.). La législature en cours a débuté en 2006 et se terminera en 2011 ;
- **Conduite politique de la commune – Municipalité.** Il s'agit de la conduite de la commune au niveau exécutif. Les neuf communes sous revue possèdent une municipalité de cinq membres élus pour cinq ans (2006-2011). Les municipalités des communes sous revue se réunissent une fois par semaine ;
- **Conduite politique de la commune – Commissions.** Les communes de Terre Sainte possèdent différentes commissions permanentes¹¹ issues du législatif. D'autres commissions ad hoc sont créés selon les projets en cours ;

¹¹ Les communes sous revue possèdent les commissions permanentes suivantes :

- **Droits politiques gérés – Bureau du Conseil.** Cette prestation recouvre la gestion des votations et élections communales, cantonales et fédérales, ainsi que le contrôle des signatures pour les initiatives, les référendums et les motions populaires cantonales. Dans certaines communes le contrôle des signatures est effectué par les greffes alors que dans d'autres communes il est effectué par le contrôle des habitants. La mise sous pli et l'envoi des bulletins de vote sont effectués par le Canton. L'organisation du vote, le dépouillement, la transmission des résultats et leur archivage sont effectués par le bureau du Conseil ;
- **Autres prestations – Conduite politique.** Cette prestation concerne notamment les assemblées régionales auxquelles les Syndics des neuf communes sous revue participent. Il s'agit de l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte ou de l'Assemblée des Syndics du district de Nyon. Notons que lesdites assemblées n'ont pas de pouvoir décisionnel. Relevons également la participation aux divers comités de direction (écoles, services industriels, etc.), au Conseil régional ainsi que tout le travail de représentation lors de manifestations. Enfin, les communes sont membres de l'Association de communes vaudoises (ADCV).

Similarité des besoins. Cette prestation satisfait des besoins de gestion et d'organisation des tâches publiques émergeant de la commune d'une manière efficace et économique. Il s'agit de répondre le mieux possible et le plus rapidement possible à toutes les sollicitations en termes de développement de la commune, de gestion financière et d'obligations légales issues de la loi sur les communes.

Bogis-Bossey. Commission de gestion, Commissions des finances, Commission de recours en matière fiscale, Commission de développement, Commission de sécurité, Commission technique ; **Chavannes-de-Bogis.** Commission de gestion, Commission des finances, Commission de recours en matière fiscale, Commission de salubrité ; **Chavannes-des-Bois.** Commission de gestion, Commission des finances, Commission de recours en matière fiscale ; Commission d'urbanisme ; **Commugny.** Commission de gestion, Commission des finances, Commission de recours en matière d'impôts, Commission des routes, Commission des constructions, Commission pour l'aménagement du territoire, Commission de l'environnement, Commission des égouts **Coppet.** Commission de gestion, Commission des finances, Commission de la mobilité, Commission d'urbanisme, Commission de recours en matière fiscale, Commission de recours en matière d'informatique ; **Crans-près-Céligny.** Commission de gestion, Commission des finances, Commission de recours en matière fiscale, Commission des travaux et de l'urbanisme, Commission de salubrité, Commission de la STEP et des canalisations ; **Founex.** Commission de gestion, Commission des finances, Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales, Commission de naturalisation, Commission de recours en matière d'informatique, Commissions des constructions, Commission des routes ; **Mies.** Commission de gestion, Commission des finances, Commission de recours en matière fiscale, Commission des travaux et de l'urbanisme, Commission de salubrité, Commission de l'environnement, Commission en matière de communication informatique ; **Tannay.** Commission de gestion, Commission des finances, Commission de recours en matière fiscale, Commission des travaux et de l'urbanisme, Commission de salubrité, Commission de naturalisation, Commission pour l'aménagement du port et des rives, Commission culturelle.

Effets de débordement. Concernant les effets de débordement, la conduite politique de la commune est bien sûr entre les mains des autorités communales, avec une autonomie délimitée par la répartition des tâches entre confédération, cantons et communes. La prestation profite essentiellement aux habitants de la commune. Mais certaines décisions prises ont également un impact sur une population plus large (mise à disposition d'infrastructures, collaborations et projets intercommunaux, etc.).

Besoin de coordination. La coordination dans la prise de décision est avérée par l'existence de collaborations intercommunales auxquelles les communes de Terre Sainte sont parties prenantes ainsi que par l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte qui regroupe les neuf communes du projet de fusion. Il est difficile d'envisager davantage de collaborations car « beaucoup de collaborations existent déjà, il ne reste quasiment plus que l'administration et l'aménagement du territoire (schéma directeur en cours) qui pourraient être regroupés »... et pour l'administration, par rapport à la loi sur les communes, les communes ne peuvent pas faire ce qu'elles veulent. Ces collaborations ont pour but de coordonner les approches et défendre des intérêts communs. Elles permettent d'éviter les doublons (avoir neuf fois le même service) et de disposer de spécialistes. Au final, c'est une amélioration de la qualité des prestations (ex : posséder des écoles sur le territoire de Terre Sainte, corps de pompiers, etc.) et une réduction de leur coût. Un seul désavantage est parfois cité au niveau de la prise de décision pouvant s'avérer plus complexe puisque le pouvoir est délégué ! Relevons finalement que Crans-près-Céligny est parfois plus orientée vers Nyon (pompiers, eau potable).

Activités, processus et structure liés à la fourniture du groupe de prestations. Les activités principales concourant à la fourniture de la prestation sont les suivantes :

- **Conseil général/Conseil communal.** Voter les règlements communaux, accepter ou rejeter les demandes de crédit émanant du pouvoir exécutif, traiter les dossiers soumis par l'exécutif, adopter le budget, les comptes et l'arrêté d'imposition, lancer des motions, surveiller l'exécutif, nommer son bureau, les commissions et certains représentants de la commune dans les associations intercommunales ou régionales, etc. ;
- **Bureau du Conseil.** Gérer les votations et les séances du Conseil général/Conseil communal, prendre les PV et gérer les débats lors des séances, organiser les votations/les élections, le dépouillement et la transmission des résultats, etc. ;
- **Municipalité.** Mettre en œuvre les décisions prises par le conseil général/conseil communal, gérer le quotidien de la commune, exercer la conduite et la surveillance générale de l'administration communale (y compris nomination et révocation du personnel communal), représenter la commune et gérer les relations avec d'autres entités (autres communes, association, Etat, etc.), communiquer avec la population, etc.

- **Commissions.** Appuyer le pouvoir législatif, respectivement le pouvoir exécutif ou encore l'administration communale en leur fournissant des rapports (dans le domaine de compétence attribué à la commission), etc. ;

Au niveau des procédures de travail, certaines différences existent dans les règlements d'organisation des communes sous revue (nombre de séances, nombre et attributions des commissions, compétence financière de la Municipalité, etc.).

Economies d'échelle – RH. En termes d'économies d'échelle – ressources humaines, les temps fixes résultant de la conduite d'une commune sont très nombreux. Ils concernent tout d'abord le temps d'adaptation à la fonction (acquisition des connaissances liées aux différents dossiers, etc.) et aux temps de séances (certains objets ne dépendent pas de la taille de la commune : comptes, budgets, etc.). Soulignons que les dicastères sont souvent attribués selon les connaissances professionnelles des personnes, ce qui permet de réduire certains temps fixes. Etre éligibles, connaître les institutions, disposer d'une bonne capacité de négociation, d'un esprit d'initiative et d'une vision d'avenir, savoir rester discret et respecter la confidentialité des dossiers et accepter les consensus sont des compétences essentielles pour conduire une commune. Relevons enfin que les défraiements et vacations varient sensiblement entre les neuf communes sous revue :

- **Bogis-Bossey.** Un forfait annuel de CHF 18'000 est versé au Syndic. Ledit forfait se monte à CHF 14'000.- pour le vice-Syndic et à CHF 12'000.- pour les municipaux. Le Président et le secrétaire du Conseil communal reçoivent un forfait annuel de respectivement CHF 2'700.- et CHF 2'400.- Pour les séances du Conseil communal, les conseillers reçoivent CHF 20.- de jetons de présence. Les membres des commissions sont rémunérés CHF 40.-/heure ;
- **Chavannes-de-Bogis.** Le Syndic reçoit un forfait annuel de CHF 13'500.- et les municipaux un forfait annuel de CHF 8'500.-. Les heures de séances, hors séances de municipalité, sont payées à hauteur de CHF 30.- de l'heure et les déplacements sont remboursés à raison de CHF 0.50/kilomètre. Les commissions reçoivent également 35.- par heure de séance ;
- **Chavannes-des-Bois.** Le Syndic reçoit un forfait annuel de CHF 12'000.- auquel s'ajoute des forfaits de CHF 1'000.- et de CHF 200.- par année pour, respectivement, les frais de voiture et les frais de téléphone. Le Vice-Syndic reçoit un forfait annuel de CHF 6'000.- et les municipaux un forfait annuel de CHF 5'000.-. Les membres de la municipalité reçoivent également des vacations de CHF 30.-/heure et des indemnités kilométrique de CHF 0.70/kilomètre. Au niveau du législatif, le président du Conseil général reçoit un forfait annuel de CHF 1'200.- et le secrétaire un montant de CHF 300.-/séance. Les commissions émanant du Conseil général sont quant à elles indemnisées CHF 40.-/heure. Lors de votations, la commune octroie CHF 30.-/heure ;

- et les municipaux un forfait annuel de CHF 6'000.-. Les heures de séances sont payées à hauteur de CHF 35.- de l'heure et les déplacements sont remboursés à raison de CHF 0.70/kilomètre. Les commissions reçoivent également 35.- par heure de séance ;
- **Commugny.** Un forfait annuel est attribué aux membres de la municipalité. Il se monte à CHF 35'000.- pour le Syndic et à CHF 20'000.- pour les municipaux. CHF 30.-/heures de vacations sont accordés au Bureau du Conseil lors des votations et aux membres des différentes commissions. Notons que pour les commissions la demi-journée est payée CHF 75.- et la journée entière CHF 150.-. De plus, la commune verse une indemnité annuel de CHF 2'5000.- au président du Conseil et une indemnité de CHF 2'000.- à la secrétaire.
- **Coppet.** Le Syndic reçoit un forfait annuel de CHF 50'220 qui comprend les vacations à 14h30 par semaine. Les municipaux reçoivent un forfait annuel de CHF 24'660.- (yc vacations). Les conseillers communaux reçoivent des jetons de présence de CHF 10.- pour les séances de Conseil et de CHF 30.- pour les séances de commissions (etc.). De plus, le Syndic reçoit CHF 50.-/mois de forfait téléphone et CHF 1'000.-/année de forfait pour les déplacements. Les municipaux reçoivent CHF 50.-/mois pour les frais de téléphones et CHF 400.-/année pour les frais de déplacements ;
- **Crans-près-Céligny.** La commune octroie un forfait annuel de CHF 40'000.- au Syndic et de CHF 23'000.- aux municipaux. Notons que les personnes en charge de la Police des Constructions et de l'Urbanisme sont en plus rémunérées pour le temps passé sur les dossiers au tarif horaire de CHF 35.-. La Municipalité est également défrayée pour les déplacements (prix du billet de train en 2^{ème} classe ou CHF 0.70/kilomètre) et pour les repas de midi pris à l'extérieur (CHF 25.-). Au niveau du Conseil communal, le président reçoit un forfait annuel de CHF 2'500.- et le secrétaire un forfait annuel de CHF 2'800.-. Pour les séances de Conseil, les conseillers reçoivent CHF 25.- de jeton de présence. Pour les autres séances, les conseillers reçoivent CHF 35.- par séance en soirée ou le samedi et CHF 45.-/heure pour les séances en journée. Le président et le secrétaire du Bureau de vote reçoivent CHF 150.- par votations/élections et les autres membres reçoivent CHF 80.- pour les votations et CHF 110.- pour les élections ;
- **Founex.** Un forfait annuel de CHF 48'000.- est versé au Syndic et de CHF 23'000 aux municipaux. Les heures de séance du Conseil communal sont payés CHF 20.-/heure, celles des commissions CHF 30.-/heure et lors des votations, le bureau reçoit CHF 50.-/heure. Enfin le président et le secrétaire du Conseil reçoivent une indemnité annuelle de CHF 2'500.- ;
- **Mies.** Le Syndic reçoit un forfait annuel de CHF 42'000.-, le Vice-Syndic et le municipal des constructions un forfait annuel de CHF 30'000.- et les municipaux des écoles et des finances un forfait annuel de CHF 24'000.-. Le président et le secrétaire du Conseil communal

reçoivent un forfait annuel de respectivement CHF 3'000.- et CHF 4'000.-. Il n'y a pas de jetons de présence ;

- **Tannay.** Un forfait annuel est attribué à la municipalité. Il se monte à CHF 45'000.-/année pour le Syndic et à CHF 20'000.-/année pour les municipaux. De plus les conseillers municipaux reçoivent une indemnité annuel de CHF 1'000.- pour l'informatique. Les membres des commissions touchent une indemnité forfaitaire de CHF 40.-/séance plus CHF 50.-pour le rapport établi par le rapporteur.

Economies d'échelle – BSM. En termes d'économies d'échelle – BSM (biens, services et marchandises) et autres charges (hors RH et équipements), les achats liés à au domaine Conduite politique sont marginaux.

Economies d'échelle – équipement. Les équipements mobiliers utilisés pour fournir la prestation sont les différentes salles de séances (salle du Conseil, bureau de vote, bureau de l'administrateur, etc.) et les équipements disponibles dans lesdites salles (armoires, téléphone, etc.). A propos des équipements, soulignons les remarques suivantes : A Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois les salles sont plutôt saturées car les séances ont lieu à un même endroit. A Crans-près-Céligny et Tannay il n'y a aucune capacité de réserve... des salles supplémentaires seraient les bienvenues. A Commugny, il manque un bureau pour le Syndic.

Besoin de proximité. Enfin, en termes de proximité, les prestations sont essentiellement délivrées sur le site (lieu des salles de séance). Ce sont donc les autorités politiques qui se déplacent au lieu dit. Les conseillers communaux sont habitués aux déplacements et organisent leur mobilité. Le fait que la séance de municipalité ait lieu dans la commune a peu d'aspect symbolique (« A Commugny, lorsqu'il n'y avait plus de salle communale, le fait de faire un tournus entre les différentes salles de Terre Sainte a été très apprécié ! »).

5.4 Contrôle des habitants, information, accueil, réception

Contenu du groupe de prestations. Le domaine Contrôle des habitants, information, accueil, guichet inclut les prestations suivantes :

- **Documents officiels délivrés.** Il s'agit de la délivrance de documents officiels tels que les pièces d'identité (passeports et cartes d'identité), diverses attestations officielles (déclaration de domicile, certificat de vie, etc.) ou encore les documents officiels décernés à la population étrangère. Les neuf communes sous revue traitent les demandes à l'interne et transmettent ensuite les demandes au Service de la population (SPOP) ou au Service des documents d'identités (SDI) du canton de Vaud. Relevons encore qu'à Chavannes-de-Bogis, la délivrance de permis de frontaliers est hautement importante ;
- **Renseignements « contrôle des habitants » fournis.** Cette prestation recouvre la délivrance de renseignements relatifs au contrôle des habitants à diverses entités comme par exemple les caisses

maladies, la police, les banques, les particuliers, etc. Les tarifs de ces renseignements varient d'une commune à l'autre. Ils sont toutefois gratuits pour les caisses maladies et les administrations cantonale et fédérale¹² ;

- **Registres tenus.** Cette prestation traite de la tenue des différents registres (habitants, électeurs, étrangers, fiscal, bâtiments, cimetières, etc.). La tenue des divers registres nécessite en particulier la gestion de l'ensemble des mutations (arrivées, départs, modifications relatives à l'état civil, etc.). Les communes transmettent ces mutations aux différents organismes concernés (écoles, paroisses, gendarmerie, bureau vaudois d'adresses, justice de paix, etc.). Soulignons que la tenue de certains registres est, dans certaines communes, effectuée par le greffe ;
- **Processus de naturalisation gérés.** Il s'agit tout d'abord de la constitution d'un dossier auprès des greffes. Les communes demandent une enquête à la police et convoquent ensuite la personne devant la municipalité qui prend la décision finale. En cas de naturalisation facilitée, les communes n'interviennent pas. Le processus de naturalisation est, dans l'ensemble des communes sous revue, géré par le greffe et décidé par la Municipalité ;
- **Population et médias informés.** Cette prestation recouvre de la transmission des informations générales relatives à la commune et aux prestations fournies par son administration. Cette information est transmise par le biais de plusieurs canaux : tous ménages, pilier public, journal/bulletin communal ainsi que par les sites internet de chaque commune. Chaque commune possède son propre site internet. En règle générale, la conception et les grands changements des sites internet sont sous-traités mais leur tenue est effectuée à l'interne ;
- **Population accueillie – guichet.** Cette prestation consiste à offrir un « point d'entrée » dans l'administration communale et un accès physique aux prestations qui y sont fournies. Les horaires d'ouvertures des guichets varient d'une commune à l'autre¹³. Relevons que les communes sont très souples dans leurs horaires et ouvrent si nécessaire sur rendez-vous. Par ailleurs, les communes de Bogis-Bossey, Coppet et Crans-près-Céligny possèdent un guichet en ligne qui permet aux

¹² Les renseignements aux autres instances sont fournis gratuitement à Chavannes-des-Bois et Mies et facturés à CHF 6.- à Commugny, CHF 8.- à Tannay et Crans-près-Céligny, CHF 10.- en timbres poste à Founex et CHF 20.- à Bogis-Bossey et Coppet.

¹³ Les heures d'ouverture des guichets sont les suivantes : **Bogis-Bossey.** Mardi de 8h00 à 12h00 et de 17h00 à 18h00 et jeudi de 8h30 à 12h00 ; **Chavannes-de-Bogis.** Tous les matins de 8h00 à 12h00 ; **Chavannes-des-Bois.** Mardi de 16h00 à 19h00 et jeudi de 9h00 à 12h00 ; **Commugny.** Tous les matins de 8h30 à 11h30 et mardi après-midi de 15h00 à 19h00 ; **Coppet.** Tous les après-midi de 14h00 à 17h00 et le jeudi de 7h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 ; **Crans-près-Céligny.** Tous les matins de 9h30 à 11h45 sauf le jeudi ouvert de 17h30 à 19h00 ; **Founex.** Lundi et jeudi de 13h30 à 16h30, mardi et vendredi de 7h30 à 11h30, mercredi toute la journée ; **Mies.** Tous les matins de 8h30 à 11h30 sauf le mercredi qui est fermé et le lundi de 16h00 à 18h00 ; **Tannay.** Mardi de 7h30 à 12h00 et jeudi de 14h00 à 18h00.

citoyens de s'inscrire, d'annoncer leur départ, de demander une attestation d'établissement, etc. ;

- **Population accueillie – réception téléphonique.** Cette prestation consiste à offrir un « point d'entrée » dans l'administration communale et aux prestations qui y sont fournies, ceci de manière téléphonique. Les administrations sont joignables durant les heures fixées par la commune et durant les heures d'ouverture des bureaux¹⁴ ;
- **Autres prestations – Contrôle des habitants.** Il s'agit de l'établissement de diverses statistiques (démographie, religions, etc.) et leur transmission aux organismes cantonaux ou nationaux.

Similarité des besoins. Les besoins satisfaits par la prestation sous revue sont nombreux. Pour les communes, il s'agit de disposer des données de base (habitants, électeurs, etc.) nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Pour les citoyens, les besoins correspondent à la nécessité de disposer de documents officiels, à la volonté d'acquérir la nationalité suisse, au besoin général d'information sur le fonctionnement et la vie de la commune ainsi qu'à la possibilité de disposer d'un point d'accès aux prestations communales.

Effets de débordement. Les bénéficiaires de la prestation sont principalement les citoyens de la commune (critère de domiciliation dans la commune pour bénéficier des prestations) mais aussi les personnes externes pour ce qui concerne la fourniture de renseignements. Il convient également de mentionner, au titre des bénéficiaires, les sociétés mandatées par des étrangers pour effectuer les démarches nécessaires lorsqu'ils viennent s'établir en Suisse.

Besoin de coordination. Les communes collaborent actuellement de manière informelle en échangeant des informations (ex : arrivées, départs, etc.). D'autres collaborations existent mais elles se font plutôt de manière verticale avec le canton, le cadre légal réduisant sensiblement les possibilités d'échange entre communes (en raison de la loi sur la protection des données). Au niveau informatique, les communes travaillent avec des logiciels et des fournisseurs différents¹⁵ (cf. prestation Finances, Ressources humaines et Informatique).

¹⁴ Les heures de réception téléphonique sont les suivantes :

Bogis-Bossey. Lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h00 ; **Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Founex et Tannay.** Selon les heures d'ouverture du guichet ; **Commugny.** Tous les jours de 8h00 à 12h00 et selon ouverture des guichets ; **Coppet.** Tous les jours de 8h00 à 12h00 et selon ouverture des guichets ; **Crans-près-Céligny.** Tous les jours sauf le vendredi après-midi ; **Mies.** Tous les matins sauf le mercredi matin.

¹⁵ Les logiciels informatiques utilisés par les communes sont les suivants :

Chavannes-de-Bogis, Commugny et Founex. Lesdites communes utilisent le logiciel Urbanus et la maintenance est effectuée par Data Consulting à Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis et Commugny. Founex travaille avec Infolog ; **Bogis-Bossey, Chavannes-des-Bois et Crans-près-Céligny.** Les trois communes utilisent le logiciel Ofisa. La maintenance est effectuée par Itris à Bogis-Bossey et Chavannes-des-Bois et par IDA à Crans-près-Céligny ; **Coppet.** La commune utilise le logiciel Citizen 5 et travaille avec Infolog pour la maintenance informatique ; **Mies.** La commune utilise le logiciel Uniface et la maintenance est effectuée par InfoService ; **Tannay.** La commune travaille avec Infolog.

Une possibilité de coordination serait de permettre un droit de consultation sur les données d'autres communes... mais pour cela, il faut que les logiciels des communes soient compatibles. Les avantages de ces coordinations se matérialisent par la diminution des dérangements entre les communes et un gain de temps pour certaines tâches. En cas de centralisation, la spécialisation des activités entraîne une diminution de la diversité du travail... « La diversité du travail est appréciée et motive ».

Activités, processus et structure liés à la fourniture du groupe de prestations. Les principales activités concourant à la fourniture de la prestation sont les suivantes :

- Recueillir, traiter, organiser et publier l'information ;
- Accueillir, traiter ou respectivement rediriger les diverses demandes ;
- Tenir à jour les différents registres « contrôle des habitants » ;
- Délivrer les documents officiels, fournir les renseignements « contrôle des habitants » ;
- Gérer les processus de naturalisation ;
- Participer à l'élaboration de diverses statistiques ;
- Organiser et gérer l'exercice des droits politiques ;
- Gérer le site web.

Economies d'échelle – RH. Au niveau des économies d'échelles – ressources humaines, on dénombre quelques temps de formation (en moyenne deux journées par année – « A Founex, la commune pousse pour que les employés effectuent un cours dans l'informatique par année »). Un travail en équipe favorise les suppléances et le partage d'expérience. Il permet également une meilleure spécialisation mais le personnel aime effectuer les tâches de A à Z. Les prestations liées au contrôle des habitants nécessitent relativement peu de compétences spécifiques, si ce n'est des compétences administratives et sociales. Relevons qu'au vue de la grande proportion d'étrangers dans la région, il est important de pouvoir s'exprimer en anglais et en allemand. La connaissance de la région est également un atout.

Economies d'échelle – BSM. En termes d'économies d'échelle – BSM (biens, services et marchandises) et autres charges (hors RH et équipements), les principaux achats concernent le matériel de bureau et divers frais (licences d'exploitation, maintenance informatique, téléphone, envois). Les neuf communes sous revue sous-traitent la maintenance informatique à leurs prestataires de services mentionnés ci-dessus ainsi que la réalisation physique des documents officiels (pièces d'identité, permis, etc.). Quelques rabais de gros sont réalisables au niveau du matériel d'économat. Au niveau informatique, il est sans doute possible d'obtenir des rabais de gros en sous-traitant le travail de maintenance à une même entreprise, où si les communes doivent changer de logiciel, opter pour un logiciel que d'autres communes possèdent déjà !

Economies d'échelle – équipements. En termes d'économies d'échelle – équipements mobiliers et immobiliers, l'ensemble des communes de Terre

Sainte possèdent des bureaux et locaux équipés (infrastructure informatique), des guichets, des installations téléphonique et des photocopieuses. Les locaux sont saturés à Chavannes-des-Bois et un projet d'agrandissement est en cours pour les locaux de Coppet. A Crans-près-Céligny, les locaux manquent de place (« il manque un bureau pour le Syndic et la boursière travaille dans la salle de la municipalité »). Dans les autres communes, les locaux et équipements correspondent à l'utilisation. A noter que pour la plupart des communes, davantage de séparations entre les bureaux permettraient d'éviter les dérangements liés aux téléphones et autres bruits.

Besoin de proximité. Les prestations sont essentiellement mises à disposition du bénéficiaire depuis les locaux de l'administration communale (accueil, guichet, délivrance de documents officiels, etc.) et en partie au domicile du bénéficiaire (information, réception téléphonique, courrier et emails). Le requérant ne se déplace que lorsqu'il veut un contact « physique » avec l'administration, ou que ledit contact est requis par la législation (établissement de documents d'identité). Relevons toutefois que les citoyens apprécient le service de proximité et que le fait de disposer d'une administration communale sur le territoire de la commune a une importance symbolique puisqu'elle joue souvent le rôle de « centre du village » et est, en quelque sorte, le dépositaire de « l'identité locale ».

5.5 Culture, sport et jeunesse

Contenu du groupe de prestations. Le domaine Culture, sport et jeunesse comporte les prestations suivantes :

- **Sociétés locales, associations, paroisses, soutenues financièrement (sport, culture, loisirs, jeunesse).** Le soutien aux sociétés locales peut se faire en espèce (versement d'une subvention) ou en nature (prêt de salles à des prix préférentiels, appui logistique lors de manifestations, etc.). Les neuf communes sous revue versent environ CHF 40.- par habitant dans un pot commun destiné à subventionner les sociétés intercommunales de la Terre Sainte (football, fanfare, commission culturelle, école de voile, etc.)¹⁶. De plus, les communes sous, revue octroient également des subventions à leurs sociétés locales (cf. liste des sociétés dans Axe opinion publique et identité locale) ;
- **Installations sportives, culturelles et de loisirs mises à disposition, inclus soutien logistique.** Cette prestation traite de la mise à disposition d'infrastructures sportives (halles de gymnastique, terrains de sport, etc.) ainsi que de diverses salles (salles de réunion, de

¹⁶ Notons que Crans-près-Céligny participent légèrement moins au pot commun (CHF environ CHF 22.- par habitant) car la commune possède son propre club de football. Ainsi ladite commune ne participe pas aux dépenses liées à l'USTS (Union sportive de Terre Sainte).

spectacles, etc.)¹⁷. Les citoyens des communes sous revue ont à disposition de nombreuses infrastructures sportives et culturelles. Citons tout d'abord les éléments suivants : le théâtre de Terre Sainte des Rojalets à Coppet, la patinoire intercommunale également à Coppet et subventionnée par le pot commun, trois centres sportifs (Commugny/Coppet, Founex et Mies), les deux musées de Coppet, le camping de Tannay, les différents ports avec leurs infrastructures sportives (beach-volley, terrains de pétanque, plages, sports nautiques, etc.) à Coppet, Crans-près-Céligny, Founex et Tannay, le téléski de la Dôle (participation financière des communes via le Conseil régional¹⁸), etc.¹⁹. Voici les infrastructures disponibles au sein des communes :

- Bogis-Bossey possède une aire de jeux intercommunale équipée d'un terrain de foot synthétique, d'une rampe de skate moderne avec half pipe et diverses rampes ;
- Chavannes-de-Bogis dispose d'une salle polyvalente, de manèges et tennis privés, ainsi que des installations mentionnées ci-dessus en copropriété avec Bogis-Bossey ;
- Chavannes-des-Bois dispose de terrains de tennis et d'un manège privé (« Poney club ») ;
- Commugny détient une salle de gym, une salle communale loué pour diverses activités ainsi que les infrastructures suivantes : un terrain de football non homologué et un terrain de pétanque. La commune possède également un manège privé (Marnex) sur son territoire ;
- Coppet loue ou prête gracieusement à différentes sociétés une salle communale, les caves du Château ou encore le local du Sauvetage, le local pour les boulistes et des parties de dépôts pour la Jeunesse et le Vide-Greniers. Ladite commune dispose également d'un centre sportif intercommunal avec Commugny comprenant deux terrains de football et une halle multisports, un terrain de football, un port avec un parc (« Les Rocailles ») comprenant une place de pétanque et un terrain de beach volley ;
- Crans-près-Céligny possède des terrains de tennis, trois terrains de sport et un port avec plage et buvette et met à disposition de sociétés locales une salle de gym, une salle de rythmique, une salle communale et un abri PC ;
- Founex dispose d'une salle de gym et trois salles pour diverses activités pour les différentes sociétés ainsi que d'un centre sportif avec

¹⁷ L'entretien des dites infrastructures sportives et culturelles est effectué par les équipes des services techniques et est analysé dans les prestations Espaces verts, voirie et routes, forêts et agriculture, ports et rives et Intendance des bâtiments.

¹⁸ Lors de grands projets touchant plusieurs communes, le Conseil régional participe au financement et octroi des subventions.

¹⁹ Le musée du « Château de Coppet » est géré par une fondation et le musée du « Vieux Coppet » est géré par la commune.

six tennis, deux terrains de football, un parcours de BMX, un port, un terrain de basketball, un terrain de pétanque ;

- Mies possède un centre sportif avec terrains de football et de basket, un tennis intercommunal avec Tannay, un terrain de pétanque, une plage et met à disposition des sociétés locales une salle de gym, une salle communale, diverses autres salles et un abri PC ;
- Tannay propose à différentes sociétés une salle communale, un abri PC et un local de jeunesse. Ladite commune possède encore un terrain de football, un port, une plage avec une buvette et un camping itinérant mis en gérance, un camping fixe.

- **Manifestations organisées en propre ou soutenues du point de vue financier ou logistique – locaux, matériel, personnel.** Cette prestation englobe l'organisation, en totalité ou en partie, de manifestations communales. Il s'agit par exemple de la fête nationale (tournus Chavannes-de-Bogis – Bogis-Bossey et Mies – Tannay – Chavannes-des-Bois), de la sortie des aînés (Chavannes-des-Bois et Commugny sont ensemble), de la fête des promotions (pour toute la Terre Sainte), l'accueil des nouveaux citoyens, du Caribanas Festival de Crans-près-Céligny, de la fête du Bourg de Coppet, du concours de soupes de Mies ainsi que toutes les diverses fêtes villageoises (Noël, journée sportive, marché artisanal, etc.). Cette prestation traite également du soutien logistique aux manifestations. L'ensemble des communes sous revue participent aux frais de sécurité et mettent à disposition des employés communaux pour la préparation des installations ;
- **Bibliothèque/ludothèque soutenue financièrement.** Les communes de Terre Sainte disposent d'une bibliothèque intercommunale « Les Rojalets » à Coppet. Cette dernière est gérée par la société anonyme qui gère les bâtiments scolaires : ARSCO SA (cf. Ecoles et petite enfance). Les communes de Crans-près-Céligny et Mies possèdent également une bibliothèque communale. Enfin, les communes subventionnent la ludothèque de Terre Sainte, située à Coppet, via le pot commun ;
- **Espace jeunesse ouvert et animé.** Les communes sous revue ne possèdent actuellement pas de centre de jeunesse. Un projet est toutefois en étude pour construire un centre de jeunes pour la Terre Sainte à Commugny. Ce projet est principalement mené par les communes de Commugny, Mies et Tannay qui ont créé une commission jeunes intercommunale. Au niveau de la jeunesse, les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis Coppet et Crans-près-Céligny disposent d'une société de jeunesse, Tannay possède un local pour les jeunes ;
- **Autres prestations.** Les communes de Terre Sainte subventionnent des activités (camps, cours divers) pour les jeunes, telles que le passeport vacances ou Ecole et Quartier. Les éventuelles demandes de

subvention (ex : jeunes sportifs prometteurs, etc.) sont analysées au cas par cas.

Similarité des besoins. Les besoins satisfaits par lesdites prestations s'apprécient en termes d'animation de la vie locale, de soutien à la vie associative ou encore de formation de la jeunesse. Toutes ces prestations sont effectuées dans le but de garantir une certaine qualité de vie aux populations des communes sous revue.

Effets de débordement. Les bénéficiaires de la prestation Culture, sport et jeunesse sont tous les habitants de la Terre Sainte et environs. En effet, même si la majorité des manifestations s'adressent aux habitants de la commune (fête nationale, fête des promotions, etc.), certaines d'entre elles ont une portée régionale (Caribanas festival, fête du Bourg, etc.). De plus, les membres des différentes sociétés proviennent d'autres localités du district de Nyon ou du Canton de Genève et certaines infrastructures sont utilisées par un cercle de bénéficiaires très large (ports, plages et rives, etc.).

Besoin de coordination. Les besoins et les possibilités de coordination sont attestés par la création du pot commun pour redistribuer les subventions, les infrastructures intercommunales ainsi que toutes les sociétés et manifestations intercommunales entre les communes de Terre Sainte. De plus, les communes se prêtent du matériel pour les manifestations et se réunissent une fois par année pour établir le planning des manifestations et ainsi éviter les chevauchements. Relevons encore que d'autres collaborations sont en train de se mettre en place telles qu'une commission intercommunale des sports qui aura pour objectifs de gérer les infrastructures existantes et essayer de centraliser les achats, le projet de centre de jeunes intercommunal à Commugny ou encore un projet de terrain de football synthétique intercommunal à Founex. D'autres possibilités sont encore envisageables... mentionnons par exemple la mise en place d'un système de transports gratuit pour faciliter les déplacements vers les différentes activités ou les discussions concernant la réalisation d'une fête nationale en commun (« mais les sociétés aiment rester dans leur village... toutefois, à Commugny l'idée commence à faire son chemin »).

Activités, processus et structure liés à la fourniture du groupe de prestations. Les principales activités concourant à la fourniture de la prestation sont les suivantes :

- Attribuer les subventions et les dons extraordinaires ;
- Organiser en propre (réservation, commandes, etc.) ou soutenir logistiquement (mise en place, rangement, sécurité, parcage, nettoyage, etc.) certaines manifestations ;
- Entretien des infrastructures culturelles et sportives ;
- Gérer la mise à disposition des salles ;
- Participer à l'organisation, à l'animation ou au financement d'activités pour la jeunesse.

Economies d'échelle – RH. Les temps de travail liés au domaine Culture, sport et jeunesse sont peu nombreux et concernent essentiellement les tâches

administratives (réservation des salles, secrétariat, etc.)... les tâches d'entretien et de conciergerie étant prises en compte dans d'autres prestations. Il n'y a donc aucun temps fixes nécessaire à la fourniture de la prestation. La taille de l'équipe favorise le partage d'idées et les compétences spécifiques liées à la fourniture de ladite prestation concernant essentiellement l'intérêt pour la vie locale. Soulignons enfin que dans le cadre du projet de centre de jeunes, un animateur de jeunesse pourrait être engagé.

Economies d'échelle – BSM. En termes d'économies d'échelle – BSM (biens, services et marchandises) et autres charges (hors RH et équipements), les achats concernent essentiellement les fournitures et le matériel pour les infrastructures sportives et culturelles, les marchandises pour les manifestations (ex : feux d'artifices) ainsi que les subventions accordées aux différentes sociétés locales. Les sous-traitances concernent quant à elles les travaux d'entretiens et de réparation (cf. Intendance des bâtiments) et la mise en gérance de certaines infrastructures (ex : camping de Tannay, bibliothèques, etc.).

Economies d'échelle – équipements. En termes d'économies d'échelle – équipements mobiliers et immobiliers, les infrastructures des communes sous revue sont listées ci-dessus et comprennent les équipements nécessaires à leur utilisation. Globalement, les différentes infrastructures sont très bien utilisées, voire parfois sur utilisées. Il faudrait, pour certaines communes, envisager de construire de nouvelles salles !

Besoin de proximité. Enfin, en termes de proximité, la prestation est mise à disposition du bénéficiaire sur le lieu des infrastructures et des manifestations. C'est donc le bénéficiaire qui se déplace. Sa mobilité est globalement bonne (vélos, bus, voitures) tant que les activités restent en Terre Sainte. Toutefois, la proximité joue parfois un rôle sur le type d'activités auxquelles les citoyens participent. Dans tout les cas, il est nécessaire d'améliorer les transports pour garantir une certaine proximité ! Relevons enfin que certaines manifestations (fête nationale, fêtes du village, etc.) ont un aspect symbolique (caractère local et fédérateur).

5.6 Ecoles et petite enfance

Contenu du groupe de prestations. Le domaine Ecoles et Petite Enfance concerne les prestations suivantes :

ECOLES

- **Enfants scolarisés – école infantine (niveaux -2 et -1).** Il s'agit des deux années non obligatoires de formation pré scolaire. Les neuf communes de Terre Sainte sont regroupées au sein de l'Association intercommunale pour l'instruction primaire (AIIIP). A l'exception de Chavannes-des-Bois, toutes les communes possèdent une ou plusieurs classes enfantines ;
- **Enfants scolarisés – école primaire (niveaux 1 à 4).** Il s'agit des quatre premières années d'enseignement obligatoire. A nouveau, les

communes de Terre Sainte sont regroupées au sein de l'AIIP. La commune de Chavannes-des-Bois²⁰ ne possède pas de classes²¹ et Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis ont un collège intercommunal. Toutes les autres communes disposent d'un collège sur leur territoire. Deux classes d'intégration pour les enfants ayant des difficultés de comportement sont situées à Commugny. La répartition des élèves est effectuée par le directeur des écoles primaires. Les communes paient une participation financière à l'AIIP en fonction du nombre d'habitants et en fonction du nombre d'élèves (50%-50%)²². Il existe une commission scolaire en passe d'être remplacée par un Conseil d'Etablissement pour respecter les directives cantonales ;

- **Enfants scolarisés – école secondaire (niveaux 5 à 9).** Il s'agit des deux années du cycle de transition (niveaux 5-6) et des trois dernières années d'enseignement obligatoire. A nouveau, les neuf communes sous revue sont regroupées au sein de l'Arrondissement scolaire secondaire de Terre Sainte. Les élèves sont scolarisés sur deux sites : au « Chaucey » pour les élèves du cycle de transition et aux « Rojalets » pour les élèves du cycle secondaire²³. La participation financière des communes est pour 50% fonction du nombre d'habitants et pour 50% fonction du nombre d'élèves. Soulignons enfin que l'ensemble des bâtiments scolaires sont gérés par une société anonyme (ARSCO SA) avec pour actionnaires les huit communes de Terre Sainte (Chavannes-des-Bois ne possédant pas de bâtiment) ;
- **Transports scolaires.** Le transport scolaire est organisé au niveau des communes de Terre Sainte. On distingue deux types de transports : les transports externes (pour les élèves qui sont déplacés dans une autre commune) et les transports internes (pour les élèves des quartiers excentrés). Les transports sont gérés par la commission des transports scolaires qui se compose, entre autre, de trois membres des autorités. Cette prestation est sous-traitée aux transports nyonnais (TPN) et aux Cars postaux ;
- **Autres prestations scolaires.** Le périmètre scolaire regroupant les neuf communes de Terre Sainte dispose d'un **restaurant scolaire** pour les élèves de l'école secondaire (niveaux 5 à 9). Ledit restaurant se situe

²⁰ Relevons que jusqu'en 2004, les élèves de Chavannes-des-Bois étaient scolarisés dans le canton de Genève. Ainsi, beaucoup d'élèves sont, actuellement, encore à Versoix car si le premier enfant d'une famille a commencé sa scolarité à Versoix, les enfants suivants peuvent également effectuer leur scolarité au même endroit.

²¹ Les enfants scolarisés au sein de l'AIIP sont, pour l'année 2008-2009, au nombre de 66 à Bogis-Bossey, 47 à Chavannes-de-Bogis, 8 à Chavannes-des-Bois, 160 à Commugny, 157 à Coppet, 136 à Crans-près-Céligny, 186 à Founex, 75 à Mies et 69 à Tannay.

²² La participation financière de Chavannes-des-Bois est différente puisque ladite commune ne possède pas de bâtiment scolaire.

²³ Les enfants scolarisés au sein de l'Arrondissement scolaire de Coppet sont, pour l'année 2008-2009, au nombre de 44 à Bogis-Bossey, 58 à Chavannes-de-Bogis, 8 à Chavannes-des-Bois, 118 à Commugny, 118 à Coppet, 97 à Crans-près-Céligny, 154 à Founex, 56 à Mies et 64 à Tannay.

au collège des « Rojalets » et les communes subventionnent les repas à hauteur de CHF 4.- par élève. Au niveau de l'école primaire, les enfants sont pris en charge pendant les repas par les **unités d'accueil parascolaires pour écolier** (UAPE). Les repas sont livrés par le restaurant scolaire. Toutes les communes possédant une école ont une UAPE... soit un total de sept qui prennent en charge les enfants avant l'école, pendant les repas et après l'école. Ensuite, certaines communes mettent des salles à disposition du **Conservatoire de Musique** de Terre Sainte et Environs pour organiser des cours de musique. Un service de **devoirs surveillés** est également organisé par les écoles (dans les budgets scolaires) et pris en charge par les enseignants. De plus, les écoles organisent diverses **activités extrascolaires** telles que camps de ski, camps verts, journée à la ferme, fête des promotions, course d'école, etc.

Pour la prestation Ecoles, relevons qu'un grand pourcentage (environ 40%) des enfants sis sur le territoire des neuf communes de Terre Sainte fréquente une école privée (Founex, Versoix, Nyon voire Genève et Lausanne).

PETITE ENFANCE

Le domaine Petite enfance est actuellement en phase de réorganisation. Dès le 1^{er} janvier 2009, les communes de Terre Sainte vont former un réseau : l'AJET (Accueil de jour des enfants en Terre Sainte) qui sera reconnu par la FAJE (Fondation de l'accueil de jour des enfants)²⁴. Ce réseau va regrouper les unités d'accueil de la petite enfance (UAPE) et la crèche communale de Coppet. En revanche, le réseau des mamans de jour ne fera pas partie de cette structure car il est actuellement à cheval entre la Terre Sainte et Asse-Boiron.

- **Enfants de 0-4 ans gardés – Structures préscolaires.** Dans le cadre de cette prestation, l'enfant est accueilli à la journée ou à la demi-journée (exceptionnellement pour des périodes plus courtes), avec ou sans repas. Coppet dispose d'une crèche sur son territoire : « Les Coppalines », subventionnée jusqu'à fin 2008 par la commune. D'autres structures privées sont encore présentes dans les communes sous revue²⁵. Les communes de Commugny, Coppet et Founex louent à un tarif avantageux des locaux à un jardin d'enfants privé sis sur leur territoire respectif. Rappelons finalement que dès 2009, la crèche de Coppet fera partie de l'AJET ;

²⁴ La FAJE est une fondation a pour objectif de favoriser la mise en réseau des structures d'accueil de jour pour offrir suffisamment de places à des prix accessibles sur tout le territoire du canton de Vaud. Ladite fondation prélève ainsi une taxe CHF 5.- par habitants qu'elle redistribue, avec les diverses subventions, aux réseaux.

²⁵ Founex dispose d'une crèche privée et de trois jardins d'enfants privés dont un jardin d'enfants anglophone (« Montessori »). A Coppet figure, en plus de la crèche « Les Coppalines », un jardin d'enfants privé (« L'île aux enfants »). Commugny détient également trois jardins d'enfants privés dont un jardin d'enfants anglophone (« Montessori »). Enfin, à Crans-près-Céligny on trouve deux jardins d'enfants privés.

- **Enfants de 0-6 ans gardés – Mamans de jour.** Un réseau de mamans de jour existe pour les régions de Terre Sainte et Asse-Boiron. Pour la Terre Sainte, on recense une trentaine de mamans de jour. ;
- **Enfants placés – Homes et familles d'accueil.** A Founex se situe une fondation des petites familles qui accueille les enfants de 4 à 16 ans en situation difficile. Il s'agit d'une fondation privée reconnue par le canton ;
- **Autres prestations – Petite enfance.** Divers services (naissances, puériculture, sage-femme, soins ambulatoires, etc.) sont fournis via le Centre médico-social de Mies (CMS) qui dépend de l'Office médico-social vaudois (OMSV).

Similarité des besoins. Les prestations ci-dessous satisfont des besoins d'instruction (fournir les bases scolaires), d'éducation (inculquer des valeurs et des comportements), de socialisation (favoriser la vie en groupe), d'intégration, de développement et de contrôle de l'hygiène des enfants. Ces besoins correspondent également à la décharge des parents (permettre aux parents de travailler).

Effets de débordement. Les bénéficiaires des prestations sous-revue sont les élèves des communes formant l'PAIP, l'Arrondissement scolaire secondaire de Terre Sainte ou encore, dès 2009, l'AJET. Au niveau des écoles, les élèves sont mélangés et changent de lieu en fonction de l'année scolaire. Il existe toutefois une règle tacite pour que les enfants de l'école infantile soient scolarisés dans leur commune si une classe existe. Par contre, au niveau primaire, la gestion des effectifs ne permet pas toujours aux élèves de rester dans leur village puisque les normes cantonales imposent un minimum et un maximum d'élèves par classe. Concernant le niveau secondaire ou la petite enfance, toutes les structures publiques se situent à Coppet.

Besoin de coordination. Les besoins et les possibilités de coordination sont attestés par les associations intercommunales existantes comme l'PAIP, l'Arrondissement scolaire secondaire de Terre Sainte, et, dès 2009, l'AJET. Il s'agit donc d'un domaine où il est difficile d'envisager d'autres collaborations puisque, les contraintes légales du canton, ont obligé les communes à se regrouper. Il est éventuellement possible d'améliorer la coordination au niveau des transports scolaires pour tenter de diminuer les coûts... mais à l'heure actuelle, aucune solution n'a été trouvée.

Activités, processus et structure liés à la fourniture du groupe de prestations. Les domaines Ecole et petite enfance sont pour l'essentiel régis par des lois cantonales. Les communes ont un contrat de prestations avec le canton pour toutes les tâches administratives liées au parascolaire. Les tâches administratives scolaires sont en totalité prises en charge par le canton alors que les UAPE sont gérées et financées par les communes (une directrice gère les sept structures). Au niveau organisationnel, le groupement primaire et l'Arrondissement scolaire secondaire de Terre Sainte sont dirigés par des directeurs et une commission scolaire de 18 membres (deux membres par

commune pour le primaire, un membre par commune pour le secondaire)²⁶. Ainsi, les principales activités concourant à la fourniture desdites prestations sont les suivantes :

- Effectuer la préparation et l'animation des cours ;
- Organiser et administrer l'école (inscriptions, horaires, visites médicales et dentaires, occupation des salles, aspects financiers, lien entre les organes, gestion du matériel, etc.) ;
- Mettre sur pied l'organisation des activités extrascolaires.
- Effectuer la garde des enfants et l'animation des ateliers ;
- Gérer la structure d'accueil (conduite, organisation, planification, etc.).

Economies d'échelle – RH. En termes d'économies d'échelle – ressources humaines, les temps fixes concernent les temps de formation du personnel des UAPE et les temps de séance pour les municipaux en charge des écoles. Un rapprochement engendrerait une réduction du nombre de responsables politiques et une simplification du travail. Toutefois, la diversité des idées et le dialogue entre les différents responsables politiques sont appréciés. Les compétences spécifiques nécessaires à la fourniture desdites prestations sont sous la responsabilité du canton pour les écoles et sous la responsabilité des communes pour la petite enfance. Pour cette dernière, il s'agit d'une formation d'éducateur de la petite enfance reconnu par le canton (loi sur l'accueil de jour des enfants – LAJE). Au niveau politique, il est préférable d'avoir de l'intérêt pour le domaine pédagogique et du temps à disposition (beaucoup de séances). Finalement, relevons qu'avec la nouvelle organisation FAJE, il sera possible de réaliser des synergies entre la crèche et les UAPE en ayant du personnel flexible entre ces deux structures.

Economies d'échelle – BSM. Au niveau des économies d'échelle – BSM (biens, services et marchandises) et autres charges (hors RH et équipements), les achats de matériel et de fournitures scolaires sont effectués par le canton, l'entretien du mobilier est à la charge des communes²⁷ et les repas du restaurant scolaire sont subventionnés par les communes. Les principales sous-traitances concernent les transports scolaires effectués par les TPN et les Cars postaux, les repas scolaires effectués par la société Scolarest ainsi que les interventions des services psychologiques de l'enfance émanant du canton. Au niveau de la petite enfance, les achats sont constitués du matériel pour la crèche (bricolage, jouets, etc.), du mobilier (lits, tables, chaises, etc.) ainsi que de la nourriture pour les repas. Soulignons que toutes les activités de conciergerie et d'entretien des bâtiments scolaires sont analysées dans la prestation Intendance des bâtiments. Peu de rabais de gros semblent envisageables sur les achats et les sous-traitances puisque tout est déjà regroupé. Les communes achètent uniquement le mobilier scolaire... quelques

²⁶ Relevons que, dès 2010, la commission scolaire va être remplacée par un Conseil d'établissement composé d'enseignants, parents, autorités politiques et divers membres de la société civile.

²⁷ Une liste est établie par le canton pour savoir à qui incombe le paiement selon les différents types de matériel.

rabais peuvent être obtenus dans ce domaine comme l'illustre cette remarque : « les achats du mobiliers des nouvelles classes ont été centralisés ce qui a permis d'obtenir un rabais de 6% ! ».

Economies d'échelle – équipements. En termes d'économies d'échelle – équipements mobiliers et immobiliers, les infrastructures communales se composent des écoles primaires et des UAPE (sept en Terre Sainte), des collèges secondaires « Les Rojalets » à Coppet et « Jacques Necker » au Chaucey et de la crèche « Les Coppalines »²⁸ à Coppet. Les bâtiments scolaires du secondaire appartiennent à la société ARSCO SA. Les différents collèges de Terre Sainte arrivent à saturation. Le nombre de projets en étude ou en cours de réalisation illustre ce propos : construction d'une structure de huit classes à Bogis-Bossey/Chavannes-de-Bogis, étude d'un projet de collège à Chavannes-des-Bois (car évolution démographique à venir), projet de nouvelles classes à Commugny dans les 5 à 10 ans, projet de crèche communale à Crans-près-Céligny, agrandissement du collège de Founex en cours, projet d'agrandissement de l'école à Mies, et réflexion sur l'intégration d'une salle de gymnastique au collège de Tannay. On constate donc que chaque commune a ses propres projets... en cas de fusion « il serait possible de mieux coordonner les projet en fonction de l'évolution démographique globale.

Besoin de proximité. Enfin, en termes de proximité, c'est exclusivement le bénéficiaire de la prestation, c'est-à-dire l'élève ou les parents qui amènent leurs enfants dans les structures préscolaires, qui se déplace. La mobilité des bénéficiaires est organisée pour les élèves (transports scolaires). Les parents savent que leurs enfants n'effectueront pas l'intégralité de leur scolarité au sein de la commune et l'acceptent. Relevons toutefois que le fait de disposer d'une école sur le territoire communal a un aspect émotionnel important (vie au village).

5.7 Espaces verts, voirie et routes, forêts et agriculture, ports et rives

Contenu du groupe de prestations. Le domaine espaces verts, voirie et routes, forêts et agriculture, ports et rives comporte les prestations suivantes :

ESPACES VERTS, VOIRIE ET ROUTES

- **Espaces verts et surfaces vertes entretenus.** Cette prestation correspond à l'entretien, à la tonte ou encore au nettoyage des espaces verts et surfaces vertes. L'ensemble des communes de Terre Sainte possèdent de très nombreux espaces et surfaces vertes (parcs, jardins publics, etc.) Relevons que les communes de Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay sont au bord du lac Léman et doivent ainsi entretenir plages et rives sises sur leur territoire ;

²⁸ Concernant la crèche « Les Coppalines », seuls les aménagements fixes et le mobilier appartiennent à la commune de Coppet. Les investissements immobiliers (locaux bruts) appartiennent à une fondation indépendante (Fondation « Les Toises »).

- **Terrains de sport entretenus.** Il s'agit principalement de l'entretien des terrains de football. Les communes de Chavannes-des-Bois, Commugny, Tannay et Mies possèdent un terrain de football. Founex détient deux terrains de football et les communes de Coppet et Crans-près-Céligny possèdent quant à elles trois terrains de football ;
- **Places de jeu et mobilier urbain entretenus.** L'ensemble des communes sous revue possèdent des places de jeux ainsi que des bancs publics et des fontaines qu'elles entretiennent tout au long de l'année²⁹ ;
- **Ronds-points, massifs floraux et bacs à fleurs entretenus.** Cette prestation recouvre la création et l'entretien de ronds-points, de massifs floraux et de bacs à fleurs. De manière générale, les communes de Terre Sainte accordent beaucoup d'importance aux décorations florales. Ainsi, chaque commune possède divers éléments fleuris comme par exemple des bacs à fleurs dans les zones limitées à 30km/h. Notons encore que Mies possède une serre et produit quelques plantes (environ 10% des besoins) ;
- **Arbres d'agrément et haies entretenus.** Les neuf communes sous revue entretiennent de nombreux arbres et plusieurs haies. Relevons que les communes de Founex et Coppet doivent, selon les périodes, sous-traiter une partie de l'activité d'entretien pour alléger le travail de leurs employés. Mies sous-traite l'entretien des arbres car elle ne possède pas les équipements adéquats pour cette tâche ce qui est également le cas à Tannay pour les grands arbres ;
- **Cimetières entretenus.** Chaque commune possède un cimetière sur son territoire. Les neuf communes sous revue effectuent les principales activités à l'interne (ensevelissement, inhumation, contrôle et surveillance, désaffectation, plantation, entretien des haies et des surfaces vertes, etc.). A Chavannes-des-Bois, la taille des haies est sous-traitée. La creuse des tombes est sous-traitée dans toutes les communes sous revue ;
- **Routes communales propres et praticables.** Il s'agit du nettoyage, du déneigement, du salage, etc. des routes communales, y compris des bords de routes, des trottoirs, des places de stationnement, des escaliers, des chemins pédestres, etc. Précisons que les routes communales sont délimitées par les panneaux d'entrée du village (route à 50km/h). Le canton de Vaud prend en charge les routes à 80km/h, les routes cantonales traversant les villages sont à la charge des communes. Lorsque le canton s'occupe de la traversée des villages, il refacture ensuite la prestation aux communes. Les activités d'entretien liées aux routes communales effectuées à l'interne dépendent des équipements disponibles au sein des communes. Ainsi, le nettoyage des

²⁹ Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis ont ensemble une place de jeux intercommunale dont l'entretien est effectué par Chavannes-de-Bogis. Les autres communes possèdent également une voire plusieurs places de jeux sur leur territoire.

routes est sous-traité dans les communes de Chavannes-des-Bois et de Crans-près-Céligny et fait à l'interne dans les autres communes. Concernant le déneigement et le salage des routes, les communes de Crans-près-Céligny, Mies et Tannay disposent de lames et saloirs. Le nettoyage est effectué par les employés communaux et une personne de la commune possédant un tracteur (forfait annuel et/ou paiement à l'heure). Les communes de Bogis-Bossey et Chavannes-des-Bois s'occupent uniquement des trottoirs et des petits chemins. Dans les communes de Chavannes-de-Bogis, Coppet et Founex, le déblayage et le salage des routes sont effectués à l'interne. Notons que Commugny va, en 2009, s'équiper pour être autonome en matière de déneigement ;

- **Routes communales sécurisées et en état.** Cette prestation englobe tous les éléments liés à la sécurité et à la maintenance du réseau routier. Elle comprend notamment les éléments suivants : marquage, signalisation, gravillonnage, reflashage, nids de poule, grilles d'égouts, etc. Les gros travaux d'entretien et de réparation des chaussées ainsi que le marquage sont sous-traités dans l'ensemble des communes de Terre Sainte... les petites réparations et les travaux de rafraîchissement sont quant à eux effectués à l'interne.

FORÊTS ET AGRICULTURE

- **Forêts – fonction productive (production de bois).** A l'exception de Tannay, les communes disposent de quelques surfaces forestières sur le territoire et/ou parfois en dehors du territoire, dans le Jura³⁰. Les forêts sont gérées par le corps forestier du canton de Vaud. Ainsi chaque commune fait partie d'un arrondissement forestier. Les communes entretiennent des relations avec leur garde forestier qui s'occupe de l'entretien et de la production de bois. La surveillance des forêts est effectuée par un inspecteur des forêts cantonal ;
- **Forêts – fonction sociale (espace de détente).** Les forêts des communes de Terre Sainte n'ont pas beaucoup d'espaces de détente. Les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-des-Bois et Mies possèdent des étangs et Chavannes-de-Bogis des marais... mais seuls les marais de Chavannes-de-Bogis appartiennent à la commune qui mandate leur entretien. Crans-près-Céligny possède deux cabanes

³⁰ Les communes de Terre Sainte disposent des forêts suivantes :

- Bogis-Bossey : une forêt dans le Jura (regroupée avec Chavannes-de-Bogis et Grens) ;
- Chavannes-de-Bogis : une forêt dans le Jura (regroupée avec Bogis-Bossey et Grans) et une forêt sur le territoire de la commune ;
- Chavannes-des-Bois : deux forêts (sur le territoire communal et dans le Jura) ;
- Commugny : quelques surfaces forestières divisées en parcelles dont certaines appartiennent à des privés ;
- Coppet : une petite forêt sur le territoire communal ;
- Crans-près-Céligny : deux forêts (sur le territoire communal et dans le Jura) ;
- Founex : deux forêts ;
- Mies : deux forêts ;
- Tannay : aucune forêt ;

forestières et un chalet-restaurant entretenu par le garde forestier du regroupement ;

- **Forêts – fonction écologique (biodiversité, etc.) et esthétique (paysages, etc.).** Il s'agit essentiellement de la gestion et du développement de zones de biodiversité, de la surveillance générale de la forêt ainsi que de la prise en compte d'aspects esthétiques, notamment lors de l'élaboration du plan de gestion des forêts. Toutes les forêts ont des plans de forêts mais la gestion est effectuée par les gardes forestiers ;
- **Services liés à l'agriculture fournis.** Ces services recouvrent notamment la réalisation d'améliorations foncières, la mise en place et l'entretien de drainages, la location de terrains aux agriculteurs ainsi que la prestation « culture des champs » (mesure des champs, relevé de données, etc.). Certaines communes louent leur terrain à leurs agriculteurs. Les communes s'occupent uniquement de la location des terres. Les activités liées à la « culture des champs » et à la surveillance sont effectuées par les préposés à la culture du Canton de Vaud ;

PORTS ET RIVES

- **Ports gérés et entretenus.** Les communes de Coppet, Crans-près-Céligny, Founex et Tannay possèdent chacune un port. Mies détient quelques places d'amarrage à terre, au large et dans le port de Tannay³¹. Le port de Coppet comptabilise une septantaine de places dont deux visiteurs, celui de Crans-près-Céligny environ 200 places à l'eau et une trentaine de places à Terre. A Tannay, le port comprend 64 places. Ces trois ports sont gérés par leur commune respective, alors qu'à Founex, le port appartient à une coopérative qui s'occupe de toute la gestion. La gestion opérationnelle desdits ports est en principe sous-traitée, seuls quelques petits travaux sont effectués à l'interne (pose des balises, etc.) ;
- **Plages et rives entretenues.** Il s'agit du nettoyage, de la surveillance générale et de l'entretien des terrains en bord de lac et en bord de rivière/ruisseau. La commune de Mies dispose d'une plage. La commune de Tannay possède un camping fixe et un camping itinérant ainsi qu'une buvette de plage mise en gérance. La gestion du camping itinérant est effectuée par la gérance de la buvette. La commune de Coppet dispose également d'une buvette au port ainsi que d'une buvette au parc des Rocailles, lequel accueille également la plage. Relevons que les infrastructures à disposition sur le site de Coppet permettent aux propriétaires de bateaux d'avoir accès à l'eau et à l'électricité. Concernant les bords de rivières, Commugny s'occupe de l'entretien des rives du Greny qui passe également dans les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Coppet et Founex. Commugny

³¹ Les communes de Mies et Tannay avaient pour projet de construire un port intercommunal. Mies ayant refusé ledit projet, Tannay projette de construire un port seul et de vendre ensuite les places aux autres communes.

refaçonner ensuite la prestation. Les communes de Mies et Tannay entretiennent les berges du Torry. D'autres rives (Versoix, etc.) sont entretenues par les communes concernées ;

- **Autres prestations – Espaces verts, voirie et routes, forêts et agriculture, ports et rives.** Cette prestation englobe l'entretien des WC publics et des Robidogs, l'entretien de surfaces vertes pour quelques privés (tonte de gazon) et l'entretien de places de stationnement. A l'exception des communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis et Chavannes-des-Bois, les communes entretiennent une ou plusieurs WC publics et les neuf communes sous revue possèdent des Robidogs qu'elles entretiennent. A Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois et Commugny, les employés communaux effectuent des travaux pour tiers (tonte ou défrichage de terrains). De plus, toutes les communes détiennent et entretiennent des places de stationnement et les employés des services extérieurs participent au montage/démontage du matériel lors de manifestations communales. Concernant les forêts, relevons que les activités de police des forêts et de garde chasse, pêche et faune sont effectuées par le canton de Vaud.

Similarité des besoins. Les besoins satisfaits par lesdites prestations sont vastes... et traitent principalement de la propreté générale et de l'embellissement de la commune, de la mise à disposition d'espaces de détente et de loisirs aussi bien dans les espaces publics, dans les forêts et aux alentours des plages et des rives, de la protection de l'environnement, de la sauvegarde du patrimoine ainsi que du maintien en état et sécurité des voies de communication.

Effets de débordement. Les bénéficiaires de la prestation ne sont pas exclusivement les citoyens des communes sous revue (utilisation des routes communales !). De nombreux visiteurs utilisent les surfaces vertes, les terrains de sport, les bords de lac ou encore les forêts des communes sous revue. Toutefois, la prise de décisions relative à la prestation et sa fourniture sont effectuées par l'administration communale (paiement de la prestation par les citoyens des communes). Concernant le domaine ports et rives, les citoyens de la commune qui détient un port sont prioritaires dans la location de place d'amarrage et viennent ensuite les citoyens de la Terre Sainte.

Besoin de coordination. Les besoins de coordination dans la prise de décisions sont attestés par l'existence de quelques collaborations entre les différentes communes. Par exemple, certains achats se font en commun (engrais pour terrain de foot, matériel et machines pour centre sportif à Commugny, Coppet et Mies) et certains équipements sont mis en commun ou en prêt (ex : balayeuse intercommunale pour Commugny, Coppet, Founex et Mies, Founex possède un élévateur et le prête à d'autres communes ou Coppet loue sa nacelle élévatrice aux autres communes). Au niveau des activités liées à la forêt, les besoins de coordination sont déjà exploités, puisque les activités de vente de bois sont coordonnées au niveau du district et centralisé à Trélex et la gestion des forêts regroupée au niveau cantonal (arrondissements forestiers).

Au niveau des Ports et Rives, aucune collaboration n'existe actuellement mais les citoyens des communes de Terre Sainte n'étant pas situées au bord du lac bénéficient d'une priorité sur les autres communes de la région pour louer une place d'amarrage.

D'autres possibilités de coordination sont envisageables comme par exemple effectuer les achats de matériel en commun en créant une centrale d'achat, mettre en commun du matériel permettant une meilleure utilisation des équipements et à termes, possibilité d'avoir des équipements plus spécifiques. Il est également possible d'internaliser certaines activités actuellement sous-traitées (taille des arbres, etc.). Ces possibilités de coordination se concrétisent par une meilleure organisation du travail à l'échelle de la Terre Saint et une spécialisation des équipes permettant l'intégration de nouveaux corps de métiers (« il faudrait engager du monde pour faire tout le travail car actuellement les communes ont du mal à tout faire. Il s'agit plutôt d'avoir la possibilité de faire plus de tâches par le biais de différents services ») ainsi que la possibilité de former des équipes pour les gros travaux (« une vision globale permet de mieux répartir les tâches et d'avoir recours à plus de spécialistes... car actuellement c'est souvent une même personne qui gère le tout! »).

Les avantages se matérialisent par une réduction des coûts (obtention de rabais de gros, meilleure productivité, suppression de doublons ou niveau du matériel), une professionnalisation de la prestation (« les gens du village aiment avoir leur personnel communal »... mais « le contact social est de moins en moins important, à l'heure actuelle on cherche la performance et l'efficacité – la professionnalisation entraîne un certain anonymat »).

Activités, processus et structure liés à la fourniture du groupe de prestations. Les principales activités relatives aux prestations du domaine Espaces verts, voirie et routes, forêts et agriculture, ports et rives sont les suivantes :

ESPACES VERTS, LA VOIRIE ET ROUTES

- Effectuer les activités de tonte, de taille, d'élagage, de soin, de surveillance, de plantation, d'arrosage, d'abattage pour les surfaces vertes, les arbres, les haies, les massifs et les bacs à fleurs ;
- Effectuer les travaux d'ensevelissement, d'inhumation, de contrôle et surveillance et d'entretien des surfaces vertes pour les cimetières ;
- Balayer, nettoyer, déneiger, saler et entretenir (marquage, signalisation, gravillonnage, reflashage, nettoyage des grilles, etc.) les routes et trottoirs communaux et les chemins pédestres ;
- Effectuer d'autres activités de voirie (entretien des WC publics, nettoyage des Robidogs, entretien et réparation des machines, montage, mise à disposition et démontage de matériel lors de manifestations, etc.).

Soulignons que la réalisation de la plupart de ces activités est sujette aux conditions météorologiques (déneigement, nombre de tontes, contrôle des grilles après les orages, etc.). De plus, les sous-traitances dépendent essentiellement des compétences et des machines disponibles à l'interne.

FORÊTS ET AGRICULTURE

La gestion et l'exploitation des forêts sont en totalité sous-traitées au garde forestier qui dépend du canton. Les forêts sont regroupées au niveau du district et les activités de production de bois sont centralisées. L'entretien des différents espaces de détente est également sous-traité.

- Elaborer un plan d'exploitation en collaboration avec l'ingénieur forestier, marteler les arbres, organiser et effectuer la coupe, contrôler les travaux (respect lors de la coupe des choix effectués lors du martelage), valoriser le bois (classement, cubage), effectuer les activités liées à la vente et à l'expédition du bois (contact avec les clients, fixation du prix, organisation du transport, suivi des paiements, etc.) ;
- Entretien des lieux de détente (chemins et sentiers forestiers, places de jeu et de pique-nique, etc.) ;
- Effectuer la surveillance générale de la forêt ;
- Effectuer les activités liées à l'agriculture.

PORTS ET RIVES

- Gérer administrativement les locations annuelles (publication des places libres, réception de la demande de location d'une place de port, ouverture d'un dossier et attribution de la place, facturation, mise à jour de la base de données, etc.) ;
- Gérer opérationnellement le port (amarrage, fourniture de conseil d'amarrage et de sécurité aux plaisanciers, entretien, mise à l'eau des bateaux à l'aide d'une grue, déplacements, contacts avec les sous-traitants, etc.) ;

Economies d'échelle – RH. Concernant les ressources humaines, il faut tout d'abord préciser que les neuf communes de Terre Sainte ont des organisations sensiblement différentes. Dans les plus petites communes, les équipes extérieures sont composées d'une à trois personnes (une seule personne à Chavannes-des-Bois !) ... alors que les plus grandes communes possèdent un technicien communal qui planifie les travaux pour les différentes équipes. Les quelques temps fixes nécessaires à la fourniture de la prestation sont constitués de temps de formation (compétences spécifiques pour la connaissance des plantes, utilisation des machines, connaissance des normes et règlements). La taille de l'équipe permet d'avoir un travail plus structuré et une meilleure organisation (gestion des suppléances améliorée). Une plus grande équipe favorise la sécurité dans certaines activités, les échanges d'expériences et la motivation (« à Chavannes-des-Bois une seule personne donc bénéfiques très important »). Les compétences spécifiques nécessaires à la fourniture de la prestation sont vastes (compétences techniques, polyvalence, autonome, responsable, etc.), ainsi la composition de l'équipe revêt une importance particulière. La mise en commun des effectifs permettrait une spécialisation et une professionnalisation de la prestation. A noter que les employés communaux sont très attachés à la variété du travail et craignent qu'un professionnalisme entraîne une diminution de la diversité de leur travail.

Economies d'échelle – BSM. En termes d'économies d'échelle – BSM (biens, services et marchandises) et autres charges (hors RH et équipements), les principaux achats sont constitués des consommables (sel, carburant, désherbant, semences, etc.), des fournitures (habits de travail, outillages, etc.) ainsi que des différentes sous-traitances mentionnées ci-dessus (gros travaux d'entretien et de rénovation – routes, ports, forêts etc.). Une centralisation des achats permettrait d'obtenir des rabais des gros sur les fournitures et les consommables (ex : « pour un carton de sachets pour robidogs, il y a CHF 20.- de port »). De plus, l'augmentation des surfaces communales permettrait d'avoir plus de poids face aux différents fournisseurs ou alors de réaliser certaines sous-traitances à l'interne. Soulignons que pour la prestation Espaces verts, voirie, routes, forêts et agricultures, ports et rives, les économies d'échelle concernent principalement les activités liées aux espaces verts, à la voirie et aux routes.

Economies d'échelle – équipement. En termes d'économies d'échelle – équipements mobiliers et immobiliers, les principaux équipements permettant de fournir la prestation sont les suivants :

- **Bogis-Bossey.** Deux locaux, un tracteur, une balayeuse, une épareuse, deux lames à neige, une remorque ;
- **Chavannes-de-Bogis.** Deux locaux, un camion 4x4 avec saleuse, un tracteur, une balayeuse ;
- **Chavannes-des-Bois.** Un hangar pour matériel et véhicules, un véhicule 4x4, un tracteur multitâche et une épareuse ;
- **Crans-près-Céligny.** Un local de voirie avec atelier, deux tracteurs polyvalents, deux gators, une camionnette, un élévateur, une saleuse et une lame à neige ;
- **Commugny.** Un local pour les véhicules, des tracteurs, une camionnette, un véhicule de service ;
- **Coppet.** Un grand local et des petits locaux, des tracteurs, une camionnette, un véhicule de service, une nacelle élévatrice ;
- **Founex.** Un local, des tracteurs, une camionnette, un véhicule de service, une épareuse, une chargeuse-pelleteuse, un élévateur ;
- **Mies.** Un bâtiment de voirie, trois tracteurs avec divers équipements (épareuse, trois lames à neige, deux saleuses, une balayeuse), divers remorques, une camionnette ;
- **Tannay.** Deux locaux (atelier et hangar pour stocker le matériel), deux petits locaux (du jardinier et du centre du village), trois tracteurs, une petite balayeuse, deux lames à neige, une saleuse.

En plus des équipements mentionnés ci-dessus, les communes sous revue possèdent divers accessoires (tondeuses, souffleuses, etc.). De plus, les communes de Commugny, Coppet, Founex et Mies possèdent une balayeuse intercommunale. Une épareuse intercommunale est propriété des communes de Commugny, Coppet et Mies. Les équipements mobiliers et immobiliers des communes de Terre Sainte sont pour la plupart utilisés convenablement. A

noter que certains équipements comme la balayeuse de Chavannes-de-Bogis, le camion 4x4 de Chavannes-des-Bois ou encore la nacelle élévatrice de Coppet et la chargeuse pelleteuse de Founex sont plutôt sous-utilisés. Certaines communes relèvent également qu'elles manquent parfois d'équipements spécifiques ou plus performants pour réaliser certaines activités. Enfin, les locaux des communes de Chavannes-des-Bois et Mies ont de la capacité en réserve alors que les locaux des communes de Commugny, Coppet et Tannay sont saturés. Relevons encore que les différents ports des communes riveraines du lac sont saturés.

Besoin de proximité. Enfin, en termes de proximité les prestations sont fournies sur le site (espaces verts, routes, places, forêts, ports, etc.). C'est donc le prestataire qui se déplace pour fournir les prestations. La mobilité des citoyens est bonne puisque celui qui désire utiliser une infrastructure publique va se déplacer. Notons que pour certaines personnes, le fait de connaître les employés des services extérieurs est apprécié. Toutefois, ce contact social tend à diminuer au profit de l'efficacité et de la performance (« la professionnalisation entraîne un certain anonymat »).

5.8 Finances, ressources humaines, informatique

Contenu du groupe de prestations. Le domaine Finances, ressources humaines, informatique recèle les prestations suivantes :

FINANCES

- **Tâches financières effectuées.** Cette prestation concerne la planification financière, le budget (élaboration, présentation, suivi, contrôle), le bouclage des comptes et les travaux relatifs aux demandes de crédit. Les boursiers des communes sous revue préparent les budgets en collaboration avec la municipalité et effectuent les autres tâches liées aux finances. Le contrôle du budget et de la gestion financière sont effectués par les commissions de gestion et les commissions des finances des communes sous revue. De plus, les communes ont l'obligation d'effectuer la révision de leurs comptes par une fiduciaire reconnue par l'Etat. Bogis-Bossey mandate la fiduciaire Audicte, Chavannes-des-Bois la fiduciaire Neuenschwander, Commugny, Crans-près-Céligny et Founex la fiduciaire Locatelli & Fritsch, Chavannes-de-Bogis et Coppet la fiduciaire Fiprom SA et les communes de Mies et Tannay travaillent avec la fiduciaire Heller.
- **Tâches comptables effectuées.** Cette prestation regroupe la tenue des différentes comptabilités (générale, débiteurs, créanciers et annexes), la réalisation des facturations (taxes, émoluments) et des paiements (fournisseurs, sous-traitants), ainsi que la tenue des comptes et le paiement des salaires aux employés. Toutes les communes sous revue tiennent les comptabilités générales, débiteurs, créanciers (obligation de la loi sur les communes). De plus, Commugny effectue la comptabilité annexe pour l'association des communes du service technique intercommunal (STI), Coppet réalise les comptabilités

annexes pour la STEP intercommunale Commugny/Coppet, le pot commun, le CDISTS, pour le contrat de prestations avec la gendarmerie, le centre sportif de Commugny/Coppet, CCI (Commission culturelle intercommunale), l'ORPC du district de Nyon. Founex tient la comptabilité pour l'entente intercommunale de déshydratation mécanique des boues d'épuration et celle du Conseil de régie des églises. Tannay prend en charge la comptabilité de la STEP intercommunale Mies/Tannay. Enfin, l'ensemble des communes sous revue effectuent la facturation et les paiements à l'interne et de manière centralisée. A ce titre, les neuf communes de Terre Sainte effectuent la gestion des contentieux. Dans de très rares cas, les communes mettent des citoyens aux poursuites. Dans le cas où le boursier n'est pas un employé communal, ces tâches sont effectuées par d'autres personnes de l'administration ;

- **Tâches fiscales effectuées.** Le prélèvement des impôts est effectué par l'Office cantonal des impôts de Nyon qui redistribue ensuite les impôts aux communes. La gestion du contentieux en matière d'impôts est effectuée par l'Administration cantonale des impôts ;
- **Assurances gérées.** Il s'agit de la gestion du portefeuille d'assurances de la commune (LAA, perte de gain, responsabilité civile, ménage-commune, etc.). A l'exception de Chavannes-des-Bois et Tannay où le municipal des finances gère le portefeuille d'assurances, les autres communes mandatent un courtier pour la gestion des assurances. Notons que ledit courtier collabore avec la commune (boursier, greffé ou municipal) pour prendre des décisions ;

RESSOURCES HUMAINES

- **Ressources humaines gérées.** Il s'agit d'activités telles que l'engagement, la formation du personnel et des apprentis, la conduite d'entretiens d'évaluation, la gestion des temps de travail, le contrôle des présences, la prévention et la gestion des conflits, etc. Le recrutement du personnel est effectué par les Syndics des communes sous revue. Chavannes-des-Bois confie parfois le recrutement du personnel à un cabinet spécialisé (ex. engagement du concierge)... mais le choix reste toutefois du ressort de la municipalité. En matière de formation, seules les communes de Coppet et Founex forment des apprentis. Aucune des communes sous revue ne possède de logiciel pour la gestion des temps de travail (timbreuse), elles font confiance au personnel. Un décompte d'heures hebdomadaire ou mensuel est toutefois effectué dans les communes de Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay. De manière générale, les heures supplémentaires sont prises en congé pour les employés des services extérieurs et plutôt payées pour les employés administratifs. Enfin, des entretiens d'évaluation sont effectués une fois par année à Founex et plutôt occasionnellement dans les autres communes ;

INFORMATIQUE

- **Infrastructure informatique gérée.** Cette prestation englobe les activités liées à la gestion de l'infrastructure informatique – hardware et software. L'ensemble des communes de Terre Sainte sous-traient les activités d'installations et d'entretien de l'infrastructure informatique. Les communes de Chavannes-de-Bogis et Commugny travaillent avec l'entreprise Data Consulting, les communes de Coppet, Founex et Tannay avec l'entreprise Infolog, Crans-près-Céligny et Chavannes-des-Bois avec IDEA Informatique à Gland, Bogis-Bossey avec Ofisa et Mies avec infoService. Chaque commune possède également son propre serveur informatique.

Similarité des besoins. Ces activités permettent à l'administration communale de fonctionner et de fournir des prestations destinées aux administrés. Elles correspondent donc à un besoin de soutien pour l'ensemble des activités de l'administration communale et des associations intercommunales.

Effets de débordement. Les bénéficiaires de ladite prestation sont principalement internes à la commune. Il s'agit des autres services de la commune, des autorités politiques et, pour ce qui concerne la facturation, des citoyens de la communes.

Besoin de coordination. Aucune coordination n'existe actuellement entre les communes sous revue si ce n'est que certaines utilisent le même logiciel ou traite avec le même fournisseur informatique... mais il s'agit d'une coïncidence. En termes de coordination dans la prise de décision, des possibilités semblent envisageables en utilisant un même logiciel, un même serveur et un même prestataire pour la maintenance : «L'informatique est facilement fusionnable!». Il serait également envisageable d'avoir des logiciels plus performants pour la gestion du personnel et la gestion des finances. Ces coordinations permettraient d'avoir des données compatibles, d'obtenir des rabais de gros et favoriseraient les échanges d'expériences

Activités, processus et structure liés à la fourniture du groupe de prestations. Les principales activités relatives au domaine Finances, ressources humaines et informatique sont les suivantes :

- Elaborer, soumettre pour acceptation, suivre et contrôler les documents financiers (planification financière, budget, bouclage des comptes) ;
- Gérer la comptabilité générale (tenue des comptes, versement des salaires aux employés communaux et des vacations aux autorités politiques, etc.) ;
- Effectuer la comptabilité débiteurs (élaboration des factures, encaissement, procédure de rappel, etc.) et la comptabilité créanciers (transmission des factures pour signatures, paiement) ;
- Effectuer les tâches fiscales (décompte d'insuffisance, demandes de remises d'impôt, détermination du coefficient d'imposition communal) ;

- Gérer le portefeuille d'assurance (déclaration de sinistres, contrôle des remboursements, renouvellement de franchises, etc.)³² ;
- Gérer les ressources humaines (engagement, formation, évaluation, contrôle du temps de travail), organisation d'activités ;

Relevons une différence importante entre les communes sous revue. Au niveau des Finances, les communes sous revue n'ont pas toutes la même organisation : les communes de Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis, Commugny et Crans-près-Céligny n'ont pas de boursier à l'interne, elles paient un mandat de prestations. Dans les autres communes, le boursier est un employé communal

Economies d'échelle – RH. En termes d'économies d'échelle – ressources humaines, les temps fixes correspondent à quelques temps de formation continue ainsi qu'au temps d'apprentissage lors de changement de logiciel informatique. Une taille de l'équipe plus conséquente permet une meilleure organisation et la professionnalisation de certaines prestations. Il serait possible d'avoir un informaticien à l'interne et des logiciels plus spécifiques pour les finances et les ressources humaines. Les finances, les ressources humaines et l'informatique sont trois domaines spécifiques nécessitant des compétences ad hoc.

Economies d'échelle – BSM. En termes d'économies d'échelle – BSM (biens, services et marchandises) et autres charges (hors RH et équipements), les principaux achats concernent les logiciels de gestion, y compris leur mise à jour et la formation ainsi que les assurances. Les principales sous-traitances concernent quand à elles la maintenance informatique, la gestion du portefeuille d'assurances, la révision des comptes et, pour certaines communes, l'activité de boursier. Des rabais de gros sont envisageables au niveau des différentes sous-traitances mentionnées ci-dessus.

Economies d'échelle – équipements. Les principaux équipements mobiliers et immobiliers utilisés pour fournir cette prestation sont des places de travail équipées avec des logiciels spécifiques ainsi que du matériel d'économat. Soulignons que Founex loue son matériel informatique afin de pouvoir changer lesdits équipements tous les trois ans. Dans l'ensemble des communes, les équipements sont utilisés normalement. Il manque toutefois de la place dans les locaux des communes de Chavannes-des-Bois et de Coppet et un endroit un peu plus calme pour travailler dans les communes de Crans-près-Céligny, Mies et Tannay.

Besoin de proximité. Finalement, la proximité ne joue pas un rôle important pour la prestation Finances, Ressources humaines et Informatique. En effet, la prestation est fournie depuis l'administration et les bénéficiaires sont principalement internes à la commune. Dans ce sens, la proximité est importante entre ladite prestation et les autres services ou les autorités politiques. Le fait que ces services soient accomplis depuis l'administration communale n'a pas d'importance symbolique puisqu'il s'agit essentiellement d'une prestation de soutien.

³² Seulement à Chavannes-des-Bois, les autres communes ont remis cette tâche à un courtier en assurance

5.9 Immeubles et domaines (patrimoine financier)

Contenu du groupe de prestations. Le domaine Immeubles et domaines englobe les prestations suivantes³³³⁴ :

- **Patrimoine financier géré.** Il s'agit de la location de divers biens immobiliers (bâtiments, hangars, logements, terrains) émargeant au patrimoine financier des communes sous revue. A l'exception de Tannay qui a mandaté une régie immobilière, la gestion dudit patrimoine est effectuée à l'interne dans les huit autres communes. Celui-ci se compose des éléments suivants :
 - **Bogis-Bossey** possède un immeuble avec 5 appartements loués, une auberge communale, un hangar en copropriété avec Chavannes-de-Bogis, un bâtiment locatif en commun avec Chavannes-de-Bogis comprenant 8 appartements loués, la poste et une banque ;
 - **Chavannes-de-Bogis** détient plusieurs immeubles avec au total une dizaine d'appartements loués, un bâtiment de la poste (avec Bogis-Bossey), un terrain agricole, un droit de superficie accordé à Bogis-Bossey pour un hangar ;
 - **Chavannes-des-Bois** possède Un hangar loué, des terrains agricoles (baux à ferme) et constructibles ;
 - **Commugny** dispose de quatre bâtiments comprenant douze appartements loués, d'un bâtiment de la laiterie, d'un frigo public, quelques terrains agricoles et viticoles loués et de quelques terrains disponibles en zone constructibles et en zone intermédiaire ;
 - **Coppet** détient trois bâtiments comprenant sept appartements, huit villas, un restaurant, un appartement loué pour le jardin d'enfants, quelques terrains en zone agricoles, intermédiaire et en zone d'utilité publique ;
 - **Crans-près-Céligny** détient trois bâtiments comprenant une trentaine d'appartements dont la poste, un garage loué, une maison louée, quelques terrains agricoles loués, un chalet d'alpage mis en gérance
 - **Founex** possède un bâtiment comprenant huit appartements, un cabinet médical et un jardin d'enfants, un deuxième bâtiment avec une épicerie, une auberge, un appartement et un hôtel, deux petites

³³ Précisons d'emblée que la quantité et l'affectation du patrimoine financier géré relève de choix politiques. En effet, les autorités politiques doivent choisir si elles veulent acquérir ou non des terrains pour avoir une vision à long termes du développement de leur commune. Elles doivent également décider si elles veulent être actives ou non dans des activités économiques comme la gestion de restaurants, de commerces ou d'immeubles locatifs. Elles ont le choix de vendre tous les objets du patrimoine financier et de se concentrer uniquement sur les activités de base d'une commune.

³⁴ Notons que certains bâtiments du patrimoine administratif des communes sous revue comprennent également des appartements loués.

maisons louées, un troisième bâtiment avec trois appartements, un appartement situé dans le bâtiment de la salle de gymnastique et un appartement situé à l'étage de la salle de spectacles, un centre sportif qui comprend un restaurant, des locaux annexes et un appartement, quelques terrains en zones agricoles et d'utilité publique ;

- **Mies** dispose d'un bâtiment avec six appartements et le centre médico-social, d'un bâtiment de l'ancienne poste avec quatre appartements, d'un appartement dans l'école, d'un appartement dans la maison de commune, d'un chantier naval, d'une pêcherie louée et d'un terrain agricole loué ;
- **Tannay** possède un château avec huit appartements (dans comptabilité = PA car il y l'administration), un bâtiment dit « Centre du village » comprenant un restaurant, un hôtel, neuf appartements, un institut, une épicerie et enfin une buvette à la plage ;
- **Patrimoine financier entretenu.** Il s'agit de l'entretien des divers objets mentionnés ci-dessus (entretien technique, rénovation, construction, etc). Les travaux de conciergerie (inclus les petites réparations) des éléments du patrimoine financier sont effectués par les employés communaux dans les communes de Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Mies, Founex et Tannay et sous-traités dans les autres communes. Les gros travaux de rénovation et de construction sont sous-traités dans l'ensemble des communes de Terre Sainte ;
- **Autres prestations – Immeubles et domaine.** Cette prestation englobe le recensement des locaux ainsi que la fourniture de divers renseignements en matière de bail à loyer.

Similarité des besoins. Les besoins satisfaits par cette prestation peuvent varier selon l'objet immobilier concerné. La plupart des immeubles en possession des communes sont des objets de rendement. Toutefois, les communes sous revue ont la volonté de proposer des logements à loyer raisonnables pour la région afin de permettre aux habitants de rester y vivre.

Effets de débordement. Les bénéficiaires de la prestation sont les locataires des divers objets (résidants des appartements, exploitants des commerces et des terrains, etc.), domiciliés ou non dans la commune mais payant une location.

Besoin de coordination. Une possibilité de coordination de la prise de décision est envisageable au niveau de la mise en commun des activités de gestion immobilière. Toutes les communes sont d'avis que cette prestation doit être plus professionnelle, d'autant plus que certaines d'entre elles vont augmenter leur patrimoine financier dans les années à venir. Il est également possible de mettre en commun les ressources des communes pour coordonner les investissements et avoir une politique de logements globale (volonté de proposer des logements à loyer raisonnable pour garantir une mixité de la population). La mise en commun des activités de gestion permet une uniformisation des prix et des conditions ainsi qu'une professionnalisation de la prestation grâce à une taille critique suffisante.

Activités, processus et structure liés à la fourniture du groupe de prestations. Les activités principales contribuant à la fourniture de la prestation sont les suivantes :

- Effectuer les activités relatives à la gérance d'immeubles (fourniture d'informations, recherche de locataires ou d'exploitants, établissement des baux, facturation, etc.) ;
- Effectuer les activités d'entretien sur les biens gérés (élaboration d'un devis, recherche des sous-traitants, contrôle et suivi des travaux, travail de conciergerie, etc.).

Economies d'échelle – RH. En termes d'économies d'échelle – ressources humaines, les processus et activités engendrent quelques temps fixes dans l'acquisition des compétences de gérance immobilière. La taille de l'équipe joue un rôle dans la réalisation des petits travaux de réparation et de rénovation. Un rapprochement permettrait d'avoir une équipe composée de différents corps de métier et ainsi d'internaliser certaines activités. Les activités de gérance immobilière requièrent des compétences juridiques (droit de bail) et des compétences techniques (appel d'offre, devis, suivi des travaux, etc). Les communes relèvent que lesdites compétences, notamment dans le domaine juridique, deviennent de plus en plus pointues et pourraient, à l'avenir, devenir insuffisantes à l'interne.

Economies d'échelle – BSM. Les principaux achats (hors RH et équipements) concernent les consommables (mazout, eau, électricité, produits de nettoyage, etc.) ainsi que les différentes sous-traitances. Des possibilités de rabais de gros semblent envisageables en centralisant les achats de consommables (mazout et produits d'entretien). Enfin, la mise en commun du parc immobilier permet un renforcement du pouvoir de négociation avec les différents artisans et une possible amélioration des contrats.

Economies d'échelle – équipement. En termes d'économies d'échelle – équipements mobiliers et immobiliers, les neuf communes de Terre Sainte possèdent les éléments du patrimoine financier décrits ci-dessus. Lesdites communes ne possèdent pas d'équipements mobiliers spécifiques dédiés à la prestation, si ce n'est les places de bureau équipées. Tout le patrimoine financier des communes sous revue est loué et, de manière générale, les équipements mobiliers conviennent à l'utilisation et correspondent au prix.

Besoin de proximité. Enfin, en termes de proximité, la prestation est gérée depuis les locaux de l'administration communale, mais mise à disposition sur le site. Le fait de disposer d'une gérance immobilière sur le territoire de la commune ne revêt pas une importance symbolique pour le citoyen. D'ailleurs, pour certaines communes, la proximité n'est pas positive car les sentiments peuvent entraver la bonne gestion. Enfin la proximité peut jouer un rôle important dans l'attribution des logements aux citoyens car actuellement les citoyens de la commune sont privilégiés.

5.10 Intendance des bâtiments (patrimoine administratif)

Contenu du groupe de prestations. Le domaine Intendance des bâtiments concerne les prestations suivantes :

- **Patrimoine administratif entretenu.** Cette prestation concerne l'entretien des différents bâtiments du patrimoine administratif, c'est-à-dire des bâtiments nécessaires au fonctionnement de la commune³⁵. Les neuf communes de Terre Sainte réalisent les petits travaux d'entretien à l'interne et sous-traitent les gros travaux, la rénovation et la construction à des entreprises spécialisées. La gestion des constructions est effectuée par le municipal en charge des constructions sauf à Coppet où le concept est pris en charge par les services techniques ;
- **Travaux de conciergerie effectués.** Il s'agit de l'ensemble des travaux de nettoyage, de gestion du chauffage, de petites réparations sanitaires et électriques, etc., ceci pour tous les bâtiments communaux ;
- **Autres prestations – Intendance des bâtiments.** Cette prestation englobe la location des différentes salles du patrimoine administratif à des sociétés locales ou des privés.

Similarité des besoins. Les besoins satisfaits par ladite prestation traitent principalement de la nécessité pour la commune de bénéficier d'une infrastructure lui permettant de fonctionner et d'offrir ses prestations ainsi que de la nécessité de disposer d'équipements immobiliers propres et en état.

Effets de débordements. Le cercle des bénéficiaires se compose de tous les usagers des bâtiments communaux (personnel communal, élèves et enseignants, autorités politiques, membres des sociétés locales, locataires privés des salles, etc.).

Besoin de coordination. Aucune coordination dans la prise de décision n'existe actuellement entre les communes sous revue. Quelques possibilités de coordination semblent envisageables en centralisant les achats de produits de nettoyage et de matériel (possibilité de rabais de gros) ainsi que dans le choix

³⁵ Le patrimoine administratif des communes sous revue comprend les objets suivants :

Bogis-Bossey. Un bâtiment du greffe, une école avec Chavannes-de-Bogis ; **Chavannes-de-Bogis.** Pas de remarque ; **Chavannes-des-Bois.** Un abri communal et des bureaux communaux ; **Commugny.** Une maison de commune, une salle communale, un centre scolaire ; **Coppet.** Deux bâtiments administratifs, une salle communale avec caves du Château et musée ; **Crans-près-Céligny.** Un complexe communal avec salle de gymnastique, bâtiment de l'administration communale, une bibliothèque, une salle de rythmique, un local de voirie, une école et une ancienne école, une salle communale, une église ; **Founex.** Bâtiment de l'administration communale, une école, une salle de gymnastique, une salle communale, un centre sportif, une ancienne salle communale (en dessus de l'auberge), une ancienne école ; **Mies.** Bâtiment de l'administration communale, un entrepôt pour voirie, une école, un centre sportif ; **Tannay.** Bâtiment de l'administration communale, une école, un cloché, locaux de voirie, une salle communale. Précisons que les objets concernant les activités de loisirs (terrains de football, camping, stands de tir, etc.) sont intégrés à la prestation Culture, sport et jeunesse.

de sous-traitants communs. Un rapprochement permettrait également de collaborer dans la location des différentes salles pour satisfaire les nombreuses demandes et obtenir des synergies (« A Chavannes-de-Bogis la salle est saturée alors qu'à Chavannes-des-Bois la salle est sous-utilisée »). Il serait également possible de réaliser de nouveaux investissements en commun pour disposer de nouvelles infrastructures. Les avantages de cette coordination se concrétisent par la diminution des coûts d'approvisionnement (rabais sur les achats), une meilleure gestion des équipements et des infrastructures mieux adaptées à la demande.

Activités, processus et structure liés à la fourniture du groupe de prestations. Les activités principales permettant la fourniture des prestations relatives au domaine Intendance des bâtiments sont les suivantes :

- Effectuer les travaux de nettoyage ;
- Effectuer les travaux d'entretien technique et d'entretien du mobilier ;
- Effectuer les petites réparations techniques et sanitaires ;
- Gérer l'entretien du chauffage ;
- Effectuer la visite, la préparation et la remise des locaux loués.

Economies d'échelle – RH. Au niveau des ressources humaines, quelques temps fixes existent. Il s'agit de journée de formation pour l'utilisation de divers produits ou de visites d'expositions relatives au métier. La taille de l'équipe est importante pour la réalisation des grands nettoyages. Un rapprochement permettrait de planifier certains travaux pour éviter d'avoir recours à des auxiliaires. Pour fournir cette prestation, des compétences techniques et humaines sont nécessaires ainsi qu'une grande disponibilité et de la polyvalence. Une plus grande structure permettrait de diversifier les compétences dans l'équipe de concierges et au final d'internaliser certaines activités. Notons qu'une telle organisation nécessite d'avoir une personne pour gérer la structure.

Economies d'échelle – BSM. Les principaux achats concernent essentiellement les achats de consommables (produits de nettoyage et d'entretien, mazout, etc.), le matériel nécessaire à l'entretien des bâtiments, les fournitures mises à disposition dans les salles louées (vaisselle, mobilier, etc.) ainsi que les différentes sous-traitances mentionnées ci-dessus. Des rabais semblent envisageables sur le regroupement des achats de consommables ainsi que par la mise en concurrence des fournisseurs.

Economies d'échelle – équipement. En termes d'économies d'échelle – équipements mobiliers et immobiliers, les neuf communes possèdent les éléments du patrimoine immobilier décrits ci-dessus ainsi que l'ensemble du matériel de nettoyage nécessaire. Les équipements immobiliers des communes sous revue sont, dans l'ensemble, très bien utilisés, voire parfois saturés (ex : bureaux communaux à l'étroit à Chavannes-des-Bois et Crans-près-Céligny). Les équipements sont globalement en adéquation avec l'utilisation. Les écoles de Mies et Tannay doivent être agrandies et Chavannes-des-Bois aimerait avoir une salle polyvalente car l'abri actuellement utilisé n'est pas adéquat !

Besoin de proximité. La prestation est mise à disposition du bénéficiaire au lieu de l'infrastructure. Les bénéficiaires sont généralement assez mobiles lorsqu'ils désirent louer une salle. Relevons que le fait de disposer, dans la commune, de bâtiments dédiés au fonctionnement de l'administration peut revêtir une importance symbolique.

5.11 Médico-social (santé, homes, affaires sociales)

Contenu du groupe de prestations. Le domaine Médico-social comprend les prestations suivantes :

SANTÉ

- **Salubrité publique et sécurité au travail gérées.** Cette prestation englobe le contrôle de la salubrité des bâtiments et le contrôle de la sécurité des chantiers. Les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay possèdent une commission de salubrité (généralement composé d'un médecin, d'un architecte, d'un délégué du STI et d'un municipal) qui intervient sur plainte ou sur demande. En matière de sécurité au travail, les communes de Commugny, Coppet et Founex possèdent un délégué à la sécurité... il s'agit du technicien communal. Dans les autres communes, le contrôle de la sécurité des chantiers est effectué par la commission de sécurité ou à défaut d'une telle commission, par le municipal en charge des constructions et les employés communaux. Le contrôle des constructions est également effectué par le Service technique intercommunal (STI) pour ce qui touche aux permis de construire (cf. Aménagement et urbanisme) ;
- **Denrées alimentaires et eau de boisson contrôlées.** Cette prestation recouvre le contrôle des champignons et le contrôle de l'eau de boisson. Le contrôle des denrées alimentaires des établissements publics est effectué par l'inspecteur cantonal. Cette même personne intervient également lors de l'ouverture d'un nouvel établissement. Les rapports sont transmis aux communes. Le canton facture la prestation aux communes en fonction du nombre de visites et des analyses effectuées. Le contrôle de l'eau de boisson est effectué par le SITSE (cf. Prestation Services Industriels) ;
- **Prévention, prophylaxie et dépistage médical, dentaire et alimentaire auprès de la population scolaire effectués.** Il s'agit essentiellement d'examen médicaux et dentaires effectués de façon systématique auprès de la population en âge de scolarité. Les contrôles dentaires sont effectués au travers de la caravane scolaire itinérante du district de Nyon. Les communes participent au financement de cette prestation, les traitements étant en partie assurés par les parents. Les contrôles médicaux sont effectués par l'infirmier/le médecin scolaire. Les infirmiers/médecins scolaires dépendent du canton mais les communes financent ladite prestation par le biais de la facture sociale ;

- **Orthophonie – prévention primaire, secondaire et tertiaire des troubles du langage effectuées.** Le dépistage est effectué au travers des écoles. La prestation figure dans le budget des écoles et les parents participent également aux frais. Les communes mettent des salles à disposition des orthophonistes ;
- **Hôpital et Service d’ambulances fournis.** Les communes de Terre Sainte font partie du Groupement Hospitalier de l’Ouest Lémanique (GHOL) qui recense deux hôpitaux : à Nyon et à Rolle. Il y a un représentant pour les communes de Terre Sainte au sein du Conseil. Les communes sous revue ne possèdent pas de service d’ambulance. La prestation est fournie via l’unité locale du SMUR (Service médical d’urgence) basé à Nyon. Cette dernière prestation est prise en compte dans la facture sociale ;
- **Autres prestations – Santé.** Divers services en matière de santé (dépistage diabète et autres, consultations grossesses, etc.) sont fournies via le Centre médico-social (CMS) de Mies. Cet établissement est financé à hauteur de 50% par l’Organe médico-social vaudois (OMSV) et pour l’autre moitié par les communes³⁶.

VIEILLESSE

- **Places d’accueil offertes – Homes médicalisés et non médicalisés.** Les communes de Terre Sainte disposent d’un EMS à Mies : « La Clairière » avec 74 lits. Les communes ont participé à sa construction et sont actionnaires. L’EMS est géré par une fondation. Les prestations fournies sont du ressort du Canton. Soulignons encore qu’un home privé « Le Petit Bois » se situe sur le territoire de Crans-près-Céligny ;
- **Appartements protégés mis à disposition.** Dans le cadre de l’EMS « La Clairière », six appartements de type HLM sont, entre autre, loués à des personnes âgées encore indépendantes. De plus, Coppet possède cinq appartements adaptés « Les Toises » pour les personnes à mobilité réduite. La construction de tels appartements est subventionnée par des aides fédérales et cantonales aux logements ;
- **Soins à domicile et service d’aide familiale fournis.** Pour la Terre Sainte, cette prestation est fournie par le CMS de Mies qui est chapeauté par l’OMSV. Relevons qu’un service de bénévoles livre des repas au domicile des personnes âgées ;
- **Autres prestations – Vieillesse.** Diverses activités sont organisées par les communes pour les personnes âgées. L’EMS de « La Clairière » organise des activités pour divertir les personnes qui restent seules chez elles. A Founex, les sociétés locales organisent également des activités lors d’après-midi (« Thé dansant »)... tout comme à Commugny.

AFFAIRES ET ASSURANCES SOCIALES

³⁶ Actuellement, ce service coûte environ CHF 80.- par habitants aux communes.

- **Agence AVS, AI et prestations complémentaires gérées.** Cette prestation recouvre la gestion des dossiers des personnes ayant droit à des prestations complémentaires liées à l'AVS/AI. Cette prestation est fournie par le canton de Vaud, via l'ARAS (Association régionale de l'action sociale) et les communes sont regroupées au niveau régional. Une agence d'assurances sociales (AAS) se situe à Coppet qui dépend du centre social régional de Nyon. Les communes paient une participation financière à l'ARAS ;
- **Office communal du travail géré.** Toutes les activités relatives à l'enregistrement des chômeurs et la fourniture des documents pour recevoir les indemnités sont centralisées à l'Office régionale de placement (ORP) de Nyon. Les communes n'ont plus aucun contrôle dans ce domaine ;
- **Dossiers d'aide sociale gérés.** Il s'agit de l'assistance financière aux personnes en difficulté momentanée ou durable. Cette prestation est fournie par le CRS de Nyon et le financement de la prestation a lieu au travers de la facture sociale ;
- **Dossiers de gérance gérés.** Il s'agit de l'aide partielle ou totale à la gestion des affaires courantes d'une personne physique en difficulté. Il peut s'agir d'une gérance simple, avec conseil légal, avec curatelle ou encore avec tutelle. Cette prestation est fournie par la Justice de Paix basée à Nyon ;
- **Aides et allocations communales gérées.** Il s'agit d'aides ponctuelles ou d'allocations spéciales attribuées par les communes aux personnes dans le besoin. Les communes octroient au cas par cas des aides aux personnes en difficultés. Citons par exemple, les aides pour les camps d'enfants, la participation financière pour les UAPE, les transports scolaires (pour enfants hors scolarité obligatoire), etc. ;
- **Conseil, assistance et renseignements à la population** (sans ouverture de dossiers). Il s'agit de divers renseignements, conseils et soutiens informels fournis aux personnes s'adressant à la commune. Les communes orientent uniquement lesdites personnes vers les bons services puisqu'aucune prestation n'est fournie à l'interne ;
- **Autres prestations – Social.** Un représentant de chaque commune participe au plan ORCA (Organisation régionale pour catastrophe et accident) qui identifie les risques et prépare les interventions (les risques peuvent par exemple être liés à la proximité de l'aéroport, au transport de marchandises dangereuses par voies ferroviaires).

Similarité des besoins. Les besoins satisfaits par lesdites prestations sont très vastes. Ils correspondent, pour la santé, à des préoccupations de la santé publique et du bien-être de la population (soins ambulatoires et médicaux, prévention et traitement au niveau scolaire, surveillance et contrôle des denrées alimentaires et des eaux de boisson). Pour la vieillesse, les besoins correspondent à l'accueil des personnes âgées, à leur encadrement ainsi qu'aux aides et soins qui leur sont dispensés (aide à la vie quotidienne et à la

convalescence). Enfin, dans le domaine social, les besoins correspondent aux différents soutiens offerts aux citoyens de la région en difficultés ou au bénéfice d'une assurance sociale (aide matérielle, financière, administrative, écoute, structuration et insertion pédagogique, réinsertion, conseil et informations générales etc.).

Effets de débordement. De manière générale, les bénéficiaires de la prestation sont les citoyens des communes sous revue (population scolaire, personnes âgées ou en convalescence, personnes en difficulté ou au bénéfice d'une assurance sociale). La prestation est fournie sur le site des différents offices ou agences et à domicile pour le service d'aide et soins à domicile. La majeure partie des prestations liées au domaine Médico-social relèvent de l'application de normes cantonales et sont regroupées via des associations régionales. Les communes ont donc un pouvoir de décision très limité. Enfin, relevons que le critère pour bénéficier de la prestation est un critère de domicile (au niveau régional). Pour les appartements protégés de « La Clairière », les habitants de Terre Sainte sont prioritaires.

Besoin de coordination. En termes de coordination dans la prise de décision, les besoins sont attestés par toutes les structures intercommunales/régionales mises en place sous l'impulsion du Canton. Ces coordinations permettent de disposer de compétences spécifiques et de professionnaliser les prestations. Elles permettent également de répartir les coûts. Les effets négatifs de cette coordination sont une perte de maîtrise au niveau des coûts et des contrôles (« les profiteurs sont noyés dans la masse ! »).

Activités, processus et structure liés à la fourniture du groupe de prestations. Les activités nécessaires à la fourniture de la prestation sont très diverses. Les principales sont les suivantes :

SANTÉ

- Effectuer les contrôles de salubrité des locaux, de l'hygiène alimentaire et appliquer les normes de sécurité au travail ;
- Effectuer les actions de prévention et de dépistage dans les écoles (et éventuellement effectuer les traitements y relatifs) ;
- Participer au Conseil et aux décisions liées au groupement hospitalier.

VIEILLESSE

- L'accueil des personnes âgées dans des homes médicalisés et non médicalisés ainsi que dans des appartements protégés ;
- Fournir les soins à domicile.

AFFAIRES ET ASSURANCES SOCIALES

- Gérer les dossiers relatifs aux prestations complémentaires (information, constitution du dossier, réception et contrôle des factures, envoi du formulaire de demande de remboursement à la caisse de compensation, etc.) ;
- Accueillir les nouveaux demandeurs d'emploi, les inscrire et les orienter vers un Office Régionale de Placement ;

- Gérer les dossiers d'aide sociale (information, liste des documents à fournir, rendez-vous avec les assistants sociaux, constitution et suivi du dossier, paiements, etc.) ;
- Gérer les dossiers de gérance (signalement à l'autorité tutélaire qui statue et cherche des tuteurs et des curateurs) ;
- Fournir des renseignements relatifs aux assurances et aux aides sociales.

Economies d'échelle – RH. En termes d'économies d'échelle – ressources humaines, le personnel et l'organisation n'étant pas du ressort des communes, il est difficile de porter une appréciation. Les compétences spécifiques nécessaires à l'interne sont la connaissance des réglementations et du fonctionnement ainsi que, pour les responsables politiques, la connaissance du domaine en général.

Economies d'échelle – BSM. En termes d'économies d'échelle – BSM (biens, services et marchandises) et autres charges (hors RH et équipements), les achats concernent essentiellement la participation financière aux coûts des prestations, notamment par le biais de la facture sociale. Il est donc difficile d'envisager des économies d'échelle dans ce domaine.

Economies d'échelle – équipement. En termes d'économies d'échelle – équipements mobiliers et immobiliers, les seuls équipements détenus par les communes concernent les salles de classes mises à disposition pour l'orthophonie, l'EMS « La Clairière » et les équipements mobiliers y figurant. Notons que l'EMS « La Clairière » est complet et qu'il y a une longue liste d'attente.

Besoin de proximité. Enfin, en termes de proximité, la prestation est principalement délivrée sur le site (écoles, lieu des agences) et parfois au domicile du bénéficiaire (aide et soins à domicile, service d'ambulance). La mobilité est généralement bonne (« les gens sont habitués »)... elle est toutefois restreinte pour les personnes âgées.

5.12 Sécurité (police, service du feu, protection civile)

Contenu du groupe de prestations. Le domaine Sécurité concerne les prestations suivantes :

- **Ordre et sécurité publique maintenus.** Cette prestation englobe des tâches de police de proximité (patrouilles diurnes et nocturnes, observations, surveillance générale, contrôle de la fermeture des établissements publics -> toutes les activités de police n'ayant pas un caractère d'urgence), de police d'intervention (alarmes, interventions sur plainte, problèmes de sécurité -> toutes les interventions de police ayant un caractère d'urgence), de police de circulation (gestion du trafic, formation des patrouilleurs scolaires³⁷, examen cycliste, contrôle du

³⁷ Seule la commune de Coppet dispose de patrouilleurs scolaires.

parcage, signalisation, contrôle de vitesse, amende d'ordre, etc.) et de police administrative (rapports, contrôle de police des habitants, mandats de répression, notification/commandement de payer, mise en bière, etc.). Toutes les activités de police sont, depuis une année, soustraites à la gendarmerie cantonale. Les neuf communes de Terre Sainte paient un mandat de prestations pour six policiers qui effectuent l'ensemble des interventions mentionnées ci-dessus. Notons que trois policiers sont payés par le canton de Vaud. Les communes se répartissent ensuite les coûts en fonction du nombre d'habitants. Les communes de Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay ont également recours à une société de surveillance (SDS) pour les tâches de police de proximité³⁸. Relevons encore que, certains privés des communes sous revue ont mandaté une société de surveillance pour patrouiller dans leur quartier car les communes de Terre Sainte sont fréquemment sujettes aux cambriolages. Enfin, Coppet a engagé un policier (contrat de travail à l'heure) pour effectuer le contrôle des places de stationnement ainsi que le contrôle de la circulation. Ce même policier effectue également, sur demande, quelques interventions à Founex. Dans les communes de Chavannes-des-Bois, Commugny, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay un employé communal assermenté peut mettre des amendes municipales... ensuite encaissées par les communes ;

- **Protection civile assurée.** Cette prestation englobe la protection de la population en temps de guerre et en temps de paix, la réalisation de divers travaux d'intérêt public (soutien à la police et aux pompiers en cas de sinistre, déblaiement en cas de catastrophe naturelle, etc.) ou encore l'accomplissement de diverses tâches rémunérées (travaux de garde ou de surveillances, etc.). La protection civile est regroupée au niveau de l'ORPC de Nyon. Tout est géré au niveau du district mais chaque commune dispose d'abris PC. Les communes sous revue paient un montant annuel de CHF 16.15 par habitants pour l'année 2009 (ce montant varie chaque année en fonction du budget de fonctionnement de l'ORPC de Nyon) ;
- **Service du feu assuré.** Cette prestation comprend la lutte contre les incendies, contre les inondations, contre les dangers chimiques/hydrocarbures, les désincarcérations, etc. Huit communes (sans Crans-près-Céligny) sont regroupées au sein du CDISTS (Centre de défense incendie et secours de Terre Saintes). Le CDISTS est financé par les communes au prorata du nombre d'habitants. Crans-près-Céligny est quant à elle associée au SDIS de Nyon (Service défense incendie et secours). Pour les désincarcérations, le SDIS de Nyon vient renforcer le CDISTS ;
- **Autres prestations – Sécurité.** Les autres prestations englobent la police de notification des commandements de payer. Les communes

³⁸ Coppet paie un mandat de prestation à l'année, Mies et Tannay ont un contrat mensuel et Commugny et Founex font appel à cette société ponctuellement.

sous revue dépendent de préposés aux notifications de commandements de payer qui s'occupent de la gestion et du suivi. Elles englobent également différentes tâches rémunérées sur appel comme le parcage ou la circulation durant les manifestations. Notons que les communes mandatent parfois des entreprises de sécurité privées (type Sécurité) lors d'importantes manifestations.

Similarité des besoins. Les besoins satisfaits par la prestation émarginent tous à la protection de la population, à sa sécurité et à sa tranquillité (préservation de l'ordre public). Il s'agit également de veiller au respect des règles de circulation ainsi que des différents règlements communaux.

Effets de débordement. Les bénéficiaires de la prestation ne se limitent pas aux personnes habitant le territoire communal mais sont composés de toutes les personnes présentes sur le lieu de l'intervention.

Besoin de coordination. En termes de coordination de la prise de décision, les besoins et possibilités sont avérés par l'existence de nombreuses collaborations dans le domaine de la sécurité : la police intercommunale pour l'ensemble des communes de Terre Sainte, l'ORPC de Nyon, le CDISTS ou le SDIS de Nyon. L'intégralité de la prestation est déjà coordonnée, mais de petites améliorations peuvent encore avoir lieu, notamment dans le domaine de la police. Les communes pourraient, par exemple, créer une commission intercommunale pour la sécurité afin d'avoir un aperçu général de la situation et améliorer certains points (contrôle, circulation routière, etc.). Les différents regroupements ont été mis en place pour améliorer et professionnaliser les prestations et disposer d'équipements et d'hommes en commun.

Activités, processus et structure liés à la fourniture du groupe de prestations. Les principales activités liées à la fourniture de la prestation Sécurité sont les suivantes³⁹ :

- Effectuer le travail de patrouilles (diurnes et nocturnes), de surveillance générale et d'observation ; le travail d'intervention, la rédaction des actes administratifs et assurer la sécurité et la fluidité du trafic (signalisation, sécurité, etc.) ;
- Effectuer les différentes interventions (PC, feu) ;
- Instruire et entraîner les corps ;
- Entretenir l'équipement et le matériel ;
- Effectuer le travail de protection de la population ;
- Effectuer le travail d'intervention ;
- Effectuer diverses autres tâches (parcage lors de manifestations, commandement de payer).

Economies d'échelle – RH. En termes d'économies d'échelle – ressources humaines, les temps fixes à l'interne des communes sont peu nombreux et concernent les temps de formation effectués par la personne assermentée. La

³⁹ Relevons que ces activités ne dépendent directement des communes puisqu'elles sont fournies par le biais de regroupements intercommunaux.

taille de l'équipe est importante pour cette prestation pour des raisons de sécurité (équipe de deux personnes au minimum pour la police), d'efficacité et de continuité dans la prestation. Notons que les pompiers de Terre Sainte (CDISTS) ont parfois des problèmes pour recruter des volontaires. En termes d'organisation, un regroupement permettrait d'avoir un chargé de sécurité pour gérer la prestation et informer la population (« manque de temps pour gérer cette prestation qui touche à beaucoup de domaine – conciergerie, écoles, etc. »)

Economies d'échelle – BSM. En termes d'économies d'échelle – BSM (biens, services et marchandises) et autres charges (hors RH et équipements), les achats englobent les uniformes, les combustibles (essence, etc.) ainsi que l'entretien des véhicules. Les achats sont effectués par les services intercommunaux et ensuite répartis entre les communes. Notons que pour les services du feu, l'établissement cantonal d'assurance incendie (ECA) subventionne les différents corps de pompiers. En cas de regroupement, peu d'économies d'échelle sont envisageables étant donné que les regroupements sont déjà effectifs.

Economies d'échelle – équipements. Les communes de Terre Sainte possèdent toutes des abris PC. Au niveau des pompiers, les communes du CDISTS louent au SITSE une caserne intercommunale située à Founex. Le taux d'utilisation desdits équipements est fonction des interventions.

Besoin de proximité. Enfin, en termes de proximité, la prestation est fournie essentiellement sur site (lieu de l'intervention ou du sinistre, patrouilles, etc.) et au bureau de la gendarmerie pour les demandes de renseignements, plaintes ou objets trouvés. La rapidité d'intervention et la connaissance du terrain constituent tout les deux des éléments importants en termes de qualité de la prestation.

5.13 Services industriels (eau, électricité, téléseuil) et déchets

Contenu du groupe de prestations. Le domaine Services industriels et déchets comprend les prestations suivantes :

SERVICES INDUSTRIELS

- **Eau potable contrôlée et distribuée.** Cette prestation traite de la distribution d'eau potable aux ménages, aux industries ou encore aux exploitations agricoles. A l'exception de Crans-près-Céligny qui est regroupée avec les Services industriels de Nyon, les communes de Terre Sainte font partie du SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et environs). Le SITSE est totalement autonome, les communes étant propriétaires, cautionnent uniquement le plafond d'endettement ;
- **Eaux usées évacuées et traitées.** Il s'agit de l'évacuation des eaux usées vers la station d'épuration (STEP) et leur traitement. Les communes de Chavannes-des-Bois et Crans-près-Céligny possèdent leur propre STEP, les autres communes collaborent par paires de

deux : Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis possèdent une STEP intercommunale, tout comme Mies avec Tannay, Commugny avec Coppet ou Founex avec Céligny ;

- **Eaux claires évacuées.** Cette prestation traite de l'évacuation des eaux claires vers le lac. Toutes les communes sous revue ont la quasi-totalité de leur réseau en séparatif ;
- **Electricité distribuée.** Cette prestation concerne la distribution de l'électricité aux personnes physiques et morales sises sur le territoire de la commune. Les communes de Terre Sainte ne possèdent aucun réseau électrique. La prestation est fournie en intégralité par Romande Energie ;
- **Gaz distribué.** Cette prestation recouvre la distribution de gaz aux personnes physiques et morales sises sur le territoire de la commune. Les neuf communes sous revue ne sont actuellement pas raccordées aux réseaux de gaz ;
- **Télé-réseau fourni.** Cette prestation est fournie dans cinq communes : Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex et Tannay via le télé-réseau de la région nyonnaise (TRN SA) ;
- **Autres prestations – Services industriels.** Cette prestation englobe la gestion de l'éclairage public. Les communes de Commugny et Founex entretiennent leur propre réseau électrique alors que les autres communes sous-traitent la maintenance de leur réseau à l'entreprise Duvoisin et Groux.

DÉCHETS

- **Déchets ménagers récoltés.** Il s'agit des déchets non-valorisables récoltés auprès des ménages de la commune. Ces déchets sont récoltés porte à porte deux fois par semaine à Coppet et une fois par semaine dans les huit autres communes de Terre Sainte. Coppet dispose également de bennes enterrées. Soulignons que toutes les communes sous-traitent cette prestation à l'entreprise Odelet. Par ailleurs, une convention entre les communes des districts de Nyon, Aubonne et Rolle a été mise en place pour que la société SADEC SA organise la récolte et la valorisation des déchets (négociation des tarifs, etc.) Le financement de cette prestation s'effectue par le prélèvement d'une taxe déchet variant d'une commune à l'autre. A l'exception de Mies, toutes les communes prélèvent une taxe déchet. Ladite taxe est calculée en fonction du nombre de personnes à Chavannes-des-Bois (CHF 165.-), en fonction des m³ de consommation d'eau à Commugny (CHF 1.70/m³) et, dans les autres communes, en fonction de l'équivalent ménage suivant (EM) : 1 personne = 1 EM, 2 personnes = 1.8 EM, 3 personnes = 2.4 EM, 4 personnes = 2.8 EM et 5 personnes et plus =

3.0 EM. L'équivalent ménage varie d'une commune à l'autre.⁴⁰. La tarification est généralement différente pour les entreprises ;

- **Déchets verts récoltés.** Il s'agit des déchets organiques valorisables récoltés auprès des ménages. Les neuf communes sous revue récoltent ces déchets via les déchetteries⁴¹. Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis possèdent une déchetterie intercommunale, tout comme Coppet avec Founex. Les autres communes possèdent leur propre déchetterie communale. Relevons que, mise à part Crans-près-Céligny qui détient un compost communal, les déchets verts des communes de Terre Sainte sont amenés à la compostière de Commugny (DFHL) ;
- **Déchets encombrants récoltés.** Les déchets encombrants recouvrent aussi bien les déchets incinérables que les déchets non incinérables. Il s'agit de déchets tels que la ferraille, les appareils ménagers, les meubles ou encore les gravats. Un ramassage porte à porte est effectué tous les deux mois par l'entreprise Odelet dans les communes de Chavannes-des-Bois, Crans-près-Céligny et Tannay et une fois par mois dans les communes de Mies et Commugny. Ces déchets sont également récoltés aux déchetteries de Bogis-Bossey/Chavannes-de-Bogis, Coppet/Founex, Mies et Tannay ;
- **Déchets spéciaux (solvants, peinture, produits de nettoyage, médicaments, etc.).** Ces déchets ne sont pas récoltés dans les communes de Chavannes-des-Bois, Commugny et Crans-près-Céligny. Les autres communes les récoltent via leur déchetterie ;
- **Autres déchets récoltés (papier, verre, pet, habits, aluminium, dépouilles animales, etc.).** Ces déchets sont récoltés, pour les neuf communes sous revue, dans diverses bennes situées dans les déchetteries (sauf pet à Chavannes-des-Bois). Les dépouilles animales domestiques sont amenées à Nyon.
- **Autres prestations – Déchets.** A titre des autres prestations, il convient de mentionner la gestion des incivilités. Ces problèmes sont gérés au cas par cas dans l'ensemble des communes sous revue. Notons

⁴⁰ L'équivalent ménage se monte à CHF 237.- à Bogis-Bossey, CHF 350.- à Chavannes-de-Bogis, CHF 100.- à Coppet, CHF 170.- à Crans-près-Céligny, CHF 160.- à Founex et Tannay.

⁴¹ Les horaires des différentes déchetteries sont les suivants :

Bogis-Bossey/Chavannes-de-Bogis. Déchetterie intercommunale ouverte lundi, mercredi et vendredi de 17h30 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; **Chavannes-des-Bois.** Déchetterie communale ouverte en permanence ; **Commugny.** Déchetterie communale ouverte en permanence ; **Coppet/Founex.** Déchetterie intercommunale ouverte en été : du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 18h00 et en hiver : du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 17h00. L'accès au site est géré par carte magnétique ; **Crans-près-Céligny.** Déchetterie intercommunale ouverte en permanence ; **Mies.** Déchetterie communale ouverte lundi et mercredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (19h00 en été), mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 18h00 ; **Tannay.** Déchetterie communale ouverte en été : le lundi, mercredi et vendredi de 16h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, en hiver : le mercredi de 15h00 à 17h00 et le samedi comme en été.

qu'il s'agit en grande partie de déchets mal triés au sein des déchetteries ou laissés devant la porte lorsque cette dernière est fermée.

Similarité des besoins. Les besoins satisfaits par lesdites prestations recouvrent bien évidemment la fourniture d'eau potable (répondant aux normes de qualité et, si possible, à un prix avantageux !), l'évacuation et le traitement des eaux usées (dans un souci de respect de l'environnement), la fourniture d'électricité et l'accès au téléseuil. Lesdits besoins correspondent également à des besoins de propreté (collecte de déchets), d'hygiène (salubrité publique), de protection de l'environnement (collecte et traitement des déchets) ainsi que de désencombrement. Relevons que les éventuelles différences dans les prestations fournies ne correspondent pas à des besoins différents.

Effets de débordements. Le cercle des bénéficiaires des prestations sous revue est composé de tous les utilisateurs desdites prestations (citoyens, entreprises et services communaux). Notons que pour les déchets, les grandes entreprises sises sur le territoire de la commune doivent débarrasser leurs déchets elles-mêmes (ex : hôtel et centre commercial à Chavannes-de-Bogis). Enfin, les déchetteries sont exclusivement réservées aux citoyens sis sur le territoire desdites déchetteries.

Besoin de coordination. En termes de coordination dans la prise de décision, les besoins et possibilités sont attestés par de nombreuses collaborations : le SITSE ou les Services industriels de Nyon pour la distribution et la gestion de l'eau potable ainsi que les STEP et déchetteries intercommunales entre différentes communes. De plus, les communes sous revue traitent généralement avec les mêmes sous-traitants (Odelet, Romande Energie, TRN SA, etc.). D'autres possibilités de coordination semblent envisageables, notamment au niveau des eaux usées puisqu'un projet de STEP intercommunale est en étude. Celui-ci concerne les neuf communes de Terre Sainte ainsi que celles de Crassier et de La Rippe (Crans-près-Céligny rejoindrait alors le SITSE). Au niveau des déchets, un projet de déchetterie intercommunale est également en discussion. Les avantages d'une coordination sont nombreux et, pour l'eau potable avérés : sécurité de l'approvisionnement par l'interconnexion des réseaux, répartition des coûts fixes d'entretien et de développement, suppression des doublons administratifs... contribuant au final à une professionnalisation de la prestation.

Activités, processus et structure liés à la fourniture du groupe de prestations. Les principales activités liées au domaine Services industriels et Déchets sont les suivantes :

SERVICES INDUSTRIELS

- Développer, entretenir et gérer les réseaux d'eaux, électriques et téléseuils ;
- Acheter et distribuer l'eau et l'électricité ;
- Evacuer et traiter les eaux usées et claires ;
- Gérer les relevés et la facturation ;
- Fournir des informations aux clients ;

- Gérer et entretenir le réseau d'éclairage public.

Relevons que l'ensemble des activités liées à l'eau potable est délégué au SITSE ou aux Services industriels de Nyon. Ainsi, l'entretien des réseaux, le contrôle et la facturation sont entièrement effectués par lesdits regroupements. En matière d'eaux usées et eaux claires, les analyses sont sous-traitées au Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) pour les eaux claires et au Service cantonal à Nyon pour les boues. Toutes les activités d'entretiens relatives aux réseaux d'eaux sont sous-traitées à des entreprises spécialisées. Enfin, en matière de télé-réseau et d'électricité, les activités sont entièrement sous-traitées aux TRN, respectivement à la Romande Energie.

DÉCHETS

- Effectuer les ramassages ;
- Entretien des divers points de collecte (ramassage des bennes, contrôle, entretien, etc.) ;
- Surveiller et entretenir les déchetteries communales ;
- Veiller au respect des règlements des déchets ;
- Former et informer la population à propos du règlement communal des déchets et du tri⁴² ;
- Effectuer le travail administratif lié à la prestation (facturation et décompte des taxes, contacts avec les sous-traitants, etc.).

Economies d'échelle – RH. Concernant les ressources humaines, de nombreux temps fixes existent au niveau des STEP pour l'acquisition des connaissances nécessaires. Il s'agit en effet d'un domaine de spécialistes dans lequel de nombreuses compétences spécifiques sont nécessaires. Au niveau des déchets, il existe quelques temps fixes de présence et de surveillance pendant les heures d'ouvertures des déchetteries (qu'il y ait beaucoup de monde ou pas). La taille de l'équipe favorise la gestion des suppléances et la rapidité dans les interventions, principalement pour les STEP. Certaines communes ont actuellement recours à une personne de l'extérieur pour effectuer les suppléances (ex : STEP de Nyon à Chavannes-des-Bois). Une plus grande équipe permet également une plus grande souplesse dans la gestion des effectifs (« s'il y a un problème à un endroit -déchetterie-, possibilité d'allouer plus de ressources »).

Economies d'échelle – BSM. En termes d'économies d'échelle – BSM (biens, services et marchandises) et autres charges (hors RH et équipements), les principaux achats effectués à l'interne des communes concernent le matériel pour les déchetteries (bennes, équipement, etc.) ainsi que le matériel d'entretien des STEP (produits d'entretien, tuyaux, etc.). Le reste des achats est constitué des différentes sous-traitances mentionnées ci-dessus. Le regroupement des communes au travers du SITSE ou des SI de Nyon atteste de la possibilité d'économies d'échelle déjà réalisées. D'autres économies semblent

⁴² La communication relative au domaine des déchets (élimination, tri et environnement) est effectuée par le biais de tout-ménage ainsi que par les sites internet.

envisageables avec le projet de STEP intercommunale⁴³ ainsi que par la mise en concurrence de certains fournisseurs.

Economies d'échelle – équipement. En termes d'économies d'échelle – équipements mobiliers et immobiliers, les équipements immobiliers concourant à la fourniture de la prestation sont considérables : les STEP, plusieurs stations de pompage, les réservoirs, les réseaux d'eaux (potable, usées, claires), les réseaux d'éclairage public ainsi que les déchetteries avec containers et bennes. D'une manière générale, les STEP des communes de Terre Sainte sont saturées d'où le projet de STEP intercommunale. Les déchetteries de Chavannes-des-Bois, Coppet/Founex, Mies et Tannay arrivent également à saturation. Celle de Commugny est en projet de réaménagement car elle n'est plus adaptée. Un projet de déchetterie intercommunale avec point de collecte est en discussion mais quelques problèmes surviennent au niveau de la situation géographique.

Besoin de proximité. Concernant les services industriels, la proximité est peu importante puisque la prestation est délivrée au domicile de l'utilisateur. Le fait de fournir cette prestation à l'interne ne revêt pas une importance symbolique pour les citoyens. En revanche, concernant les déchets, la prestation est fournie au domicile de l'utilisateur pour le ramassage des déchets ménagers et sur le lieu de la déchetterie pour le ramassage des autres déchets. Pour ce dernier cas, la mobilité des citoyens est assez bonne même si ces derniers ont parfois tendance à se plaindre de son éloignement. Toutefois, les citoyens sont attentifs au coût du transport et les personnes âgées moins mobiles. Relevons encore une fois que le principal problème du projet de déchetterie intercommunale est sa situation géographique ainsi que son accès.

⁴³ Dans un premier temps, les coûts de transformation seront importants (nécessité de transformer les STEP en stations de pompage).